

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUIN 2015

Présidence de M. COLLOMB Gérard

Le lundi 1^{er} juin 2015 à 15 h 00, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 22 mai 2015 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, Mme Berra, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondeur, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés : Mme Lévy, M. Philip, M. Tête, M. Royer, M. Boudot.

Dépôts de pouvoirs : Mme Madeleine, M. Maleski, Mme Chevallier, Mme Tazdaït ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de Mme Lévy, M. Philip, M. Tête, M. Royer.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Coulon, M. David, Mme Balas, M. Guillard ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Braillard, M. Blache, M. Bérat, M. Fenech.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2015

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 16 mars 2015 paru au Bulletin Municipal Officiel du 27 avril 2015.

Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

M. HAVARD Michel : J'aurai une observation, Monsieur le Maire, sur le fait qu'il est inscrit page 993 du Bulletin Municipal Officiel que la séance fut suspendue de 16h40 à 16h45. Il s'avère que les 5 minutes que nous avons demandées n'ont pas été respectées, puisque nous avons eu une pose de 2 minutes, alors que le temps de l'interruption de séance était de 5 minutes.

Je demanderai simplement, qu'à l'avenir, le temps de suspension de séance soit respecté. Si vous voulez le vérifier, vous pouvez le faire sur la vidéo réalisée par TLM.

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une simple remarque de fond.

(Le procès-verbal est adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 4 avril 2014

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe du 4 avril 2014.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Désignation de représentants dans divers organismes – Désignation des scrutateurs

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je vous propose de désigner, conformément à la tradition de notre assemblée, parmi les élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin des dernières élections municipales et ayant le plus de représentants au Conseil municipal, deux scrutateurs pour assister le secrétaire de séance pour le dépouillement des élections qui vont suivre :

- Mme Manoukian Henriette

- Mme Roux-de-Bézieux Elodie

Y-a-t'il des oppositions ?

(Adopté.)

Désignation du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction du groupe scolaire et de la crèche Joannès Masset, avenue Joannès Masset à Lyon 9^e

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2015/1157 de ce jour, vous allez vous prononcer sur l'opération de « Construction du Groupe Scolaire et de la crèche Joannès Masset ». La maîtrise d'œuvre étant attribuée après mise en concurrence par voie de concours, les membres du Conseil municipal appelés à siéger pour effectuer le choix des candidats, conformément aux dispositions du Code des Marchés publics, sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Conseil municipal va donc élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

J'ai reçu les listes de candidats suivants :

Liste A : (liste de la Majorité)

1. Blandine Reynaud

2. Hubert Julien-Laferrière

3. Nicole Gay

4. Jérôme Maleski

5. Françoise Chevallier

6. Gérard Claisse

7. Sylvie Palomino

8. Jean-Dominique Durand

9. Françoise Rivoire

10. Richard Brumm

Liste B : (liste des Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés)

1. Christelle Madeleine
2. Stéphane Guillard
3. Joëlle Sangouard
4. Véronique Bauguil
5. Inès de Lavernée
6. Jean-Jacques David
7. Djida Tazdaït
8. Pierre Bérat
9. Emmanuel Hamelin
10. Fabienne Lévy

Nous allons donc voter à bulletins secrets. Le scrutin est ouvert. Veuillez faire circuler les urnes.

Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

Je demande aux scrutateurs de bien vouloir regagner la table centrale pour procéder au dépouillement.

Nos scrutateurs ont effectué le dépouillement du scrutin qui donne les résultats suivants :

Ne prend pas part au vote.....	3
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne....	68
Bulletins blancs.....	0
Bulletins nuls.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	68

Ont obtenu :

Liste A : 47 voix, soit 3 sièges

Liste B : 21 voix, soit 2 sièges

Sont élus pour siéger au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre :

Titulaires : Blandine Reynaud, Hubert Julien-Laferrière, Nicole Gay, Christelle Madeleine, Stéphane Guillard

Suppléants : Jérôme Maleski, Françoise Chevallier, Gérard Claisse, Joëlle Sangouard, Véronique Bauguil.

2015/1163 – Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'Association Plante et Cité

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de l'association Plante et Cité.

Je vous propose la candidature de M. Alain Giordano.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour
 - Contre
 - Abstention
- (Adopté.)

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Adopté.)

M. Alain Giordano est désigné en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'Association Plante et Cité – Ingénierie de la nature en ville.

2015/1164 – Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'Association Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire -RTES-

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de l'association réseau des territoires pour l'économie solidaire.

Je vous propose la candidature de Mme Dounia Besson.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Adopté.)

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- Pour
- Contre
- Abstention

(Adopté.)

Mme Dounia Besson est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'Association Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire.

2015/1165 – Désignation de représentants au sein du Conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales -COS- du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon

M. LE MAIRE : Par délibération du 25 avril 2014, vous avez désigné 8 membres titulaires et 8 membres suppléants au conseil d'administration du Comité des Oeuvres Sociales (COS) du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon, dont Mme Fabienne Lévy en tant que titulaire et Mme Véronique Bauguil en tant que suppléante.

Mmes Fabienne Lévy et Véronique Bauguil m'ont fait part de leur souhait de siéger, pour la première, en tant que suppléante et pour la seconde, en tant que titulaire.

Je vous propose de donner suite à cette demande.

Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix :

- Pour
 - Contre
 - Abstention
- (Adopté.)

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- Pour
 - Contre
 - Abstention
- (Adopté.)

1- Mme Véronique Bauguil est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon (COS).

2- Mme Fabienne Lévy est désignée en tant que représentante suppléante pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon (COS).

Questions écrites du Conseil du 9^e arrondissement

a) Question n° 1 - Hébergement des personnes âgées de la résidence de la Sauvegarde

M. JULIEN-LAFERRIERE Julien, Maire du 9^e arrondissement : Pour la première question concernant la résidence de la Sauvegarde, je vais passer la parole à Mina Hajri.

Mme HAJRI Mina : Monsieur le Maire, l'amélioration de l'accueil du confort de nos seniors au sein de nos établissements d'hébergement pour personnes âgées est un enjeu fort pour les années à venir, notamment en raison de l'allongement croissant de l'espérance de vie. Beaucoup a déjà été fait au sein des EHPAD lyonnais ces dernières années.

La résidence de la Sauvegarde est aujourd'hui en travaux. Pouvez-vous nous préciser le calendrier de cette rénovation ?

(Bruits de la manifestation de la police municipale.)

M. LE MAIRE : Je signale à nos élèves du collège de Beynost qui sont dans le public, que ce sont ceux qui font respecter l'ordre qui, aujourd'hui, viennent le troubler, ce qui laisse à rêver sur notre société...

Mme RIVOIRE Françoise, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, effectivement l'accueil de nos seniors dans nos résidences est un enjeu essentiel qui s'inscrit dans le cadre de notre politique publique du bien-vieillir.

Le vieillissement est en effet un phénomène sociétal majeur des dernières décennies en France et représente l'un des plus grands défis politiques de ce début du XXI^e siècle. Face à ce défi majeur du vieillissement, nous devons répondre à plusieurs enjeux de société : le premier consiste à bien vieillir à domicile en adaptant l'habitat, les transports et les espaces extérieurs à tous les âges de la vie, en apportant un soutien aux structures d'aide à domicile avec un volet important sur la professionnalisation de ces métiers, en développant notre offre culturelle et en luttant contre l'isolement des personnes âgées avec une expérimentation intéressante sur le 3^e arrondissement avec Unis Cités.

Le deuxième enjeu consiste, dans le cadre d'un parcours résidentiel, à offrir un logement adapté aux personnes âgées autonomes dans le cadre d'un hébergement individuel ou collectif. La charte sur le vieillissement que nous avons signée en janvier 2014 nous permet de travailler efficacement avec les bailleurs sociaux.

Le troisième enjeu consiste à accompagner l'entrée dans la dépendance. A ce jour, avec ces 4 EHPAD, la Ville offre 268 lits grâce à l'extension de l'EHPAD Marius Bertrand. D'autre part, d'ici la fin de l'année, l'EHPAD Constant ouvrira avec 92 lits dont 33 réservés à la Ville de Lyon. Toutes ces actions s'inscrivent pleinement dans le cadre de notre démarche du Réseau des Villes amies des aînés.

En ce qui concerne l'habitat collectif, la Ville de Lyon dispose de plus de 1.000 logements dans ses résidences seniors réparties sur l'ensemble des arrondissements. Afin de garantir une réelle qualité d'accueil et d'hébergement, nous avons lancé depuis 2008 un ambitieux plan de rénovation de nos résidences qui représentent un investissement global de plus de 40 millions d'euros dont 21 millions d'euros de soutien de la Ville de Lyon :

- 6 résidences sont déjà rénovées : Charcot dans le 5^e, Pradel dans le 1^{er}, Danton dans le 3^e, Cuvier dans le 6^e, Marc Bloch et Jean Jaurès dans le 7^e.

- 5 sont en cours : Hénon dans le 4^e, Chalumeaux dans le 8^e, Thiers dans le 6^e, Clos Jouve dans le 1^{er}, La Sauvegarde dans le 9^e.

D'autres devraient démarrer, dont le projet Rinck dans le 2^e qui consiste à construire un EHPAD, une résidence Crous et le siège du CCAS.

Pour revenir sur la résidence La Sauvegarde, elle bénéficie depuis septembre dernier de cette rénovation qui consiste à la restructuration du rez-de-chaussée dans son ensemble avec la création d'un sas d'entrée qui conservera son sol en marbre, d'une terrasse avec pergola, accessibilité pour les personnes en situation de handicap, une gamme de couleurs chaudes est privilégiée avec une palette de couleurs plus vives pour les étages, enfin des panneaux d'image de l'île Barbe en noir et blanc serviront de décor.

Dans les logements : changement des ouvertures extérieures et mises aux normes électriques, création d'un logement dédié à des personnes en situation de handicap, création d'une chambre des familles, création de deux appartements supplémentaires, ce qui portera le nombre de logements à 53.

Tous ces travaux n'ont aucun impact sur le prix de la journée. Le coût global des travaux est de 2.990.000 € dont une subvention de 855.491 € de la Ville de Lyon. La SAHLMAS apporte 944.509 € + la souscription d'un prêt de 530.000 € auprès de la Carsat. A noter que ce programme a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 600.000 € de la Carsat La fin des travaux est prévue pour novembre 2015.

Je vous donne rendez-vous Monsieur le Maire, Monsieur Julien-Laferrière, Madame Hajri, pour cette fin d'année afin de visiter la résidence.

M. LE MAIRE : Madame Rivoire, vous avez bien fait de mettre une palette plus vive dans les étages, autrement çà nous aurait manqué !

b) Question n° 2 - Etat et calendrier de réouverture de la montée de l'Observance

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Maire du 9^e arrondissement : Merci Madame Rivoire pour cette réponse très complète, je n'en attendais pas tant.

La deuxième question concerne la montée de l'Observance. Vous le savez il y a maintenant un an et demi qu'a eu lieu un important glissement de terrain dans le secteur de la montée de l'Observance et qui fait donc l'objet de travaux de mise en sécurité et de stabilisation du terrain. Il reste encore un certain nombre d'aménagements à effectuer pour la réouverture de la voirie en toute sécurité, pour la tranquillité des riverains, pour leur sécurité, pour l'accès au Conservatoire national supérieur de musique également.

Pourriez-vous nous préciser le calendrier de ces interventions, et à quelle date la voirie pourra être à nouveau accessible ?

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Comme vous l'évoquez, un glissement de terrain dans la nuit du 4 au 5 décembre 2013 a engendré une coupure de la montée de l'Observance. La fermeture qui a suivi ne s'est pas faite à la légère puisque les services de la Ville de Lyon ont pu constater un cratère de 20 m de large et 5 m de profondeur, avec un effondrement partiel ou total de trois murs de soutènement, essentiels à cette montée du 9^e arrondissement.

Cet incident est dû à des écoulements d'eau importants dans les terrains du Conservatoire national supérieur de musique et de danse provoqué par une rupture de canalisation. Cette humidification massive des

terres a provoqué ce glissement qui nous rappelle à quel point la superbe géographie lyonnaise n'en demeure pas moins fragile et parfois à risque.

Ce glissement pour le moins surprenant par l'ampleur des dégâts a impacté la voirie, mais également le Conservatoire pour ses bâtiments situés au pied de la balme, ainsi que son parc. Une propriété privée a également dû être évacuée par mesure préventive pendant un an, le temps que des géomètres assurent tranquillité et sécurité à ces habitants ou usagers du Conservatoire national supérieur de musique et de danse.

Comme vous le savez la montée de l'Observance a été également immédiatement fermée à partir du numéro 40 et une déviation a été mise en place. Monsieur le Maire, vous m'interrogez sur les travaux et leur temporalité. Les travaux de mise en sécurité des terrains et de la voirie, notamment par la mise en place d'une paroi berlinoise par les services Voirie ouvrages d'art de la Métropole, ont permis la réinstallation des habitants et des usagers du Conservatoire.

Aujourd'hui, il ne reste plus que la remise en état définitive de la chaussée et la mise en place de nouveaux murs de soutènement pérennes. L'appel d'offres est en cours et je peux vous indiquer que les travaux auront lieu cet été. Les services de la voirie interviendront par la suite pour une durée de six semaines. Nous pouvons donc estimer la réouverture de la montée de l'Observance dans sa totalité avant la fin de cette année 2015. Concomitamment, le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse (CNSMD) pourra remettre définitivement en état les terrains glissés et les murs de soutènement de la balme, afin de rouvrir son parc à ses étudiants.

Alors oui mes chers Collègues, cette opération peut paraître longue. Cependant, elle n'en demeure pas moins nécessaire, afin d'assurer la sécurité et la restauration du site. La complexité de cette montée sur la balme rend les interventions de voirie bien plus complexes. La Métropole intervient le plus efficacement possible, en coopération avec la Direction Sécurité Prévention de la Ville de Lyon et sa Commission des Balmes, qui ont travaillé en totale synergie sur ce dossier.

Cet incident nous rappelle que notre géographie est particulière à plus d'un titre et qu'il faut savoir préserver les éléments naturels constitutifs de nos paysages. La géographie nous offre le décor, à nous d'en inventer l'histoire. Faire la ville, c'est prendre en compte ces éléments, afin de produire de manière raisonnée, tout en assurant la sécurité de nos concitoyens. Ce glissement nous le rappelle et nous devons être vigilants.

C'est l'occasion d'évoquer au sein du Conseil municipal la Commission des Balmes, qui participe quotidiennement par ses avis et ses travaux à nos réflexions urbaines. Travaillant souvent en anticipation de ce type d'incident, elle nous permet de développer notre ville, tout en prenant en considération la réalité de sa géographie et donc de ses contraintes. C'est un outil public essentiel à la prévention des risques naturels dans notre ville et leur travail doit être salué.

Pour ceux que cela intéresse, je vous recommande la lecture de l'ouvrage édité avec le concours de la Ville de Lyon et écrit par Noël Mongereau sur la géologie de Lyon.

La coopération entre la Métropole et la Ville de Lyon permet une mutualisation des savoir-faire et connaissances au service de l'intérêt général. Le traitement de ce dossier le montre clairement, par la rencontre de l'expertise et la connaissance du terrain des agents de la Ville de Lyon, face aux outils d'ingénierie majeurs de la Métropole. Ensemble, ils ont pu traiter une à une les différentes problématiques de ce dossier, en apportant des solutions claires et efficaces.

Nous avons tous hâte de pouvoir ouvrir à nouveau cette voie dans son intégralité et d'oublier ainsi les dégâts majeurs provoqués par ce glissement de terrain spectaculaire pour notre agglomération.

Je vous remercie.

c) Question n° 3 : Bilan et perspectives de la halle Diagana

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Maire du 9^e arrondissement : Je remercie tout d'abord M. Le Faou pour les réponses précises à la question précédente.

Ma dernière question concerne la Halle d'athlétisme Diagana, qui vous le savez est ouverte depuis deux saisons pleines.

Elle est très utilisée par les clubs, les sportifs de haut niveau et elle accueille aussi fréquemment des événements sportifs de grande qualité.

Cet été se tiendront les Championnats du monde d'athlétisme Masters, en août prochain : je crois que c'est la preuve d'un rayonnement de cet équipement qui dépasse largement notre territoire et qui valorise l'ensemble du projet de renouvellement de la Duchère.

Et c'est donc, Monsieur le Maire, l'occasion peut-être que-vous nous présentiez un bilan de ces deux premières saisons et que vous nous indiquiez quelles sont les perspectives pour ce bel équipement ?

Je vous remercie.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, inaugurée en novembre 2012, la Halle d'Athlétisme Stéphane Diagana s'est rapidement imposée comme l'un des équipements majeurs du projet de renouvellement urbain du quartier de la Duchère.

Fort d'un volume unique, avec notamment un plateau d'athlétisme de 6 400 m² et d'une architecture « cinétique » axée sur la maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables, cet équipement résolument moderne a représenté une véritable bouffée d'oxygène pour les pratiquants des disciplines d'athlétisme, qui étaient hébergés auparavant dans un ancien site désaffecté du quartier de l'industrie à Vaise.

Je tenais donc avant tout à remercier le 9^e arrondissement pour cette question qui m'offre l'opportunité de rappeler à chacun d'entre vous que le sport à Lyon est aussi servi par des infrastructures novatrices et de grande qualité.

En effet, deux ans et demi après sa mise en route, la Halle a déjà accueilli de grandes compétitions, qu'il s'agisse des Championnats de France UNSS, des Championnats de France Handisport, des rencontres de sport adapté, des matchs internationaux juniors espoirs, ou encore des Championnats de France de gymnastique acrobatique et de trampoline...

En fin d'année 2014, les clubs de l'Entente Sud Lyonnais et de Lyon Athlétisme ont fait preuve d'une belle cohésion en organisant conjointement l'« Envol Trophée », répondant par là aux appels à la mutualisation des moyens que je défends en ces temps de maîtrise des budgets.

La Halle a également accueilli l'équipe nationale de Chine de saut à la perche, de décembre 2014 à mars 2015, remplissant par là sa fonction de vitrine de l'athlétisme et concourant au rayonnement de la Ville de Lyon à l'International.

La Halle Diagana intègre le sport dans un milieu urbain redynamisé, puisqu'elle jouxte le stade Balmont, fief de l'A.S. Duchère, véritable symbole de réussite et de prises d'initiative, comme en témoigne la troisième édition de l'action « Ton métier c'est ton but », que nous devons en grande partie à la Délégation d'Anne-Sophie Condemine. Edition à l'occasion de laquelle ces deux équipements accueilleront un forum métiers, des dating emploi et un tournoi de football.

Elle est également proche de la piscine de la Duchère, un équipement quelque peu méconnu, et qui s'avère pourtant de grande qualité dans les prestations qu'elle offre.

Et comme un symbole, lors de la prochaine démolition de la Tour 203, l'accueil des habitants des logements de proximité se fera dès le petit-déjeuner à la Halle, dont la construction fut également assurée, ne l'oublions pas, par des populations en difficulté d'accès à l'emploi, à hauteur de 15 000 heures de travail d'insertion.

La Halle Diagana abrite en outre les bureaux du Comité d'athlétisme du Rhône (qui gère 35 clubs), ainsi que les bureaux du pôle d'entraînement des athlètes de haut niveau de la Ligue d'Athlétisme Rhône-Alpes. De grands champions tels Melina Robert-Michon, Christophe Lemaitre, Garfield Darien, ou Emanuel Biron s'y entraînent régulièrement.

La base d'utilisation des associations sportives pour la saison en cours est de près de 9 495 heures, mais la Halle Diagana est également utilisée par les scolaires, avec une priorité pour les établissements de la Duchère, puisque depuis la rentrée de septembre 2012, le lycée La Martinière Duchère a ouvert une « section athlétisme », en partenariat avec le Comité départemental et l'Athlétisme Club de Tassin.

La fréquentation scolaire devrait avoisiner les 4 100 heures en 2014-2015, contre 2 000 pour la première saison.

La Halle est également ouverte aux enfants de la Ville de Lyon à travers les « Mercredis de Lyon » et le dispositif « Divertisport ».

Sachez enfin que le niveau de la fréquentation globale de l'équipement n'a cessé de croître pour culminer en 2014 à un peu plus de 53.000 personnes, preuve que cet équipement, qui a obtenu une homologation sportive à 3 240 spectateurs, tourne à plein.

Nous sommes également sollicités pour qu'en 2016, année de qualification olympique, se tiennent plusieurs Championnats de France : de gym notamment, mais aussi de Championnats de France UFOLEP.

Enfin, dans le cadre du dispositif « Sentez-vous sport » mis sur pieds par le CNOSF et en collaboration avec Lyon Sport Métropole, une journée d'animations sportives sera proposée aux agents de la Ville de Lyon et de la Métropole en septembre prochain, à l'occasion des actions promotionnelles de l'Euro 2016.

Et puis, vous l'avez indiqué Monsieur le Maire, la Halle Diagana accueillera tous les participants des Championnats du Monde d'Athlétisme Masters qui se tiendront du 4 au 16 août prochains, avec un village implanté sur le parvis et à l'intérieur même de l'équipement, la cérémonie d'ouverture de la compétition le 7 août au soir, tandis que plus du tiers des épreuves de la compétition se dérouleront en face, au stade Balmont.

Ces Championnats du Monde Vétérans auront des retombées considérables pour la Ville de Lyon, à une période d'ordinaire assez creuse, et le fait que cet équipement s'impose comme le centre névralgique d'un événement exceptionnel, qui drainera des milliers de participants du monde entier (ce matin, 7 000 participants étaient inscrits, auxquels il convient d'ajouter leurs accompagnateurs –ce qui fera pratiquement 15 000 personnes-, venant de 90 pays, et ceci sur un séjour moyen de dix nuitées), est une antépénultième preuve que la Halle Diagana grandit aussi vite que son parrain franchissait les haies, et foulait les couloirs...

Je vous remercie.

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

2015/1166 - Approbation du compte de gestion 2014 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'examen du compte administratif 2014, nous devons arrêter le compte de gestion correspondant à cet exercice et qui fait l'objet du dossier n° 2015/1166.

Je donne la parole à M. Richard Brumm qui rapporte l'avis de la commission sur ce dossier.

M. BRUMM Richard, rapporteur : Sur ce dossier, Monsieur le Maire, ce fut un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/ - Vote du compte administratif 2014 (Direction des Finances)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme chaque année donc, voici la présentation du Compte administratif, qui constitue en fait le bilan -ce serait le bilan pour une entreprise, c'est le Compte administratif chez nous- et qui permet de voir quelle a été l'évolution pendant l'exercice 2014 de notre politique.

Ce Compte administratif, plus encore que les précédents, traduit les effets très sensibles engendrés sur nos dépenses et recettes par le contexte difficile que vous connaissez, notamment lié à la baisse des dotations de l'Etat.

Comme les autres villes, notre collectivité se trouve bien entendu en face de ces difficultés.

Il nous faudra, pour nous adapter à ce contexte dans l'avenir, prendre de nouveau des décisions majeures, mais nous pouvons pour le moins aujourd'hui constater un résultat satisfaisant auquel nous sommes parvenus à l'issue du mandat précédent, puisque ce compte administratif est le dernier du mandat précédent.

Vous verrez que les efforts constants que nous avons réalisés ces dernières années nous ont permis de respecter une stratégie financière saine et équilibrée, que nous avons mise au point.

Donc, rentrons dans le détail si vous le voulez bien.

I - Nous allons commencer par la section de fonctionnement avec tout d'abord **les dépenses réelles de fonctionnement**.

Je vous rappelle que la section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

Vous noterez que ces dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une progression de 2,7 % du Compte administratif 2013 au Compte administratif 2014. Il s'agit de l'évolution brute, mais également de l'évolution retraitée.

Hormis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, dont l'impact est ressenti en dépenses, mais également en recettes de fonctionnement, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement aurait été seulement de +1,6 %, ce qui traduit une bonne maîtrise d'ensemble.

Je ferai souvent, au cours de cet exposé, référence à la réforme des rythmes scolaires puisqu'elle a naturellement un effet qui n'est pas neutre sur nos chiffres.

Le détail de l'évolution des chapitres qui apparaît sur le graphique montre une évolution assez contrastée d'un poste à l'autre, évolution sur laquelle nous allons revenir dans quelques instants.

a)- En premier lieu, nous examinerons le poste le plus important qui est celui de *la masse salariale*. Nous examinerons également son *évolution et ses facteurs principaux d'évolution*.

La masse salariale représente sur l'exercice 2014, le premier poste de nos dépenses de fonctionnement avec 57,5 %. Si l'évolution brute de la masse salariale s'est élevée à 4,6 %, c'est avant tout l'évolution retraitée qu'il faut retenir.

Elle s'élève ainsi à 4,2 % entre le CA 2013 et le CA 2014, soit une progression des dépenses de personnel, le chiffre est important, de 13 millions d'euros.

Cette évolution aurait été, au lieu de 4,6 %, seulement de 3,5 %, hors impact de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2014.

Les facteurs d'évolution dont je viens de vous parler, apparaissent sur le graphique et vous voyez que cette évolution de 4,2 % (encore une fois 13 millions d'euros supplémentaires entre 2013 et 2014) trouve son origine pour plus des 2/3 dans des facteurs exogènes à la ville, c'est-à-dire, des facteurs sur lesquels nous n'avons pas la moindre maîtrise.

1. Hormis la réforme des rythmes scolaires, différentes mesures nationales ont été ainsi appliquées générant une progression globale de 6,1 millions d'euros, soit 2 % de la masse salariale et 47 % de l'augmentation globale constatée.

Ces mesures ont principalement consisté, je vous le rappelle, dans !

- la revalorisation des grilles indiciaires des catégories B et C,
- la hausse des taux de charges (CNRACL, IRCANTEC, assurance vieillesse),
- l'application individuelle du pouvoir d'achat
- ou encore la réforme de la filière médico-sociale.

2. Parallèlement, le classique solde de GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui dépend de la structure de notre masse salariale, a généré pour sa part, une progression de 2,2 millions d'euros, soit 0,7 % de la masse salariale et 17 % de l'augmentation globale constatée.

3. Parmi les facteurs d'évolution de la masse salariale, on trouve encore le nouveau dispositif de couverture santé-prévoyance mis en place par la ville et qui a, au bénéfice de ses agents, engendré une dépense supplémentaire de 800 000 euros, soit une progression de 0,25 % de la masse salariale.

4. Enfin, la progression des effectifs a engendré une augmentation de 1,7 million d'euros, soit une évolution de 0,54 % de la masse salariale et 13 % de l'augmentation globale constatée.

En moyenne annuelle, les effectifs de la ville ont compté 53 équivalents temps plein de plus qu'en 2013, soit 24 créations formelles de postes de transition professionnelle, destinés à favoriser la reconversion d'agents de la ville, aujourd'hui déjà rémunérés.

II - Après la masse salariale, les autres dépenses réelles de fonctionnement et parmi celles-ci, deux postes de dépenses importants, qui ont eu également une progression elle-même importante, au cours de l'année 2014 :

- les subventions aux personnes de droit privé
- et les frais financiers.

a)- En ce qui concerne les subventions aux personnes de droit privé, elles ont évolué, hors impact de la réforme des rythmes scolaires, de 0,9 %. Cette évolution a été principalement alimentée :

- d'une part, par les élargissements de périmètres des crèches associatives et des MJC,
- et d'autre part, par les revalorisations annuelles des subventions normées accordées à ces structures ainsi qu'aux centres sociaux et aux maisons de l'enfance.

Notez que ces revalorisations ont été, d'ores et déjà, rebasées en 2014 à hauteur de 2 % au lieu de 3 % pour les crèches associatives.

Notons également que plusieurs secteurs ont par ailleurs engagé, dès 2014, des efforts sur cette nature de dépenses, avec des réductions de subventions. Ces réductions sont intervenues notamment dans le domaine des manifestations à caractère sportif et culturel à hauteur de 200 000 euros, ou encore des solidarités et de l'éducation. Je signale, dans ce dernier domaine, la première réduction de la subvention versée à Cap Canal ; cette structure, je vous le rappelle a été cédée fin 2014 à la société APEF Education.

En intégrant la réforme des rythmes scolaires, l'évolution de ces subventions s'élève à 7,1 %. Cette réforme des rythmes scolaires est en effet assurée dans la moitié des groupes scolaires de la ville par les structures associatives de quartier (MJC et Centres sociaux).

b)- Autre dépense réelle de fonctionnement : les frais financiers.

Les frais financiers sont en recul de plus de 9 % pour s'élever à 9,2 millions d'euros. La forte baisse des taux intervenue en 2014 a en effet largement compensé la progression de l'encours de dette de la ville entre 2013 et 2014.*

A la lecture du tableau, vous noterez néanmoins que ces frais financiers apparaissent en augmentation. C'est le fait du règlement d'indemnités de remboursement anticipé d'emprunts pour un montant global de 1 855 000 euros. Il est apparu, en effet, opportun de procéder à ces remboursements puisque cela nous permettait, pour les opérations futures, d'améliorer les conditions financières appliquées aux prêts que nous avons contractés.

c)- D'autres éléments marquants pour les évolutions négatives sont les postes de :

- charges à caractère général,
- les autres charges,
- et les subventions aux personnes de droit public.

1. Concernant «les charges à caractère général», la baisse de 1,3 % est le résultat à la fois :

- d'éléments conjoncturels tels que les conditions climatiques favorables qui ont engendré en 2014, un recul important du poste « énergies »,

- mais aussi des efforts qui ont été sollicités auprès de l'ensemble des services de la ville pour le budget 2014 (rappel : une réduction de 5 % hors dépenses contraintes, avait été requise).

2. Le poste « autres charges » qui correspond notamment aux participations obligatoires, participation au budget des Célestins, dotations des mairies d'arrondissement, et charges exceptionnelles a également progressé.

3. Quant aux subventions aux organismes publics, la baisse de 4,7 % est essentiellement liée à la réduction à hauteur de 750 000 euros de la subvention versée au CCAS.

Le CCAS a en effet bénéficié de recettes exceptionnelles sur l'exercice 2014, qui ont permis à la Ville de réduire sa propre subvention d'équilibre à cet établissement.

III - Après avoir examiné les différentes dépenses réelles de fonctionnement, regardons à présent leur répartition par grandes missions.

Le graphique qui vous est présenté, fait apparaître que cette évolution est stable par rapport à l'exercice antérieur pour la plupart de ces missions, et représentative du poids financier des politiques publiques de la Ville.

Plus du quart des crédits de la Ville sont ainsi consacrés à l'enfance (46 M€) et à l'éducation (99 M€).

La seule part de la mission Education dont le budget de fonctionnement passe de 16 à 18 % entre 2013 et 2014 est à remarquer. Cette évolution est liée au budget désormais consacré à la réforme des rythmes scolaires et renforce, ainsi, la primauté de cette politique publique dans les interventions de la Ville.

Deux autres missions évoluent légèrement entre les exercices 2013 et 2014, il s'agit :

- de la mission Culture et patrimoine qui représente 20 % des dépenses de la section en 2014 (soit 111 M€) contre 21 % en 2013 ;

- et de la mission Espaces publics qui progresse de 3 M€ entre les deux exercices, mais à la faveur principalement du budget qui a été consacré en 2014 à la remise en état du parc de Gerland, qui fait suite aux travaux de la ligne de métro prolongée sur Oullins.

IV - Après les dépenses réelles de fonctionnement, penchons-nous sur *les recettes réelles de fonctionnement*.

Ces recettes enregistrent une progression de +0,4 % du compte administratif 2013 au compte administratif 2014. Il s'agit toutefois d'une évolution brute.

L'évolution retraitée, qui doit être celle à retenir, est de -0,2 %, à comparer à la progression de +1,8 % qui avait été constatée au CA 2013.

1. Parmi ces recettes de fonctionnement, examinons successivement la fiscalité, tout d'abord la fiscalité directe.

Cette évolution de 1,4 % en 2014 du produit de fiscalité directe est modeste, notamment au regard de la progression intervenue en 2013, qui s'établissait à 3,6 %.

Plusieurs éléments sont à l'origine de ce constat :

- les taux sont tout d'abord restés stables en 2014, comme les années précédentes, conformément aux engagements pris par le maire en début de mandat.

- les bases ont ensuite accusé une progression divisée par 2 ou 3 par rapport aux progressions constatées sur les années précédentes. Cette baisse doit naturellement être expliquée.

a)- Tout d'abord, la baisse de la taxe foncière.

Comme vous pouvez le constater sur le graphique projeté, les bases de taxe foncière ont progressé de seulement 1,85 % en 2014, alors qu'elles progressaient de l'ordre de 3 à 4 % par an sur les années antérieures.

Cette progression de 1,85 % est le résultat à la fois :

- d'un coefficient de majoration forfaitaire (CMF) voté, dans le cadre de la loi de finances pour 2014, à hauteur de 0,9 % contre 1,8 % en 2013 ; cette baisse résulte de la prise en compte de l'inflation, particulièrement basse depuis de nombreux mois ;
- et surtout d'une évolution physique des bases en repli de +0,95 % contre +1,7 % en 2013.

b)- La taxe d'habitation suit un sort parallèle.

Les bases de la taxe d'habitation progressent seulement de 1,14 % en 2014, alors qu'elles progressaient de 3 à 3,5 % par an sur les années antérieures.

Comme pour les bases de la taxe sur le foncier bâti, cette progression de 1,14 % est le résultat à la fois :

- du coefficient de majoration forfaitaire réduit dont je vous parlais tout à l'heure, fixé à 0,9 % en 2014 ;
- et d'une évolution physique des bases de seulement +0,24 % contre +1,6 % en 2013.

Ce repli significatif résulte de deux facteurs, notamment :

- Une diminution du nombre de logements neufs livrés en 2013 par rapport à 2012, diminution observée aussi bien pour les logements collectifs que pour les logements en résidence. Il s'agit en fait d'un « trou d'air » puisque, par la suite, les livraisons de logements ont repris un cours normal.

- Mais aussi, et surtout, d'une disposition de la loi de finances rectificative pour 2014 qui, en relevant de 4 % le seuil du revenu fiscal de référence conditionnant l'entrée dans différents impôts, a entraîné pour nous, une augmentation de près de 14 % des bases exonérées, soit un manque à gagner, pour notre Ville, de l'ordre de 1,3 M€.

Cette perte de recette sera toutefois compensée par l'Etat à partir de 2015, par l'allocation compensatrice de taxe d'habitation, dont le montant progresse cette année de 1,1 M€, soit +14,5 % par rapport à 2014.

Pour ces raisons, le produit de fiscalité directe s'élève à 315,3 M€ en 2014, contre 311 M€ en 2013.

La progression constatée s'établit seulement à +4,3 M€, elle est bien plus faible que celle constatée entre les exercices 2012 et 2013, soit +10,7 M€. Elle est également plus faible que celle attendue au BP 2014, soit +7,8 M€.

Il y a lieu, toutefois, de constater que les premiers chiffres de 2015, en matière immobilière, font apparaître une progression de 40 % des livraisons et une nette progression des mises en chantier, ce qui laisse anticiper, fort heureusement, que l'évolution physique des bases devrait retrouver, en 2015, des niveaux plus en adéquation avec la dynamique de notre territoire.

2. Après la fiscalité directe, examinons à présent la fiscalité indirecte.

Le produit de fiscalité indirecte stagne de CA à CA.

Il enregistre un repli de 1,6 % une fois intégré le retraitement intervenu sur la recette de stationnement de surface de 2013.

Deux évolutions sont plus particulièrement à mettre en lumière :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation, corrélée à l'activité du marché immobilier, et qui représente près de 45 % des recettes de ce poste, a enregistré une diminution de 6,6 % entre 2013 et 2014, soit - 2 M€.

- Dans le même temps, le produit retraité du stationnement de surface progresse de 1 M€. Cette évolution résulte du déploiement du paiement par carte bleue, qui a permis une augmentation de la « recette place jour » de 13 %.

Les autres évolutions constatées sur ce poste, moins significatives, font l'objet de développements détaillés dans la partie finances du rapport du Maire.

3. A présent un regard, que je qualifierai de « sévère » sur les dotations de l'Etat qui ont été réduites de 3,8 %.

La baisse des dotations de l'Etat à Lyon, enclenchée depuis 2010, s'accroît du fait de la contribution, à hauteur de 1,5 milliard d'euros en 2014, des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, qui s'est traduit pour Lyon par une baisse de 4,6 M€ de sa dotation forfaitaire.

Autre diminution en 2014, celle de l'ex-DCTP qui baisse ainsi de 0,3 M€.

Variable d'ajustement historique de l'enveloppe normée, cette recette enregistre année après année, des diminutions importantes qui devraient la conduire vers une disparition totale.

Enfin, heureusement, la Ville de Lyon a continué de percevoir en 2014 la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ou DSU, pour 4,8 M€.

4. Enfin, les recettes propres.

Ce poste regroupe les recettes tirées de l'activité des services, de l'occupation du domaine public et les recettes de loyers.

L'évolution retraitée de ce poste est de 4,5 % en 2014.

Cette évolution résulte pour une large part du dynamisme des recettes des équipements culturels et en particulier de l'ONL dont l'activité avait été largement pénalisée en 2013 par la fermeture, pour travaux, de l'établissement.

V - Après cet examen détaillé, examinons les ratios d'épargne résultant de l'évolution des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement.

Analysons donc les conséquences de ces évolutions sur les soldes de gestion de notre compte administratif, que sont l'épargne de gestion et l'épargne brute.

Il résulte de ces évolutions un effet « ciseaux » qui se traduit par un fort repli de l'épargne de gestion qui diminue de 15,3 % pour s'établir à 81 M€ au CA 2014.

Pour mémoire, cette diminution de l'épargne de gestion se cumule aux baisses déjà constatées en 2013 et 2014.

Cette baisse de l'épargne de gestion est à imputer principalement :

- au rebasage du coefficient de majoration forfaitaire des bases (recettes de l'ordre de 2,2 M€),
- à la perte de dotation forfaitaire (baisse de recettes de 4,6 M€),
- et à la montée en puissance du FPIC (dépense supplémentaire de 1,2 M€), dont les effets combinés sont à eux seuls, pour la Ville de Lyon, de l'ordre de -8 M€ sur l'épargne de gestion.

Le résultat financier, solde entre les produits et les charges liés à la gestion de dette et de trésorerie sur l'année, se dégrade ainsi sur 2014 à hauteur de 14,6 %.

Solde de l'épargne de gestion et du résultat financier, l'épargne brute s'établit à 71,1 M€, en repli de 15,8 M€ par rapport à 2013.

Au-delà des raisons exogènes invoquées, c'est là un phénomène normal dans le cadre d'une fin de cycle de mandat.

Pour mémoire, l'épargne brute avait accusé un repli de 5,2 M€ en 2013 par rapport à 2012.

Comme je le disais il y a un instant, le repli de l'épargne brute est lié à l'effet classique observé en fin de mandat, accentué en 2014 par la baisse des dotations de l'Etat et l'accroissement du FIC, lesquels ont largement favorisé l'effet ciseau constaté que j'ai invoqué tout à l'heure.

Malgré ce repli néanmoins, l'épargne brute affiche à l'issue du mandat un niveau élevé de 71 millions d'euros. Il faut noter que ce chiffre d'épargne brute à fin 2014 est supérieur à ce qu'il était sur l'ensemble du mandat précédent, et en particulier à ce qu'il était en 2008 pour 45 millions d'euros.

VI - Penchons-nous à présent sur les dépenses d'équipement de l'exercice.

1. Tout d'abord l'évolution des dépenses d'équipement :

Elles comprennent les opérations, je vous le rappelle, qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la Ville, achat de matériel, aménagement du patrimoine existant, ou construction d'équipements nouveaux.

Les subventions d'équipement attribuées à des tiers constituent également des dépenses d'équipement.

En 2014, les dépenses d'équipement réitèrent le pic de 2013 avec 153 millions d'euros réalisés, dont 99 millions d'euros de travaux.

Avec ces deux années de très fortes réalisations, puisque je vous rappelle qu'en 2013 nous avons également investi 153 millions d'euros, les dépenses d'équipement du mandat se sont élevées à la somme de 697 millions d'euros.

Il faut rapprocher cette somme de notre prévision qui, en début de mandat, était seulement de 600 millions d'euros.

Nous avons ainsi réalisé une moyenne de 116 millions d'investissement par an, ce qui est tout à fait remarquable pour un territoire dont la population a progressé de près de 50.000 habitants en l'espace de 10 ans.

La répartition des dépenses d'équipement, à présent, par mission :

La répartition des crédits d'investissement par grande mission de la collectivité a fortement évolué par rapport à l'an dernier, traduisant ainsi le phasage des opérations du plan d'équipement.

- Ce sont les crédits destinés à la mission Sport qui ont le plus fortement évolué du fait des travaux en cours sur le centre nautique du Rhône. Alors qu'ils représentaient moins de 13 % des dépenses d'équipement en 2013, ils s'établissent en 2014 à 31 millions d'euros et ont mobilisé plus de 20 % des dépenses d'équipement.

- La part des dépenses d'équipement dédiées à la mission Espace public qui s'élève à 31 millions d'euros est restée stable à plus de 20 % par rapport à l'an dernier.

- La mission Education enregistre un fort repli lié à l'achèvement d'équipements importants et en particulier la Cuisine centrale.

VII - Après les dépenses d'équipement par mission, regardons les dépenses d'investissement de la Ville.

Elles sont constituées comme vous pouvez le voir sur le tableau :

- du FCTVA,

- des subventions d'équipement, des produits de cession, et des legs de la taxe d'aménagement et des recettes diverses.

Nous allons examiner successivement ces postes.

- Le fond de compensation de la TVA, dit FCTVA, qui s'établit à 14,9 millions d'euros contre 11,8 millions d'euros, soit un sursaut de plus de 3 millions d'euros.

Il faut savoir que cette forte progression est néanmoins à rapprocher de l'augmentation des dépenses d'équipement survenues entre 2011 : 99 millions d'euros, et 2012 : 128 millions d'euros.

- La Ville, comme vous le voyez sur le tableau, a également bénéficié de subventions pour diverses opérations à hauteur de 5,7 millions d'euros.

- il s'agit en particulier d'un versement d'un fonds de concours de 2,5 millions d'euros de la part du Grand Lyon au titre du parc Sergent Blandan,

- près d'un million d'euros de solde de subventions en provenance de la Région pour la halle d'athlétisme de la Duchère,

- ou encore des recettes de la CAF pour la construction de nouveaux équipements d'accueil de jeunes enfants.

- Au sein du poste produit de cession d'immobilisation et legs, les produits de cession foncière s'élèvent à 3,1 millions d'euros, et ils ont été principalement alimentés par la vente :

- d'un terrain 6 quai des Etroits pour un montant de 2,1 millions d'euros,
- de diverses parcelles pour un montant de 820.000 €,
- et de divers volumes pour un montant de 253.000 €

VIII - Pour en terminer ou presque, nous allons examiner la dette et notamment l'évolution de son encours.

Face au maintien à un niveau élevé et même inédit de la réalisation des dépenses d'équipement, la Ville a du maintenir en 2014 un recours plus fort à l'emprunt.

Je vous rappelle, en effet, que les dépenses d'équipement se sont élevées à 153 millions d'euros sur les deux dernières années.

1. L'encours de dettes de la Ville est ainsi passé de 391 millions d'euros au 31 décembre 2013 à 424 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit une progression de la dette de 33 millions d'euros.

Cet encours représente un endettement de 848 € par Lyonnais contre 793 € en 2013.

Pour mémoire, et cela doit être souligné, la moyenne d'endettement par citoyen dans les villes de la strate, c'est-à-dire celles qui sont dans notre catégorie, s'élève à 1.085 €, soit plus de 250 € d'écart.

La Ville reste bien en-deçà de cette moyenne et ce, malgré la progression engrangée.

Vous remarquerez sur le graphique qui vous est présenté, la grande stabilité de notre encours de dette depuis 2001.

Vous verrez, en effet, que cet encours était de 430 millions d'euros en 2008 et de 428 millions d'euros pour le mandat précédent alors qu'il est aujourd'hui de 424 millions d'euros, donc une très grande stabilité. Nous avons su, au cours de ces deux derniers mandats, conduire une politique d'investissement dynamique sans pour autant pénaliser l'endettement.

Cette maîtrise de l'endettement restera d'ailleurs un axe majeur de la stratégie financière du nouveau mandat qui vient de débiter.

2. Examinons à présent brièvement la gestion active de la dette.

Vous savez que depuis 2012 le rapport du Maire qui accompagne le compte administratif est enrichi dans sa partie dédiée à l'analyse de la gestion active de la dette et de la trésorerie.

Nous avons souhaité en cela répondre aux préconisations de la charte de bonne conduite, dite charte Gisler, pour laquelle les élus se sont engagés à développer la transparence -vous savez que cette notion m'est chère- :

- la transparence des décisions relatives à la politique d'emprunt et à la gestion de dettes,
- l'information financière sur les produits structurés.

Je vous invite donc, pour ceux que cela intéresse, à regarder le rapport du Maire qui est très précis en ce domaine.

Donc, pour rester sur la gestion active de la dette, nous soulignerons principalement deux grandes actions :

- d'une part, le recours accru aux emprunts obligataires à travers les premières émissions réalisées dans le cadre du programme EMTN, pour un montant total de 50 millions d'euros.

Il apparaît en effet aujourd'hui que les offres obligataires sont financièrement bien plus intéressantes que les offres bancaires traditionnelles et elles permettent ainsi à la Ville de bénéficier de conditions de taux particulièrement attractives mais aussi de diversifier plus encore notre encours. La part de l'obligataire, vous le noterez, passe en effet de 15 % en 2013 à plus de 25 % en 2014 dans l'encours global de la Ville.

- d'autre part, une deuxième action qui a consisté -j'en ai parlé tout à l'heure- dans le remboursement anticipé de deux emprunts souscrits initialement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 8,8 millions d'euros que nous allons refinancer auprès du Crédit Foncier de France, ce qui nous a permis d'en améliorer les conditions de taux et de générer des économies budgétaires et financières pour la Ville non discutables.

3. Je ne voudrais pas que le bruit de la rue vous empêche d'admirer le tableau qui vous est présenté sur l'évolution de la capacité de désendettement de la Ville.

Après une première phase du mandat marquée par un fort désendettement, la progression de l'encours de dette pour la troisième année consécutive en 2014, combiner recul de l'épargne brute conduit en effet à un rallongement de la capacité de désendettement.

Néanmoins, notre capacité de désendettement qui était en 2013 de 4,5 % est passée seulement à 6 ans en 2014, 4,5 années en 2013, 6 années en 2014, mais cela constitue néanmoins un très beau niveau puisque vous pourrez constater qu'elle était de 9,4 années à l'issue du mandat précédent.

J'en aurai terminé quand je vous dirai en conclusion que nous sommes satisfaits des résultats auxquels nous sommes parvenus car ils sont, ce que vous ne pourrez contester, conformes aux objectifs que nous avons pris en début de mandat :

- Nous avons prévu de garder une capacité de désendettement inférieure à huit années, nous sommes arrivés à la limiter à six années.

- Le Plan d'Équipement, nous l'avons calibré à 600 M€, nous avons finalement, par suite d'une volonté indiscutable de la municipalité, fait beaucoup plus que ce qui était prévu, puisque nous avons réalisé au lieu des 600 M€, 697 M€.

- Enfin, en ce qui concerne la dette, notre encours de dette a été stabilisé par rapport à ce qu'il était en 2008, mais par rapport aussi à ce qu'il était en 2001.

Donc, nous pouvons dire, et j'en aurai vraiment terminé, que le volontarisme de la ville dans les investissements, allié à un souci permanent de bonne gestion, nous a permis de vous présenter un compte administratif de bonne facture.

Je vous remercie de votre attention, nonobstant les bruits divers qui nous venaient de la rue.

M. LE MAIRE : Monsieur Broliquier, j'espère que vous allez pouvoir vous exprimer dans le calme et je vous demande pardon à l'avance s'il y a quelques bruits d'arrière fond ! Allez-y !

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Vous avez remarqué, ils ont arrêté !

Ce compte administratif...

(Bruits extérieurs.)

On ne provoque pas la police !

(Rires.)

Ce compte administratif marque la fin d'une période, celle du mandat 2008-2014. Et votre Adjoint aux Finances, dans une débauche bien indigeste de chiffres, vient de nous en donner l'essentiel. J'ai compris quand même qu'il cédait à l'autosatisfaction en communiquant sur le bon niveau d'investissement atteint en 2014 : je crois effectivement que c'est un des rares points positifs.

Mais cette donnée conjoncturelle et ponctuelle ne doit pas dissimuler les autres tendances lourdes de votre politique budgétaire.

Car le volontarisme que vous affichez en investissement masque en réalité une gestion résignée et souvent impuissante.

Ce compte porte en effet les stigmates d'une gestion marquée, sur cette période, par une dérive en fonctionnement, tant dans les dépenses que dans les recettes, avec l'alourdissement du poids des dépenses d'une part et des impôts d'autre part.

Une nouvelle fois, à périmètre constant, les dépenses de fonctionnement ont augmenté (+ 16 M€) et ce, malgré une inflation historiquement basse. Les rythmes scolaires et la péréquation n'expliquent qu'une partie de cette hausse.

Les efforts sur les charges à caractère général ne parviennent pas à contrebalancer cette tendance à la hausse des dépenses de fonctionnement que vous n'arrivez pas à enrayer.

Si des baisses de dépenses sont constatées, ce qui marque quand même une volonté, nous sommes les premiers à le reconnaître, elles ne se traduisent pas encore dans les grands équilibres budgétaires.

La baisse de ces charges repose en grande partie sur des éléments extérieurs à votre gestion, comme les conditions climatiques : le ciel vous a aidé ! Ce qui donne l'impression quand même au final d'une gestion tributaire des aléas, impuissante à juguler les hausses.

Vous vous contentez seulement de grappiller des euros ici et là. Ce n'est pas comme ça que vous réussirez à inverser durablement la courbe des dépenses de fonctionnement. Seules des économies de structures peuvent le permettre. Ce n'est pas la première fois que nous le disons.

Si vos dépenses ont continué à progresser malgré quelques efforts, cela est dû d'abord aux charges de personnels. Hors des rythmes scolaires, la masse salariale augmente quand même de 3,5 % en 2014.

Cette hausse des dépenses de personnel est une autre tendance lourde de votre gestion.

Vous l'expliquez, en partie, par des mesures législatives et réglementaires nationales, comme pour vous dédouaner. Cela dit, il est vrai que vos amis socialistes ont fait preuve de beaucoup de créativité pour alourdir ces dépenses et que vous les avez largement approuvées en les votant quasiment toutes au Sénat.

Globalement, nous avons l'impression que vous subissez ces hausses régulières de la masse salariale. Vous restez immobile. Vous auriez, par exemple, pu voter au Sénat début mai, l'amendement instaurant trois jours de carence dans la fonction publique dans le cadre du projet de loi Macron. Mais vous ne l'avez pas fait !

Et vous ne remettez toujours pas en question la réorganisation à Lyon, l'optimisation et la rationalisation du fonctionnement des services. La masse salariale mériterait selon nous une analyse prospective très détaillée pour cerner toutes les marges de manœuvre. La question du juste dimensionnement des effectifs et, j'ose le dire, de la « productivité » des services, seront de plus en plus incontournable à l'avenir.

Les subventions, elles, progressent de près de 1 % (hors rythmes scolaires) et atteignent 64 M€. Mais, difficile de trouver derrière ce chiffre, une ligne directrice dans votre politique de subventionnement.

D'un côté, des structures voient leurs subventions augmenter automatiquement année après année, comme les MJC ou les centres sociaux et de l'autre, vous faites des économies sur le dos d'associations qui œuvrent notamment dans le domaine de la solidarité (-300.000 € cette année pour la solidarité), et cedans une période de crise et d'augmentation de la précarité. Pourtant, ces associations sont particulièrement utiles et prennent souvent, sur le terrain, le relais du CCAS.

Nous ne contestons pas la nécessité de revoir le niveau des subventions octroyées, mais cela doit se faire avec un débat, des priorités et une vision, que nous n'avons toujours pas, malgré nos demandes.

J'en viens maintenant aux recettes.

La stagnation des recettes s'expliquent bien sûr, en partie, par la baisse des dotations. Là aussi, il est regrettable que vous n'ayez pas mis à profit vos responsabilités nationales pour essayer de freiner cette baisse si brutale des dotations de l'Etat.

Pour la Ville, cela se traduit par une hausse des exonérations et donc une perte de recettes. Vous le reconnaissez vous-même, en disant que les allocations compensatrices versées par l'Etat compensent mal la perte réelle du produit fiscal.

Il n'est pas normal que la moitié des Français soit exonérée d'impôt sur le revenu, tandis que l'autre moitié en est chargée « comme des mules ». Il vaudrait mieux élargir l'assiette, c'est-à-dire soumettre davantage de ménages à l'impôt. En imposant chaque contribuable au même taux, l'effort serait plus raisonnable pour tous. Les moins favorisés pourraient bénéficier en contrepartie de réductions de charges. Mais au moins tous les Français sauraient ce que payer l'impôt veut dire.

Pour justifier la hausse d'impôts 2015, vous vous êtes retranché derrière la baisse des dotations, pour dire : « Voilà, c'est comme ça, on ne peut pas faire autrement ! »

Pourtant, 2/3 des maires en France n'ont pas eu recours à l'outil fiscal en 2015. Et ceux qui ont augmenté les impôts, l'ont fait avec une hausse moyenne des taux à 2,2 %, soit deux fois moins que la hausse des taux à Lyon, qui je vous le rappelle est de 5 %.

Alors que vous avez beaucoup de mal à utiliser le levier ressources humaines pour maîtriser vos budgets, vous utilisez en revanche le levier fiscal avec une facilité déconcertante.

Reste, Monsieur le Maire, qu'en allant à contrecourant et en augmentant les impôts en début de chaque mandat, vous êtes devenu un « serial taxeur ».

Les ratios des comptes administratifs sont là aussi implacables : le produit des impôts directs par rapport à la population est de 631 en 2014, alors qu'il était de 540 en 2008. Je rappelle que le Groupe UDI a voté contre ce délire fiscal.

Cette stagnation des recettes et l'augmentation des charges entraîne une dégradation de l'épargne brute et donc par voie de conséquence, de notre capacité d'autofinancement. L'encours de dette augmente, je vous le rappelle, de plus de 33 M€. Voici venu le temps de la dette, serait-on tenté de dire !

Sans doute -et M. Brumm nous l'a dit tout à l'heure-, ce niveau d'endettement n'est pas en soi si inquiétant, car il reste plus faible que celui d'autres collectivités.

Mais il y a une chose bien plus préoccupante que le niveau actuel de la dette : c'est son niveau à venir, qui peut se déduire dès à présent des éléments qui nous sont présentés dans le compte administratif, avec l'effet ciseau qui s'installe année après année dans vos comptes.

Ces prochaines années, les recettes de la Ville vont très significativement diminuer, bien davantage qu'elles n'ont commencé à le faire.

Pendant ce temps, des dépenses vont continuer à augmenter inexorablement, comme les dépenses de personnels en 2015, l'effet en année pleine de la réforme des rythmes scolaires.

Les intérêts de la dette pèseront un peu plus dans les dépenses de fonctionnement. Nous sommes impatients de découvrir votre PPI pour voir où sera placé le curseur entre les investissements promis et les renoncements.

Enfin, pour terminer, si les taux d'intérêt, aujourd'hui extrêmement avantageux pour la ville, venaient eux aussi à augmenter, du fait par exemple d'une dégradation -pas improbable- de la note lyonnaise par les agences de notation, la situation budgétaire de la ville deviendrait carrément dramatique.

Ce compte administratif vient clore une période. Il doit aussi marquer la fin d'un cycle, celui qui a conduit la ville à sombrer, au fil des années, dans le confort d'une gestion pépère, routinière, assez sérieuse, mais sans imagination et sans anticipation.

Le compte administratif 2015 sera un moment de vérité important.

Nous espérons y découvrir les premiers effets du « plan marges de manœuvre », dont on parle plus qu'on ne le met en œuvre, et surtout, voir s'il est le prélude à un nouveau modèle de gestion.

Un renouveau qui sortira, nous l'espérons nous élus UDI, votre gestion du formol, dans lequel elle baigne depuis des années !

Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme chaque année, nous examinons le Compte administratif de notre collectivité et comme chaque année, c'est l'occasion de vérifier les écarts entre les discours faits lors de la présentation du Budget primitif et la réalité de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Et bien cette fois, nous y sommes ! Malheureusement ce que nous annonçons il y a quelques mois pour le Budget primitif 2015 est en train d'arriver.

Avec ce Compte administratif 2014, nous validons notre analyse, c'est-à-dire que la situation financière de la Ville de Lyon est en train de dangereusement se dégrader, et malheureusement je pense que ce n'est que le début d'un processus durable.

Alors, commençons par répondre à une première question : quelle est la situation réelle de notre collectivité aujourd'hui ?

C'est tout d'abord des dépenses de fonctionnement qui continuent d'augmenter plus vite que les recettes de fonctionnement. Cette situation est un classique puisque c'est le cas quasiment chaque année, hors année de sortie comptable de personnel avec le CCAS ou l'ENSBAL. Pour cette année, c'est près de 15 millions d'euros de dépenses supplémentaires, de 546 millions d'euros à 560 millions d'euros.

C'est ensuite des recettes fiscales moins bonnes que prévues :

- la fiscalité directe rapporte 4,2 millions d'euros de plus au lieu de 7,8 millions d'euros de plus prévus au Budget primitif,
- les droits de mutation sont aussi en baisse,
- et les dotations de l'Etat baissent également.

Conséquence de tout cela, le niveau d'épargne brute fond comme neige au soleil avec -14 % (de 85,4 millions d'euros à 73,4 millions d'euros) et -45 % pour l'épargne nette 35,8 à 20,3 millions d'euros.

L'endettement repart fortement à la hausse avec 33 millions d'euros de dettes supplémentaires en une année seulement, portant à 6 ans la capacité de désendettement.

Seul point positif, le niveau d'investissement est élevé (153 millions d'euros) et conforme au prévisionnel.

Ce qu'il est intéressant de voir maintenant, c'est quelles sont les raisons qui nous conduisent à cette situation ? Et comme j'avais eu l'occasion de le faire lors du budget prévisionnel 2015, je commencerai par balayer le cadre financier national dans lequel nous sommes.

Nous sommes face à un Etat qui ne réussit pas à diminuer ses propres dépenses de fonctionnement tout simplement parce qu'il n'a pas le courage de s'attaquer aux vraies réformes structurelles. Et donc, il demande aux autres, notamment aux collectivités locales, de faire les efforts qu'il ne fait pas pour lui-même. Pire, l'Etat impose des dépenses non financées aux collectivités locales comme par exemple, avec les rythmes scolaires. Réforme inutile pour la qualité d'apprentissage des enfants et très coûteuse pour le contribuable local, 5 millions d'euros de charge nette pour la Ville de Lyon en année pleine. Notre demande de mission d'information et d'évaluation de cette réforme a donc bien toute sa pertinence.

En 1997 et 2002, nous avons eu les 35 heures,

(Les élèves installés dans le public quittent la salle.)

M. LE MAIRE : Le collège a un professeur raisonnable. Il a craint qu'ils n'aient des problèmes de surdité.

M. HAVARD Michel :....pour la période 2012-2017, ce sera donc le boulet des rythmes scolaires.

Deuxième élément, le matraquage fiscal et financier qui s'est abattu sur les particuliers et sur les entreprises est tellement fort qu'il génère deux conséquences :

- une diminution du pouvoir d'achat des ménages et donc de leur consommation et de leurs investissements,

- et au niveau des entreprises, des charges et impôts qui conduisent à la baisse de l'investissement car elles ont perdu confiance dans ce Gouvernement sans horizon et qui n'aime les entreprises que dans les discours.

Le paradoxe de tout cela, c'est que vous devez comme Maire de Lyon, faire face aux conséquences de cette politique que vous votez comme Sénateur. Politique qui appauvrit les Françaises et les Français et qui vous conduit aujourd'hui, à porter la responsabilité du niveau de chômage le plus élevé qu'ait connu la France, avec plus de 5 millions de personnes à fin 2014 inscrites à Pôle Emploi.

Alors à cela s'ajoutent aussi des raisons locales liées à votre gestion. En 13 ans, vous n'avez jamais engagé de réformes structurelles pour limiter ou diminuer les dépenses de fonctionnement. Et c'est cela la principale cause locale des difficultés financières devant lesquelles nous nous trouvons. A avoir laissé filer les choses, notamment en période d'élections, nous sommes aujourd'hui au bord de l'explosion. Et comme en plus vous avez déjà vendu tout le patrimoine des Lyonnaises et des Lyonnais, nous n'avons donc plus aucune marge de manœuvre.

Alors, troisième question : quelles sont les perspectives pour demain ? Vous avez annoncé vouloir conserver un niveau d'investissement élevé, à 100 millions d'euros par an. Or, dans sa dernière note de conjoncture sur les finances locales, la Banque Postale prévoit un net recul des dépenses d'investissement des collectivités locales cette année, à -5,6 %. Et cette forte baisse n'est peut-être rien en comparaison de ce que réservent les trois prochaines années avec la baisse des 10 milliards d'euros des dotations de l'Etat d'ici 2017 qui devrait très fortement impacter les budgets d'investissements. Le scénario le plus pessimiste projeté par la Banque Postale conduirait à une chute des investissements de près de 35 % d'ici trois ans. De sombres perspectives pour l'emploi dans notre pays.

Dès lors, faire le choix de conserver un investissement élevé aura des conséquences.

La première conséquence, les Lyonnaises et les Lyonnais vont la subir dès cette année et plus encore l'année prochaine. En effet, vous avez fait le choix de chercher à augmenter vos recettes avec une

hausse généralisée de tous les tarifs applicables dans la ville et bien sûr, une hausse des impôts. De ce point de vue là, vous menez la même politique socialiste que le gouvernement que vous soutenez. Et cela ne relève d'aucune prouesse de gestion.

Mais cela ne suffira pas, il va falloir faire des économies de fonctionnement. Et comme vous n'avez engagé aucune réforme structurelle avec la création de la Métropole, et que jusqu'à présent, les dépenses de fonctionnement ont systématiquement augmenté, chaque année, on se demande comment vous allez trouver les 40 millions d'euros d'économie que vous annoncez.

Si nous pensons que la réalisation d'économie est de toute façon inéluctable dans la situation dans laquelle nous sommes, reste à définir sur quoi. Ce débat que nous aurons lors du prochain Budget prévisionnel en fin d'année, nous souhaitons d'ores et déjà l'éclairer de quelques pistes.

D'abord sur la mutualisation des services avec la Métropole. C'est là un gisement d'économies dont j'espère vous explorez chaque possibilité et que vous aurez l'occasion de faire des propositions sur ce sujet, car pour l'instant, le bing bang de la mise en place de la Métropole n'a entraîné que des hausses d'impôt et des augmentations de dépenses de fonctionnement. Bonjour la réforme structurelle !

Ensuite, sur les subventions. Là aussi, des priorités vont devoir être établies. Et nous pensons que tout le monde doit faire des efforts. Sur les près de 80 millions d'euros de subventions que la ville verse aux personnes de droit privé et de droit public, 2 % en moyenne représente plus d'1,5 million d'euros d'économie. Pour faire ces choix, il faut là aussi définir des priorités, une règle du jeu et respecter un équilibre territorial et thématique.

Enfin, reste posée la question du personnel. Cela nécessite un dialogue social de qualité, et si j'en juge par les Conseils municipaux qui se déroulent sous les cris des manifestants, ce n'est pas votre fort.

Le personnel de la Ville de Lyon est de grande qualité et aborder la question de la diminution des effectifs, un sujet très difficile. Mais là aussi, si nous ne voulons pas plonger notre collectivité dans de grandes difficultés, il faudra bien l'aborder.

Votre tort est de ne pas l'avoir fait de façon continue et d'avoir laissé filer les choses à certaines périodes de vos mandats successifs. Aujourd'hui, vous vous trouvez donc contraint de le faire brutalement, comme vous l'avez fait avec l'Internat Favre. C'est toujours plus difficile à faire dans la précipitation et sous la contrainte. D'autant qu'en investissant dans des équipements publics, il va y avoir besoin de personnel supplémentaire.

De plus, je pense que vous n'aurez pas de majorité pour engager la ville dans ce train d'économies. Les alliances électorales pour sauver sa place se paient dans la capacité à agir par la suite. Et à mon avis, vous y serez confronté dès cette année.

Pour cet ensemble de raisons, je pense que vous n'arriverez pas à faire des économies de fonctionnement. D'autant que vous allez d'ici deux ans, nous voter quelques lois qui annihilent les efforts que vous entreprendriez comme Maire. M. Hollande aura sans doute envie d'être réélu et l'on connaît les conséquences sur les budgets des collectivités locales de ces envies préélectorales.

C'est donc par l'endettement que vous allez compenser, seule solution pour maintenir un niveau d'investissement à 100 millions d'euros par an. Nous nous dirigeons donc vers une envolée de la dette d'ici la fin du mandat. Notre capacité de désendettement devrait alors dépasser les 8 ans qu'il ne fallait, aux dires de M. l'Adjoint aux Finances, pas dépasser. Et c'est donc sur ceux qui vous succéderont en 2020 que vous reportez la charge de gérer une situation qui sera devenue catastrophique.

D'ici 2020, nous aurons de nombreuses occasions de revenir sur ces questions budgétaires et financières. Et voyez-vous, Monsieur le Maire, parce que nous aimons notre ville, j'espère que ces sombres perspectives que ce Compte administratif 2014 révèlent, ne se réaliseront pas. Quoiqu'il en soit, nous prendrons nos responsabilités dans les débats que se tiendront lors du Budget primitif 2016. Dans cette attente, et compte tenu de tout ce que j'ai dit précédemment, nous voterons « contre » ce Compte administratif. Je vous remercie.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, globalement notre Ville conserve de bons résultats pour son compte administratif, malgré une baisse des dotations de l'Etat de 4,6 milliards d'euros en 2014. Certes, la dette est un peu augmentée et la capacité de désendettement se retrouve à 6 années, mais cela reste très contrôlé par rapport aux autres villes équivalentes et cela a permis un niveau

d'investissement plus élevé que prévu dans le mandat précédent. Cette situation permettra aussi à Lyon d'avoir un potentiel d'investissement qui reste important pour le mandat en cours.

Plusieurs remarques sur des points particuliers de notre bilan 2014.

Première remarque, une baisse importante des consommations de chauffage : 38 % de diminution des dépenses de gaz, de chauffage urbain, de fioul avec certes, une baisse des tarifs du gaz et du chauffage urbain de 2 à 5 %, ce qui montre l'importante baisse des consommations.

Cette baisse -et cela a été dit par M. Brumm- est due principalement à des conditions climatiques moins rigoureuses pendant l'hiver 2014 qui ont entraîné une période de chauffage plus courte, mais on peut penser que cela est aussi dû en partie aux travaux d'isolation réalisés pour certains bâtiments municipaux, et il est bien dommage que l'on n'arrive toujours pas à isoler ces dépenses dans les comptes et ainsi à en mesurer les effets. Nous espérons que la démarche en cours pour le label Citergie permettra de faire progresser l'information dans ce domaine.

Les investissements démarrés en 2014 d'isolation pour la Mairie du 8^e et la Maison de la Danse sont un bon exemple d'investissement permettant de générer des économies dans le futur et aussi de répondre aux enjeux de lutte contre le dérèglement climatique. Le sommet mondial Climat et territoires qui se tiendra à Lyon les 1^{er} et 2 juillet prochains devrait aboutir à des propositions et engagements, gageons qu'ils soient à la hauteur des enjeux en vue de la COP21 qui se tiendra à Paris fin 2015. Nous attendons aussi que la prochaine PPI de Lyon intensifie cet effort.

Deuxième remarque : la poursuite des travaux de rénovation de l'éclairage public a permis à nouveau une nouvelle baisse de la consommation d'électricité de ce poste, soit une réduction cumulée de 30 % par rapport à l'année 2000 qui a marqué le pic de notre consommation électrique pour l'éclairage public.

2014, c'est aussi 3,4 hectares de nouveaux espaces verts repris en gestion par la Ville. Avec l'ouverture du parc Sergent Blandan mais aussi d'autres parcs dans différents arrondissements de Lyon, la Ville offre aux habitants de nouveaux espaces de détente et de respiration, c'est important dans une ville qui connaît encore trop souvent des épisodes de pollution. Il faut aussi mentionner la labellisation Ecojardins de deux nouveaux parcs en 2014.

Troisième remarque : 2014 c'est aussi la mise en service de la cuisine centrale à Rillieux. Il nous faut maintenant avancer sur le chantier de l'alimentation locale et biologique en ayant le souci de la réduction du gaspillage et du compostage des déchets.

Quatrième remarque, 2014 c'est aussi des dépenses importantes pour la vidéosurveillance : 558.000 € de dépenses de fonctionnement et plus d'1.130.000 d'euros de frais de personnel correspondants. Quand on voit de telles sommes et quand on sait les extensions envisagées en 2015, on ne peut que se poser la question du choix de nos priorités et se dire que certains dispositifs comme Enfance Arts et Langages, ou encore l'existence de l'internat Favre, pourraient être maintenus.

Enfin, un regret mais qui ne devrait pas trop durer nous l'espérons, c'est que le projet de dématérialisation ou projet E-convoc ne soit toujours pas opérationnel. Il permettra en effet une grande économie de papier, ce qui est important pour la préservation de nos ressources naturelles.

Notre groupe votera ce compte administratif 2014.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers, le compte administratif 2014 est soumis à l'appréciation de notre assemblée aujourd'hui. Ce compte administratif, cela a été dit, clôt le mandat précédent 2008/2014.

Né suite aux élections municipales de mars 2014, le groupe municipal Lyon Citoyenne et Solidaire n'existait pas encore quand le budget 2014 a été débattu et voté, ici-même, en décembre 2013. Par conséquent, le compte administratif vérifiant la bonne exécution d'un budget sur lequel nous ne nous étions pas prononcés, nous ne prendrons pas part à son vote ce soir.

Quelques observations toutefois.

Concernant les charges à caractère général, le budget primitif 2014 prévoyait une évolution à la hausse de plus de 850.000 € des dépenses d'énergie de notre commune. Le compte administratif nous apprend que des conditions climatiques clémentes au cours de l'année écoulée ont joué en notre faveur et les dépenses

liées au chauffage et au rafraîchissement des bâtiments ont été plus faibles que prévu. Il s'ensuit une économie de près de 1.600.000 €.

Nous aurions préféré Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ne pas dépendre des conditions climatiques pour le moins aléatoires, et sollicitons de nouveau une politique volontariste et la mise en place d'un plan ambitieux de rénovation thermique de nos bâtiments municipaux, un plan qui serait source d'économie de fonctionnement à terme porteur d'emplois non délocalisés.

Concernant les subventions aux personnes de droit privé, elles étaient estimées à 61,5 millions d'euros au budget primitif, elles se sont élevées au final à 63 millions d'euros, soit 2.300.000 € de plus que prévu. Là encore, nous reformulons une de nos propositions : la contractualisation sur 3 ans avec le secteur associatif à la fois afin de consolider les budgets prévisionnels de nos partenaires associatifs, et aussi pour mieux estimer nos propres dépenses, et bien sûr pour assurer une plus grande transparence sur les choix opérés.

En matière de transparence et pour finir, nous avons également relu attentivement le rapport final d'observations de la Chambre régionale des Comptes porté à la connaissance de notre Conseil fin 2014 et sur lequel nous avons débattu ici-même. Nous avons retenu que si les magistrats de la Chambre reconnaissent à notre Ville une situation financière plutôt solide, ils émettaient des critiques en matière de sincérité des prévisions budgétaires.

Nous avons donc comparé les documents de présentation du budget primitif 2014 et du compte administratif 2014. Si certains grands secteurs d'activité ou délégations présentent au compte administratif un résultat d'activité qui correspond aux estimations du budget primitif, d'autres en revanche présentent des disparités. C'est le cas notamment en matière de Petite Enfance où les dépenses engagées sont inférieures à 500.000 € par rapport au budget prévisionnel. La proximité également connaît de fortes disparités avec moins de 800.000 € prévus par an que prévu initialement.

Enfin, en matière d'éducation nous observons un décalage à la baisse de 2 millions d'euros des dépenses consacrées à l'éducation entre le budget primitif 2012 et le compte administratif.

Nous aimerions avoir un certain nombre d'éléments de réponse par rapport à ces disparités observées par exemple sur ces trois sujets qui sont des priorités, me semble-t-il, de notre collectivité : petite enfance, éducation, proximité, soutien aux arrondissements.

Nous ne prendrons pas part au vote de ce compte administratif pour les raisons que je viens d'indiquer, mais nous serons vigilants bien sûr dans le cadre du compte administratif 2015 et puis lors du vote de la PPI, nous serons vigilants aux choix budgétaire et politique que vous nous proposerez.

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, les résultats de l'année 2014 démontrent une saine gestion des finances de la Ville. D'ailleurs, depuis 2001, l'endettement de la Ville n'a pas bougé. Par contre la Ville, elle, a bougé : 50 ha d'espaces verts nouveaux créés depuis 2001 dont des grands parcs : Blandan, Vallon, parc de Saône, Clos Layat, soit 30 ha rien que pour 2014 ; une dizaine de grands projets urbains ont vu le jour : Confluence, Duchère, Mermoz, Bon Lait, Berthelot ; 25 km de liaisons vertes ont été créées.

En 2001, il n'y avait pas de jardins partagés, aujourd'hui il y en a 43. Nous comptons de grands équipements sportifs comme la halle Diagana, la rénovation de la piscine du Rhône, etc, et notre Ville a gagné quelque 50.000 habitants !

Les investissements réalisés en 2014 ont permis de tisser une continuité dans la réalisation d'opérations qui offrent aux Lyonnais des équipements et des services de qualité, une qualité dont on ne saurait faire une variable d'ajustement dans les prochaines années.

En effet, il nous appartient de faire en sorte que l'optimisation des dépenses publiques reste une opportunité d'innovation dans nos choix qui préfigurent le développement et l'aménagement de notre territoire, et qui seront un marqueur écologique de ce mandat.

Force est de constater que l'aménagement du cadre de vie est un pilier de la ville durable. La place du végétal dans les grands projets urbains est d'ailleurs un indicateur fort de cette durabilité, de cette écologie pragmatique. Nous avons choisi de proposer un espace vert à moins de 500 m de chaque habitation, de reprendre de la place sur l'automobile.

Je ne reviens pas sur les rives de Saône, les berges du Rhône, ou le square Jean de Torcy que nous inaugurons demain. Aujourd'hui, les espaces verts publics représentent 430 ha, soit 10 % de la Ville. Il reste maintenant à avancer sur la verticalité et les toitures.

Sur un plan écologique toujours, la Ville a porté une politique volontariste en matière d'espaces verts. En effet :

- selon une étude américaine, 1 euro investi dans les espaces verts en rapporte 9 sur les plans économiques, sociaux, sanitaires... ;
- ils permettent de favoriser le report modal vers le vélo pour les liaisons vertes ;
- ils permettent de limiter « l'effet barbecue » ou la « mobilité de compensation », lorsque les habitants quittent leur ville le week-end pour accéder à la campagne ;
- la trame verte et bleue représente un élément essentiel dans l'attractivité d'une ville pour l'installation d'entreprises et de familles.

Enfin, au-delà de la vocation sociale de ces espaces, ces derniers représentent sur le plan de la santé, un levier d'amélioration puisqu'ils nous encouragent à quitter la sédentarité au profit de l'activité physique :

- pour les enfants, en proposant des jeux plus attractifs comme à Blandan ou au Clos Layat ;
- pour les seniors, avec par exemple, le premier physioparc du Parc de la Passerelle ;
- pour tous, en étant un support aux pratiques sportives gratuites ;
- et pour tous, également, en nous invitant à se déplacer à pieds ou à vélo.

Les espaces verts servent ainsi une politique transversale qui ne se cantonne plus au cadre de vie, mais participent à la qualité de vie et à la qualité de la ville tout simplement.

Bien vivre ensemble, c'est bien entendu, le développement harmonieux des quartiers, de tous les quartiers.

Ainsi, les actions soutenues en 2014 au titre des aides à la famille et à la personne, du développement territorial, de la politique de la ville, de l'urbanisme et de l'habitat, participent de la même dynamique d'un bien vivre ensemble.

Enfin, soulignons que le rôle de nos actions économiques, sur lesquelles repose la durabilité de notre ville, sont indispensables puisqu'elles sont au service de tous. Au service d'une ville toujours plus humaine.

De ce fait, on retrouve dans ce début de mandat, les orientations vers la ville que l'on veut et Lyon Ecologie et Citoyens, est attentif à ce que ces orientations se traduisent dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissements, pour une ville au service des habitants.

Je vous remercie.

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances, chers Collègues, le compte administratif 2014 est, d'une certaine façon, la conclusion budgétaire du précédent mandat, puisque les réalisations financières de 2014 s'inscrivent dans la lignée de la politique que vous avez menée et initiée, Monsieur le Maire, dans le mandat 2008-2014.

On retrouve ainsi, les principaux fondamentaux financiers des années précédentes :

- un encours de dette stabilisé depuis 2001, ce que nous envie beaucoup d'autres communes ;
- une capacité de désendettement équivalente à 6 ans ;
- un niveau d'investissement remarquable avec 153 M€ (identique à l'année 2013) ;
- des droits de mutation en baisse mais qui restent à un niveau très bon, 27,2 M€, étant donné un contexte immobilier général morose, ce qui dénote une bonne santé de la place lyonnaise et cela en grande partie grâce à une volonté politique de reconstruire la ville sur elle-même, loin de l'image de la gestion « pépère » et « aseptisée » décrite par M. Broliquier dont la critique est toujours dans la nuance.

Il ne s'agit là que de quelques exemples qui caractérisent la bonne santé financière de notre collectivité.

D'une certaine façon, il s'agit d'un épitomé d'un travail qui a débuté il y a plus de 10 ans. Cependant, nous avons enregistré en 2014, quelques signes de dégradation avec tout particulièrement une

hausse des dépenses de fonctionnement (+2,7 %) alors même que les recettes de fonctionnement étaient en baisse (-0,2 %).

L'épargne brute qui, depuis 2009, dépassait les 80 M€ pour atteindre même 104 M€ en 2011, a nettement baissé cette année : -16 M€ pour s'établir à 71 M€.

Cette situation est en grande partie due aux mesures prises par l'Etat pour réduire le déficit public, notamment en baissant la dotation globale de fonctionnement des collectivités.

En 2014, l'Etat a réduit la DGF de la Ville de Lyon de 4,6 M€, tout en renforçant l'effort de notre commune au fonds de péréquation, ou en créant de nouvelles dépenses comme le financement des rythmes scolaires.

Si les nouvelles mesures ont des effets d'ores et déjà négatifs sur notre situation financière, il ne s'agit malheureusement que d'un début.

A partir de 2017, et ce jusqu'à la fin du mandat, comme l'a rappelé M. Brumm, la réduction de la DGF sera multipliée par 10 pour atteindre -40 M€.

Il s'agit de coupes sévères, trop sévères selon le Groupe Centre Démocrate. Si nous sommes bien évidemment favorables à la réduction des déficits publics, nécessaire, impérative, face au niveau de notre endettement national, nous estimons que l'Etat se défausse trop fortement de ses responsabilités sur les collectivités locales qui, pour une large majorité ont bien géré leurs budgets.

Cette évolution inquiétante du financement de nos collectivités, va nous obliger dans les années à venir, à mener des mesures difficiles mais nécessaires.

Le Groupe Centre Démocrate votera le compte administratif 2014.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'année 2014 a été une année charnière. Au niveau local d'abord, puisqu'elle a marqué la transition entre deux mandats. Sur le plan national, ensuite, puisqu'elle a ouvert un cycle de réduction sans précédent des dotations aux collectivités territoriales tel que le prévoit le pacte de confiance et de responsabilité annoncé par l'Etat en 2013. Cette nouvelle donne budgétaire, qui s'impose aux collectivités, nous en avons ressenti les premiers effets et nous avons dû nous y adapter.

Dans ce contexte particulier, qui a vu les contraintes exogènes pesant sur l'équilibre de nos finances s'accroître, les résultats de cet exercice 2014 sont satisfaisants et illustrent toute l'importance du sérieux budgétaire qui est le nôtre depuis déjà deux mandats.

Quelques éléments chiffrés, rapidement, parce qu'ils ont déjà été rappelés, pour bien comprendre l'ampleur de ces contraintes :

- atonie des recettes de gestion, plombées par la baisse des dotations et subventions de 2,7 % ;
- hausse de la contribution de la ville, fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, dont le coût passe de 1,7 M€ en 2013 à près de 3 M€ en 2014 ;
- sans oublier le coût de la réforme des rythmes scolaires qu'il nous a fallu amortir.

Malgré cette conjonction de facteurs défavorables, nous avons pu absorber la progression des charges contraintes ainsi que l'accélération de la baisse des dotations de l'Etat grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Les efforts portés sur notre gestion se traduisent par une diminution de 1,4 % des charges à caractère général.

Cette gestion saine de nos deniers publics et les économies réalisées en 2014, ont été cruciales pour mener à bien notre programme d'investissement. Les Lyonnaises et les Lyonnais bénéficient de services publics toujours plus étendus, et l'année 2014 constitue un record en termes d'investissements : 153 M€, soit autant d'équipements éducatifs, sportifs, culturels, d'espaces publics aménagés, construits ou rénovés, tout en contenant la progression de la dette. La capacité de désendettement est portée à 6 ans, soit un niveau inférieur à celui observé durant tout le mandat 2002-2008.

En cela, les résultats financiers de cette année 2014 montrent la direction qui sera la nôtre sous ce nouveau mandat pour faire face à la raréfaction de l'argent public tout en maintenant une ambition forte en termes de services publics. Il nous faudra poursuivre et accentuer ces efforts afin de dégager des marges de manœuvre. C'est donc en toute logique que notre groupe votera très favorablement ce compte administratif.

Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le compte administratif est toujours un moment important de notre Conseil municipal. Il nous permet de juger de la bonne exécution du budget que nous avons décidé, ensemble, d'appliquer.

Le compte administratif 2014 est encore un bon cru. Il a une saveur particulière : c'est le dernier de notre mandat 2008-2014, et le dernier du genre, puisque nous entrons dans une nouvelle ère budgétaire, qui va nous obliger à faire des choix encore plus difficiles. De fait, ce compte administratif reflète les engagements et les réalisations du précédent plan de mandat, et n'intègre pas encore, dans leur pleine mesure, les nouvelles marges de manœuvre.

Ce compte administratif montre à la fois notre sérieux et notre volontarisme.

Le sérieux, c'est une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale, dont l'augmentation est surtout due à des causes nationales, comme la revalorisation des grilles indiciaires des catégories B et C de la fonction publique, mais aussi par la mise en route de la réforme des rythmes scolaires.

Le sérieux, c'est une dette qui reste très raisonnable. L'encours est stable depuis 2001 : 428 M€ en 2001, 430 M€ en 2008, 424 M€ en 2014. La capacité de désendettement est de 6 ans (elle était de 9,4 ans en 2008).

Le volontarisme, ce sont les dépenses d'équipement qui se montent à 153 M€, comme en 2013. Rappelons qu'en 2014, l'investissement du bloc communal en France a fondu de 12,4 % par rapport à 2013.

Le volontarisme, c'est d'avoir maintenu un haut niveau d'investissement pour répondre aux besoins croissants des Lyonnais et poursuivre le développement et l'embellissement de notre ville.

Le volontarisme, c'est le développement du service public à Lyon par la création de nouveaux équipements publics, des crèches, des écoles, des logements sociaux, et en coopération avec la Communauté urbaine, des parcs, des ponts, des lignes de transports en commun...

Le volontarisme, c'est d'avoir réalisé tout cela dans un contexte de crise économique et d'austérité budgétaire.

L'Europe porte une lourde responsabilité dans cette situation. 10 ans après le « Non » du peuple français à la constitution européenne, un « Non » ignoré, méprisé par les institutions européennes et les responsables politiques de notre pays, l'austérité européenne aggrave la crise économique. L'argent de la finance se promène par milliards dans le jeu spéculatif et, dans le même temps, on augmente les contraintes financières des collectivités territoriales.

Pour illustrer un petit aspect, pour notre Ville, les indemnités de remboursement anticipées des emprunts s'élèvent à 1,85 million d'euros. Ce sont des pénalités versées aux banques pour bonne gestion, qui ne sont pas acceptables pour le service public.

On nous dit « il faut dépenser moins ! ». Mais les 59 communes du Grand Lyon vont dépenser moins, la Métropole va dépenser moins, la Région va dépenser moins, et ce sera bien entendu, moins d'investissements pour les entreprises, moins de services publics pour les habitants, et c'est ainsi qu'on ajoute de la crise à la crise !

La baisse des ressources, c'est la baisse des services !

La baisse des ressources, c'est la baisse des investissements !

La baisse des ressources, c'est la baisse du soutien aux associations !

La baisse des ressources est une pression accrue sur les personnels. Et en plus du risque de réduction du service public, nous sommes aussi face aux risques de sa marchandisation et de sa privatisation. Le marché est à l'affut. Les grands groupes multinationaux aussi.

Alors oui, nous savourons ce bon cru du Compte administratif 2014 ! Nous le savourons parce que nous ne savons pas comment nous le comparerons avec celui de 2015, compte tenu des décisions gouvernementales prises aux lendemains des élections municipales de mars 2014. Il est important, pour notre groupe, de rappeler que ces décisions qui réduisent structurellement les dotations de l'Etat aux Collectivités territoriales ont un coût social, économique, humain qui pourraient avoir des conséquences douloureuses pour nos concitoyens en termes de services publics.

Nous avons pris des engagements auprès des Lyonnaises et des Lyonnais en mars 2014. Mais ces engagements sont redéfinis du fait de ces nouvelles contraintes budgétaires. De nombreux élus locaux agissent

pour en atténuer les conséquences. Les propositions récentes faites à l'AMF par Manuel Valls sont loin d'être suffisantes.

Cette situation nouvelle doit nous pousser à poursuivre le travail commun de notre majorité et des adjoints sur les marges de manœuvre. Ce travail commun doit nous permettre de maintenir l'équilibre de notre modèle lyonnais dont ce Compte administratif est l'expression.

Nous devons aussi être très attentifs à la qualité de vie au travail de nos agents, puisque les personnels des collectivités, à qui de plus en plus d'efforts vont être demandés, vont subir les effets de cet étai budgétaire qui se resserre.

Enfin, ces évolutions doivent être clairement présentées et expliquées aux Lyonnais et nous amener à de nouvelles pratiques de concertation, d'information et de décisions avec les citoyens.

Nous votons bien entendu ce Compte administratif.

Je vous remercie.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire, mes cher(e)s Collègues, malgré certaines critiques, il faut l'admettre, ce Compte administratif 2014 est un bon Compte administratif, dans un contexte économique difficile. Il marque aussi la bonne réalisation des objectifs du mandat 2008-2014.

Il faut dire des choses claires et des choses simples aux Lyonnais qui nous regardent pour comprendre en quelques mots ce Compte administratif 2014.

Le contexte économique est toujours difficile et nos recettes s'en sont ressenties en 2014 :

- nos recettes fiscales ont eu tendance à progresser moins vite que les années précédentes ;
- les dotations de l'Etat sont en baisse significative ;
- les dépenses de fonctionnement sont quant à elles maîtrisées ;
- 2,7 % d'augmentation, c'est peu quand on sait que nous avons mis en place la réforme des rythmes scolaires qui a eu un fort impact en termes de masse salariale ou de subventions aux associations qui la mettent en œuvre. C'est une dépense que nous assumons comme nous assumons, bien volontiers, le choix d'avoir investi près de 150 M€ pour l'éducation des enfants lyonnais, petits et grands.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement, on la doit aussi aux efforts de nos services qui se reflètent, entre autres, dans la baisse des charges à caractère général. J'en profite ici pour les remercier.

J'en viens maintenant à notre politique d'investissement public.

Nous avons terminé le mandat 2008-2014 en réalisant 153 M€ de dépenses d'équipement. Sur le mandat, c'est une réalisation moyenne de 116 M€/an qui ont permis de livrer des équipements aussi majeurs que le Centre nautique du Rhône, la Halle Diagona, la cuisine centrale, de nouveaux espaces verts dont Alain Giordano nous a parlé tout à l'heure. Derrière les chiffres, il y a une réalité quotidienne pour les Lyonnais qui en profitent, comme pour les entreprises et leurs salariés qui réalisent ces travaux.

Ce volontarisme s'est fait, là encore, en maîtrisant notre recours à l'emprunt. Nous avons terminé ce mandat avec un endettement de 848 € par Lyonnais, alors que les villes comparables dépassent les 1 000 €/habitant.

Finalement, ce Compte administratif est fidèle à nos engagements pris en 2008. Je rappelle ce que nous a dit tout à l'heure Richard Brumm :

- Nous avons promis de ne pas augmenter les impôts hormis la première année. C'est fait !
- Notre capacité de désendettement ne devait pas dépasser 8 ans. C'est aussi fait.
- Nous nous étions engagés à investir 600 M€ sur le mandat. C'est plus que fait. Nous sommes à 700 M€ !

Faut-il pour autant s'en satisfaire ?

Oui, d'abord, car la Ville de Lyon a une gestion saine.

Non, car nous devons continuer à maîtriser, optimiser nos dépenses de fonctionnement pour pérenniser notre capacité d'investissement.

L'heure n'est donc pas à se jeter des fleurs, aussi roses soient-elles. Il s'agit juste d'observer des réalités comptables qui reflètent une ambition politique claire depuis 2001 : faire de Lyon une ville économiquement performante, socialement juste et écologiquement durable.

Le Groupe Socialiste, Radical et apparentés votera ce Compte administratif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Chers Collègues, quelques mots. Ce Compte administratif 2014 clôt évidemment le mandat passé. Donc il doit nous permettre de mettre en perspective ce que nous avons ensemble réalisé.

M. Broliquier nous a dit tout à l'heure « gestion assez sérieuse ». Je m'en félicite. Il nous a dit « pépère ». Il est quelques instants où je souhaiterais que la gestion soit plus pépère. Enfin, on affronte toujours les difficultés.

Lorsque je regarde ce que nous avons réalisé dans le dernier mandat, je m'aperçois que nous avons fait un mandat d'investissement exceptionnel : 697 millions réalisés sur 6 ans. Je vous rappelle que lorsque nous avons fait notre plan de mandat, nous avons dit : nous réaliserons 600 millions d'investissement. Et nous en avons réalisé davantage ! Lorsqu'on compare les deux mandats, on s'aperçoit que chaque année, nous avons fait un investissement majeur puisque dans la période 2001-2008, nous étions à un investissement annuel de 112 millions d'euros et que nous avons été, dans le dernier mandat, sur un investissement de 116 millions d'euros. Lorsque l'on sait que cela a été la même chose au niveau du Grand Lyon, on ne s'étonne pas de voir des Lyonnais, comme je les ai rencontrés au cours de ces trois jours, extrêmement satisfaits de l'évolution de leur ville.

Alors, on pourrait se dire, oui mais tout cet investissement ne s'est-il pas fait en endettant très sérieusement la ville ? Lorsqu'on regarde l'endettement de la ville, on s'aperçoit qu'en 2014, nous sommes à un niveau d'endettement inférieur à ce qu'il était en 2001. On peut comparer avec beaucoup d'autres villes en France, si parmi nos collègues de l'Opposition quelqu'un m'amène sur une quelconque ville de France un graphique meilleur, j'en suis preneur.

Comment avons-nous réalisé cela ? Tout simplement en ayant une gestion extrêmement rigoureuse, contrairement à ce qu'ont dit un certain nombre de nos collègues.

Gestion rigoureuse, y compris du point de vue de l'évolution de la masse salariale. Lorsqu'on regarde l'évolution des effectifs entre 2008 et 2014, on s'aperçoit que l'augmentation a été de +0,4 % par an. Mais lorsqu'on regarde l'évolution de la population, on s'aperçoit qu'elle a augmenté de 1,26 % par an. Oui, mes chers Collègues, en l'espace d'une dizaine d'années, c'est 40 000 habitants qui sont venus à Lyon, d'où la nécessité, vous le savez, de construire des écoles, des places de crèche en petite enfance, des gymnases, des bibliothèques et de mettre derrière un certain nombre de postes.

Quand on regarde l'évolution du nombre de postes, on s'aperçoit que si nous n'en avions pas retransformé un certain nombre, il aurait fallu augmenter beaucoup plus les effectifs que ce que nous avons fait.

On peut se dire, oui mais aujourd'hui, ils sont asséchés ? Si l'on regarde l'évolution de l'épargne brute, qu'on critiquait un peu et que l'on regarde sur deux mandats, on s'aperçoit que dans le premier mandat, on terminait avec une épargne brute de 45 M€ et qu'au cours de ce mandat, on termine avec une épargne brute de 71 M€. Alors, on pourrait dire, oui mais il y avait une année de plus. Alors ne regardons pas 2008, regardons 2007 : là on s'aperçoit qu'on était à 57 M€. C'est-à-dire que malgré la crise nationale que nous venons de vivre pendant le dernier mandat, on a réussi premièrement à préserver notre capacité d'investissement et même à l'augmenter et deuxièmement, à pouvoir maintenir notre niveau d'endettement et à pouvoir préserver notre épargne brute.

On me dira « oui mais, tout cela est-ce que ce n'est pas avec un matraquage fiscal des Lyonnais ? ». J'ai demandé à ce que l'on compare entre les différentes villes pour voir où nous en étions du point de vue de l'imposition. Donc j'ai regardé l'imposition des taux des villes comparables à la nôtre, de plus de 200.000 habitants. Pour la taxe d'habitation, vous le voyez sur ce tableau, nous sommes en troisième position derrière Nice et Rennes. Mais si je regarde plus en détail je m'aperçois que la ville de Rennes n'a pas d'abattement général à la base mais a des abattements par personne à charge plus faible qu'à Lyon : 10 et 20 %, contre 20 et 25 % pour Lyon. Nous sommes donc devant Rennes.

Je constate que lorsqu'on regarde la ville de Toulouse, on a transféré une partie de la fiscalité sur la métropole et que Toulouse a baissé ses impôts de 4 % sur la ville, mais les a augmentés par le passé du même montant. Je m'aperçois que nous sommes également devant Nice.

Lorsque je regarde pour le foncier bâti, je m'aperçois que là il n'y a pas de problème : nous sommes effectivement en tête de toutes les villes.

Donc, je résume, sur le mandat investissement maximal, pas d'augmentation de la dette, épargne brute maintenue et impôts minimalistes par rapport à toutes les villes. Alors effectivement nous connaissons un certain nombre de difficultés que je ne veux pas renier.

Les premières difficultés pour ce compte administratif 2014 ont été sur les rentrées de taxe d'habitation, de taxe foncière, et en fait liées à l'évolution de la construction de logements. Lorsque je regarde cette évolution de la construction de logements, je m'aperçois que sur les dernières années en 2011, le nombre de logements construits à Lyon était de 2.826, qu'en 2012 il avait baissé à 2.452, qu'en 2013 il était à 2.016 et donc effectivement avec deux années de retard, c'est ce que nous retrouvons dans nos chiffres.

Aujourd'hui quand je vois les chiffres de 2014, nous en sommes à 3.018 logements construits, soit une augmentation de 49 % et lorsque je regarde la façon dont les chiffres évoluent pour les premiers trimestres de l'année 2015, je m'aperçois que de manière globale sur la Ville de Lyon nous sommes à une évolution de +133 %, c'est-à-dire un chiffre tout à fait extraordinaire qui devrait nous redonner de ce point de vue un certain nombre de marges de manœuvre.

Là où le bât blesse, c'est la baisse des dotations des collectivités locales. Je pense qu'il faut effectivement essayer de diminuer la dette publique mais à condition que tout le monde fasse l'effort. Je regarde le dernier rapport de la Cour des Comptes, je constate que sur les collectivités locales comme c'est une baisse absolue et qu'on ne peut pas y échapper, il y avait la première baisse de 1,5 milliard. Donc les collectivités locales ont effectivement vu leur budget baisser mais par contre, au niveau national, la réduction des déficits ne s'est pas faite, nous avons même un accroissement de 10 milliards. Je dis attention au danger parce que si demain on continue à baisser les dotations des collectivités locales, là il y aura beaucoup de difficultés.

Vous avez peut-être lu ce week-end la double page dans JDD sur la baisse des dotations pour les collectivités territoriales et leur impact. Je pense que beaucoup de communes vont se trouver en grande difficulté. Nous, nous allons réagir, il n'y a pas plusieurs façons de le faire. On peut réagir en augmentant les impôts de façon massive, c'est ce qu'ont fait nos collègues de Toulouse : plus 15 % ! Là c'est brutal. On peut agir en baissant les investissements et on pourra dire dans le prochain mandat qu'au lieu de faire 600 millions d'investissement on va en faire 350/400 mais c'est l'avenir que l'on pénalise et après, c'est faire porter l'effort de nos charges sur le fonctionnement.

Tous ceux qui disent « mais Monsieur le Maire, vous n'êtes pas assez drastique dans vos choix », mais dès que l'on baisse quelque part disent aussi « scandale absolu ! », ceux là-même vont en avoir pour leur argent parce que cette fois-ci nous allons être obligés comme toutes les collectivités locales, et nous le regrettons, de baisser nos charges pour pouvoir nous adapter de manière à ne pas justement avoir une envolée de la dette ou une chute drastique de l'autofinancement qui nous priverait à un moment donné de tout moyen d'investir.

On s'adapte à la situation, elle est difficile en France et pas forcément facile pour les autres pays. Je regarde chaque fois ce qui se passe en Europe et dans le monde et je m'aperçois que la situation actuelle n'est pas forcément formidable pour tout le monde, que là même où l'on pensait que l'investissement était en train de repartir et où beaucoup d'économistes mettaient de l'espoir dans le fait que la croissance américaine repartait, comme vous l'avez peut-être vu au cours des derniers jours, elle a plutôt tendance à rebaisser, qu'en Chine, autre région du monde, elle est en train de baisser de manière drastique. Donc nous avons ces difficultés.

Par rapport à cela il n'y a pas de recette miracle, il faut avoir une gestion sérieuse, qui ne sera pas « pépère ». Nous serons à la fois sérieux et en même temps nous essaierons d'aller de l'avant.

La présentation de ce compte administratif étant terminée, le débat étant clos, nous allons passer à son vote. Conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, la présidence du vote par le Conseil municipal du Compte administratif du Maire doit être confiée à un élu désigné par l'assemblée délibérante. Je vous propose de désigner le Premier adjoint, M. Georges Képénékian, pour présider ce vote.

Pas d'opposition ?

(M. Georges Képénékian est désigné président de séance.)

(M. le Maire quitte la salle du Conseil.)

PRESIDENCE DE M. Georges KEPENEKIAN

M. LE PRESIDENT : Mes chers Collègues, conformément aux articles L 2121-14 et L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, je soumetts à vos suffrages le Compte administratif 2014 de M. le Maire.

Vous avez sur vos pupitres les chiffres dudit compte. Afin d'en éviter une lecture fastidieuse, je vous propose de vous y reporter. Je vous demande donc :

1°/- d'approuver dans son ensemble, le Compte administratif 2014 soumis à votre examen, tant du budget principal que des budgets annexes ;

2°/- d'arrêter les restes à réaliser des sections d'investissement et de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes du budget principal et des budgets annexes, tels que présentés ci-avant et détaillés dans l'état spécifique annexé au Compte administratif 2014 ;

3°/- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits non employés annulés.

Je mets aux voix le Compte administratif qui nous est proposé par M. le Maire pour l'exercice 2014.

Que ceux qui sont d'avis de l'approuver veuillent bien lever la main :

- Pour,
- Contre,
- Abstention.

(Adopté.)

(Les Groupes Ensemble pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés ont voté contre. Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire n'a pas pris part au vote.)

(M. le Maire regagne la salle du Conseil.)

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous rendre compte que votre Compte administratif 2014 a été adopté avec une large majorité.

M. LE MAIRE : Merci bien Monsieur Képénékian. Nous allons donc continuer notre séance.

2015/1095 - Fondation Claude Martin - Présentation du Compte Administratif 2014 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2015/1168 - Affectation du résultat 2014 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2015/1102 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par ADOMA pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 474 005 euros - Opération : création de 17 logements PLAI au sein du foyer de travailleurs migrants «Debourg» - 28, rue Georges Gouy à Lyon 7^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1103 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 676 579 euros - Opération : acquisition, amélioration de 8 logements -5 logements PLUS et 3 logements PLAI- situés 14, rue d'Austerlitz à Lyon 4^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1104 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 50 000 euros - Opération : remplacement des fenêtres de la résidence située 6, rue Pelletier à Lyon 4^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1108 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 063 448 euros - Opération : réhabilitation de 42 logements situés 81-85, rue Maryse Bastié à Lyon 8^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1109 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 920 581 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 18 logements -12 logements PLUS et 6 logements PLAI- situés 28, rue André Bollier à Lyon 7^e (Direction des Finances)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ces cinq délibérations concernent des garanties d'emprunt pour la production de 43 logements neufs et la réhabilitation de certains logements.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble pour Lyon – UMP et apparentés s'est abstenu.)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

2015/1115 - Programmation financière 2015 au titre du volet santé du Contrat de Ville (Direction du Développement Territorial)

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport présente comme chaque année les actions santé menées dans les quartiers en politique de la ville en matière de prévention, d'éducation et d'accès aux soins.

Mme BURILLON Carole : Monsieur le Maire, chers Collègues, les actions de prévention, d'éducation à la santé et d'accès aux soins, inscrites dans cette programmation 2015, sont un relai essentiel pour réduire la fracture sanitaire entre nos concitoyens.

On le sait, les inégalités ne sont pas seulement sociales, économiques ou territoriales, mais elles ont également un impact lourd sur la santé des populations, tant au niveau du bien-être quotidien que de l'espérance de vie. « Ateliers santé ville », éducation aux enjeux nutritionnels, informations sur les comportements à risques auprès des jeunes dans les établissements scolaires... Ces actions de proximité sont indispensables pour réussir à toucher les populations les plus fragiles, notamment dans les quartiers en politique de la ville.

Nous pouvons donc nous féliciter de la politique volontariste de notre ville dans ce domaine, en lien avec ses nombreux partenaires.

Mais, si Lyon a fait le choix d'une politique de proximité forte en termes de santé, elle est aussi en pointe en ce qui concerne l'excellence médicale. Après Rio de Janeiro, Toronto, et avant Shanghai en 2017, nous accueillerons entre les 7 et 11 juin prochains, le dixième Congrès international de l'ISAKOS, association regroupant les plus grands spécialistes mondiaux de la médecine sportive. Présentations scientifiques, démonstrations et échanges sur les dernières avancées et innovations médicales seront au programme de cet événement, auquel participeront près de 4 000 chirurgiens du sport issus des grandes universités mondiales.

Alors que notre Ville sera l'une des villes hôtes de l'Euro 2016, il s'agit donc d'un coup de projecteur de très grande ampleur pour Lyon, mais aussi l'occasion de rappeler le lien très fort entre sport et santé.

Enfin, ce congrès constitue une opportunité pour le rayonnement touristique de notre ville : les milliers de participants venus des quatre coins du globe auront l'occasion de visiter Lyon et de découvrir toutes ses richesses. Cela conforte l'attractivité de notre métropole en termes d'organisation de congrès, et plus particulièrement dans le domaine médical : citons également le Congrès international IPSO, sur les questions de prothèses et d'orthèses qui se tiendra fin juin, et d'autres congrès sur la chirurgie ou la dialyse à la rentrée 2015...

Se donner l'ambition d'allier politique de proximité et rayonnement international dans le domaine de la santé, c'est donc le pari réussi par notre Ville !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1091 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans le domaine de la santé et de l'accompagnement de personnes fragilisées (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline
(Adopté.)

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2015/1149 - RE LYON NOUS 2015 : financement et partenariat privé - Modèles de conventions de mécénat (Direction des Evènements et Animation)

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, concernant cette délibération, il s'agit de la première édition d'un événement organisé par la Ville de Lyon et dont nous pouvons nous réjouir. En effet, ce grand raid urbain familial a pour objectif de mettre la ville en mouvement, en renforçant les liens intergénérationnels puisque les équipes seront composées de deux adultes et de deux enfants.

J'ai souhaité mettre sur pied un événement convivial, qui rassemble le plus grand nombre, afin de faire découvrir ou redécouvrir des lieux emblématiques de la ville, tels que les nouveaux quartiers de la Confluence, le Musée des Confluences, le Vieux Lyon, en passant par des sites naturels, comme la Sarra, ou encore des vestiges tels que le théâtre gallo-romain.

Le but premier de cet événement est de susciter l'envie de revenir sur ces lieux, en favorisant la pratique sportive. Le nom de cette manifestation « RE LYON NOUS » est ingénieux et il cristallise le sens profond de notre démarche.

Cet événement gratuit et ouvert au grand public à partir de 7 ans, vient remplacer un autre événement Les Jeux de Lyon qui avaient fait leur temps et s'adressaient uniquement aux jeunes de 12-14 ans.

Les participants par équipe de quatre personnes maximum, seront donc amenés le 14 juin prochain à parcourir le 7^e, le 2^e et le 5^e arrondissements de Lyon, en alliant activités ludiques, sportives et culturelles, en équipes ou en famille, dans différents lieux au fil de la Saône.

Tout au long de ce parcours, les participants devront résoudre une énigme qui constitue le fil conducteur de la journée. Une journée de découverte dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans aucune obligation de performances et de classement.

Deux points de départ distincts accueilleront les 1 600 participants, seuil atteint à ce jour : la darse et le Musée des Confluences. Le point d'arrivée se situe dans le Parc de Gerland, avec un village des animations sur lequel sera révélé le dénouement de l'énigme, aux alentours de 17h.

Sur ce village, 24 associations sportives retenues par un appel à projets pourront assurer la promotion de leur discipline, réaliser des démonstrations et assurer des initiations gratuites à l'attention du public présent, puisque ce village est ouvert à chacun et pas uniquement aux participants de l'événement.

J'espère donc vous retrouver nombreux le 14 juin ou lors de ce point fort sur le Parc de Gerland. Cette manifestation me tient à cœur, vous l'aurez compris, et afin de la rendre davantage qualitative, nous avons cherché à y associer des partenaires privés : ce sont les conventions de mécénat qui nous lieront à eux, dont il est question dans cette délibération.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je ne critiquerai pas l'évènement « RE LYON NOUS ! ». En effet, un évènement qui permet aux Lyonnaises et aux Lyonnais de découvrir ou redécouvrir notre belle ville, ne peut être que bénéfique pour nos concitoyens.

Un évènement sportif et culturel, c'est vraiment une très bonne idée. Pas de compétition, une activité familiale qui réunit les habitants « de 7 à 77 ans » : rien à dire !

Toutefois, le Groupe Lyon citoyenne et solidaire se questionne sur le mécénat. Ce choix de financement n'est pas anodin. Nous comprenons la nécessité de recherche de partenaires financiers, en ces temps de restriction budgétaire : toutefois, le choix des co-financeurs ne peut être pris à la légère.

Le mécénat associe l'image de l'entreprise à celle de la ville et celle de la ville à l'entreprise.

Il nous paraît donc fondamental que ces mécènes apportent une vraie plus-value à l'évènement. Serait-il possible de connaître les conditions que doivent remplir ces entreprises pour devenir mécènes d'évènements sportifs et culturels à la Ville de Lyon ?

Car, si l'apport financier de ces entreprises nous permet la réalisation pleine et entière d'évènements de qualité, le fait d'être partenaires ne peut être considéré pour ces mêmes entreprises que comme un honneur, voire un privilège.

Nous souhaitons donc une information détaillée nous expliquant clairement les critères de sélection pour notre ville des mécènes lyonnais. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Ils ont plutôt l'impression lorsqu'on les sollicite, qu'on les « tape » un peu ! Ils n'ont encore pas considéré cela comme un privilège, mais je vais leur expliquer !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1082 - Attribution d'une subvention de 7 000 euros à l'Association «Les Petits Frères des Pauvres» sise 2 rue Saint Gervais à Lyon 8^e, dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales (Direction du Développement Territorial)

M. LEVY Charles-Franck, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il vous est proposé aujourd'hui d'accompagner l'Association « Les Petits Frères des Pauvres », pilote du Collectif « Tous Lyonnais, tous solidaires. ».

Dans ce collectif figurent douze associations dont Handicap international, la Croix-Rouge, l'AFEV, la Fondation du Bénévolat. Ils ont réussi à entraîner avec eux 300 associations de la Métropole, afin de proposer aux Lyonnais de tester le bénévolat. C'est ainsi le moyen d'intégrer dans les associations un autre public qui n'aurait pas forcément converti leur envie d'engagement en acte. Au total aujourd'hui, c'est bien 1 000 missions de bénévolat qui ont trouvé preneur.

Cette action dépasse bien évidemment le territoire lyonnais : c'est pour cela qu'avec Sandrine Frih, au titre de la Métropole et le Conseil de Développement, nous soutenons également cette démarche, puisqu'il s'inscrit sur tout le territoire de la ville, mais donc également sur le territoire de la Métropole.

Cette action est mise en œuvre par un collectif associatif, car la formule parfois exprimée de l'existence d'une crise de bénévolat, révèle plutôt une évolution nécessaire du modèle classique des associations. Ces dernières doivent s'adapter à des personnes, des citoyens, qui veulent donner de leur temps en proximité, pour des projets sur un temps plus court.

Elles doivent capter ceux qui ne connaissent pas encore l'intérêt d'agir ensemble et qui pourraient bien y prendre goût. Il s'agit bien de développer un espace de solidarité qui touche l'ensemble du tissu associatif, qu'il soit culturel avec l'implication par exemple de l'Institut Lumière ou de la Maison de la Danse, mais également avec l'ensemble d'associations qui organisent les fêtes de quartiers, notamment dans le cadre de Tout l'monde dehors, les clubs, ligues sportives, le soutien scolaire, l'aide à la personne, le soutien aux personnes isolées et l'accompagnement des plus démunis, qui sont également mobilisés.

Après les événements qui ont marqué notre pays en début d'année, il s'agit bien là de concrétiser les élans de solidarité grâce à la créativité et au dynamisme qui s'expriment dans notre vie associative.

C'est bien là le sens de l'action municipale à travers la valorisation et le soutien à notre tissu associatif et avec des temps forts, comme « Tous Lyonnais, tous solidaires ! » mais également en septembre prochain, à travers les forums des associations où cette année les valeurs de l'engagement seront mis en avant.

L'action « Tous Lyonnais, tous solidaires ! » portée par des associations, est une première en France. C'est une innovation qui concerne la totalité du tissu associatif quelle que soit son activité et sa taille.

En même temps il s'agit de mobiliser le tissu social : écoles, universités, entreprises, clubs, pour relayer l'action et permettre à chacun de s'investir pour les autres.

Je tiens donc à remercier les Adjointes qui ont transmis et valoriser l'action auprès des associations, quel que soit leur domaine d'activités. Et il faut également souligner l'implication de toutes les mairies d'arrondissement, qui ont permis au Collectif lyonnais de mettre en œuvre cette première action sur l'ensemble du territoire lyonnais.

Je vous remercie donc de bien vouloir attribuer cette subvention après avis favorable de la Commission. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1107 - Attribution d'une subvention ponctuelle de fonctionnement de 1 500 euros à l'Association «Développement Roller Skate Bmx» (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1110 - Attribution d'une subvention d'équipement de 5.000 euros à l'Association «Lyon Sprint Evolution» - Opération 60046571 (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1111 - Attribution d'une subvention ponctuelle de fonctionnement de 2 000 euros à l'Association «Patronage Scolaire Laïque de Montchat» (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1117 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros au Comité de rugby du Lyonnais pour l'organisation du « Lyon Seven's Grand Prix Series 2015 » les 13 et 14 juin 2015 au Matmut Stadium (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1120 - Attribution d'une subvention ponctuelle de 5.000 euros à l'Association Sporting club Maccabi (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1121 - Attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 5 500 euros à l'Association «F.C. Lyon Henri Cochet Hockey Club» - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2015/1129 - Rénovation de terrains de football avec aménagement de gazon synthétique et de leurs abords, au Stade Grégory Coupet 106 rue Philippe de Lassalle à Lyon 4^e -opération 04038002- et au Stade Pierre Bavolet 104 avenue Général Frère à Lyon 8^e -opération 08039519- et rénovation des douches à la Piscine Garibaldi 221 rue Garibaldi à Lyon 3^e -opération 03037578- Vote de l'AP 2015-1 «Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020» - Programme 20004 Sport et lancement des opérations (Direction des Sports)

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ces dossiers ont tous reçu un avis favorable de la Commission, mais je souhaiterais tout de même m'attarder un peu sur cette

délibération, qui concerne la rénovation de deux terrains de football, avec l'aménagement de gazon synthétique et de leurs abords, le stade Grégory Coupet dans le 4^e arrondissement et le stade Pierre Bavolet dans le 8^e arrondissement.

Il me semble important de signaler que dans le cadre de l'Euro 2016, les villes hôtes et l'UEFA ont conclu un accord dit « de l'héritage » qui prévoit un soutien de l'UEFA à hauteur de 2 M€ par ville, soit 20 M€ pour l'ensemble des villes, pour la réalisation de projets de construction ou de rénovation d'équipements sportifs à destination du football amateur. Les deux projets présentés sont concernés par cet accord.

A cela, il convient d'ajouter une participation de l'UEFA de 7 millions d'euros pour l'équipement de fat zones, il s'agit des écrans géants, 3 millions d'euros pour le programme de pavoiement pour l'ensemble des villes hautes et 15 millions d'euros en soutien au programme de développement du foot amateur notamment.

Cette délibération me donne également l'occasion de faire un focus sur la billetterie de la compétition. Il est important de garder à l'esprit que pour assister aux matchs de l'EURO, il convient de s'inscrire et de réserver ses places en 2015, du 10 juin au 10 juillet.

Les demandes seront bien évidemment supérieures à l'offre. Ainsi, pour toutes les autres compétitions de cette envergure, un tirage au sort sera effectué le 10 juillet. Le premier inscrit ne sera pas le premier servi, donc inutile de se précipiter le 10 juin sur le site de l'UEFA. Par contre après le 10 juillet, il sera trop tard pour espérer assister à l'un des quatre matchs de poules aux 8^{es} de finales ou à la demi-finale qui se joueront dans notre nouveau stade.

Alors, n'allez pas croire que je me suis transformé en commercial, agissant pour le compte de l'UEFA. Je m'efforce simplement d'agir pour qu'un maximum de Lyonnais puisse profiter de cette magnifique compétition.

Pour conclure, sachez que je me réjouis avec Georges Képénékian et le club des villes hautes, d'avoir réussi à obtenir une billetterie et à une tarification abordable pour chacun.

En effet, sur les matchs de poules et les 8^{es} de finales, le prix de départ d'un billet s'élève à 25 euros seulement, ce qui était très en dessous de ce qui était envisagé initialement par l'UEFA et ce qui reste décent compte tenu de l'engouement que suscite cette compétition.

Lors de la prochaine Commission Sports, nous présenterons le projet EURO 2016 dans toutes ses dimensions, notamment sur l'aspect de la communication, puisque la Ville de Lyon et la Métropole mobilisent des moyens d'événements déjà existants et donc, un impact financier peu coûteux. Une réunion sera également mise sur pied prochainement avec tous les maires d'arrondissements pour organiser avec eux, l'accueil de cette belle compétition. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1138 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

(M. Guillaud, Conseiller intéressé, ne prend pas part au vote.)

2015/1148 - Attribution d'une subvention de 50 000 euros à la ligue d'athlétisme Rhône-Alpes pour les «championnats du Monde d'athlétisme Vétérans « du 4 au 16 août 2015 - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2015/1087 - Organisation par la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale Saint Jean d'un lâcher de livres le samedi 27 juin 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Cette première délibération concerne l'organisation par la Ville, à travers la Bibliothèque municipale et la Maison des Jeunes et de la Culture de St Jean d'un lâcher de livres, comme on a l'habitude de le dire, c'est-à-dire, mettre à disposition dans tout le quartier, un certain nombre de livres qui sont le fruit de l'élimination des documents, comme on le fait régulièrement, et qui seront donnés. Et c'est une très belle initiative que nous avons déjà eue au cours du Congrès mondial des bibliothécaires et qui produit, bien sûr, tout son effet. Je crois que le temps de parole a été retiré.

M. LE MAIRE : Très bien. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1096 - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association « Lyon Free VTT », pour l'utilisation du site des Subsistances, sis 8 bis, quai Saint-Vincent à Lyon 1^{er} le 13 septembre 2015, pour l'organisation de la Lyon Free VTT - EI 01182 (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Cette autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit est consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association « Lyon Free VTT », pour l'utilisation du site des Subsistances, le 13 septembre 2015 prochain.

Je vous rappelle que le succès de cet événement qui se traduit par plus de 8 000 participants, mon cher Yann, permet comme le Lyon Urban Trail de faire découvrir le patrimoine de notre cité, via ses événements sportifs et de loisirs. Ce ne sont pas des compétitions au sens propre, car la très grande majorité des participants sont amateurs. Et donc, pour nous, il est important de permettre une bonne participation des différents lieux patrimoniaux. C'est aussi ce qui fait la singularité de l'offre lyonnaise.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1132 - Adaptation à la baisse de la subvention d'investissement à GrandLyon Habitat dans le cadre du projet «8^e Art» -opération n° 08SE8ART, AP n° 2009-1, programme n° 00005- (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit là d'une délibération concernant la baisse de la subvention d'investissement à GrandLyon Habitat dans le cadre du projet « 8^e Art ». Je vous rappelle que nous avons initié ce projet qui devait implanter dans tout le quartier des Etats-Unis -un quartier marqué par sa dimension, sa volonté de donner un espace aux utopies- plusieurs œuvres d'artistes contemporains, le processus a été engagé en partenariat avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Ville de Lyon, le Grand Lyon, le SYTRAL, et GrandLyon Habitat, bien sûr. Deux œuvres ont déjà été installées, celle de l'artiste Karina Bisch qui s'appelle « kiosk » et celle de l'artiste Armando Andrade Tudela « Quatre vitrines pour un patio ».

Hélas les budgets et tensions budgétaires dont nous parlons depuis un moment étant là, et GrandLyon Habitat trouvant ce projet trop coûteux pour ses finances, il a été décidé de mettre fin à ce projet, en tout cas dans le temps qui est devant nous.

Peut-être tout à l'heure on y reviendra et Michel Le Faou nous expliquera les projets de GrandLyon Habitat, mais pour nous, qui avons voté 200 000 euros, nous revenons donc à une opération de 100 000 euros. C'est ce que nous vous demandons d'approuver et la Commission a donné un avis favorable.

Mme TAZDAIT Djida : Monsieur le Maire, nous nous félicitons de cette adaptation à la baisse de 100 000 euros de la subvention d'investissement à GrandLyon Habitat pour le projet « 8^e Art ».

Nous nous étions déjà étonnés dans le passé, du budget colossal de cette opération : 3,9 millions d'euros ! C'est énorme pour une opération dont on se demande bien l'impact réel sur la vie de ce quartier.

Il y a plus urgent à faire dans le 8^e arrondissement, les préoccupations des habitants sont ailleurs. Par exemple, la dernière enquête « écoute habitants » conduite sur Mermoz Sud, dans le cadre du CUCS, a révélé une augmentation importante du sentiment de dégradation de leur quartier, principalement attribuée à la hausse de l'insécurité et de la délinquance, mais aussi peut-être parce que c'est un quartier laissé pour compte par la mairie depuis trois mandats. Globalement, la situation sociale reste très préoccupante sur l'ensemble de ce quartier.

Nous approuvons donc ce désengagement de la ville qui confirme que « 8^e Art » était bien « la danseuse » de l'ancien Président de GrandLyon Habitat, on peut dire « danseur » aussi. Merci, Monsieur le Maire.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avec cette délibération, la Ville de Lyon entérine effectivement aujourd'hui, l'enterrement du Projet 8^e Art, projet qui aura sans doute dans sa courte vie, fait couler beaucoup d'encre, beaucoup de salive et certainement trop de crédits publics.

Initié par GrandLyon Habitat, ce projet consistait à implanter huit œuvres d'art contemporain dans le quartier des Etats-Unis. J'avais à l'époque, en Conseil d'arrondissement du 8^e, formulé mes doutes quant à ce projet.

Introduire l'art au sein d'un quartier populaire était un challenge ambitieux. Personne bien évidemment sur nos bancs ne saurait refuser par principe une telle démarche.

Non, les doutes que j'avais émis à l'époque reposaient sur la capacité de la population des Etats à s'approprier ce projet, à faire de ces huit œuvres les siennes, condition sine qua none à la réussite du projet.

Malheureusement, ces doutes se sont rapidement confirmés. Malgré l'intervention d'un médiateur à plein temps pendant un an, il n'a jamais été possible de convaincre les habitants que ce projet était le leur, pour faire simple, « la mayonnaise 8^e Art n'a jamais voulu prendre ».

C'est aujourd'hui cet état de fait que vous nous demandez d'acter, Monsieur le Maire, en annulant partiellement la subvention de la Ville de Lyon. Nous le ferons, mais non sans vous avoir fait part d'une ou deux remarques dont vous pourriez vous inspirer pour, à l'avenir, éviter ce genre de gâchis.

Vous auriez dû prévoir que ce projet ne susciterait pas l'adhésion des habitants. Je ne vous ferai pas l'injure de vous dire que vous auriez pu m'écouter, ce n'est pas dans vos habitudes. Non, je vous dirai simplement et c'est peut-être pire, qu'un peu de bon sens vous aurait permis d'éviter ce gâchis.

Remettons les choses en perspective. Allez expliquer à un habitant Lambda du quartier des Etats-Unis, qui a une chance sur deux d'être sans emploi, dont le logement attend depuis trop longtemps une rénovation, dont l'ascenseur est en panne un jour sur deux, qui a l'impression que son quartier est le théâtre de tous les trafics et incivilités, allez donc tenter de lui expliquer, Monsieur le Maire, que 4 millions d'euros, oui, 4 millions d'euros, vont être dépensés pour la construction de 8 œuvres d'art et que grâce à ça et à vous, sa vie quotidienne en sera sans conteste, améliorée.

Il n'est pas de mission impossible, me direz-vous ? Vous l'aviez accepté, vous avez échoué.

Mais au-delà, Monsieur le Maire, permettez-moi de voir derrière ce renoncement une raison d'espérer. Malgré un contexte économique compliqué, j'ai en effet la faiblesse de penser que ce n'est pas la perspective de faire économiser 100 000 euros à la Ville de Lyon qui a motivé cette décision, mais bien une soudaine et malheureusement tardive prise de conscience de la réalité de ce dossier.

Par cet abandon, nous avons pour la première fois depuis le début de ce mandat, la preuve que vous savez écouter et renoncer quand le bon sens l'impose. Votre Opposition s'en réjouit, mais je crois savoir que c'est également le cas de certains membres de votre Majorité.

Pour conclure, je voulais vous rappeler qu'à l'époque du lancement du 8^e Art, certaines voix s'élevaient pour regretter qu'on monte un projet ex nihilo dans le quartier, alors même que le Musée Urbain Tony Garnier méritait de la part de la Ville de Lyon, un peu plus de soutien et que les 25 fresques murales réalisées par la Cité de la Création nécessiteraient à court terme, des travaux d'entretien conséquents. Vous aviez alors ignoré ces remarques.

Il semble aujourd'hui que l'abandon de 8^e Art, permettra à GrandLyon Habitat d'accompagner le Musée dans un vaste chantier de rénovations des fresques murales. Il serait bien que la Ville de Lyon s'y associe de façon significative, et j'espère au-delà des 9 500 euros que nous allons voter dans quelques instants.

Avec l'héritage de Tony Garnier, avec les 25 fresques, mais aussi par la qualité des expositions présentées, le Musée urbain Tony Garnier a tous les arguments pour faire rayonner notre arrondissement, mais également la Ville de Lyon. Le nombre croissant de touristes étrangers qui visitent le quartier atteste de ses efforts et de l'attractivité du site. Il est de notre devoir de reconnaître que ce Musée est un acteur culturel majeur de notre Ville et qu'à ce titre, il mérite aujourd'hui, un soutien conséquent de la Ville de Lyon.

Vous aurez sur ce point, l'adhésion de l'ensemble des élus, mais aussi et surtout celle qui vous a fait défaut pour 8^e Art, je parle de celle des habitants des Etats-Unis qui se sont, au fil du temps, appropriés les fresques. Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, sans vouloir faire l'exégèse de ce qui a pu être dit précédemment et sans revenir sur l'ensemble de ce dossier, je pense qu'il faut remettre le quartier des Etats-Unis en perspective sur ce secteur, et a contrario ce qui a pu être dit ou cité tout à l'heure. Nous avons réalisé un certain nombre de choses, d'actions très importantes, à la fois par le raccordement de ce quartier des Etats-Unis au quartier de la Part-Dieu avec la réalisation de la ligne T 4, avec bientôt et en tout cas dans le cadre de ce mandat le prolongement de la ligne T 1 qui permettra aussi d'irriguer ce quartier des Etats-Unis qui a d'ores et déjà une grande attractivité.

Je tiens à remercier Stéphane Guiland de bien souligner les actions que nous avons pu mettre en œuvre pour justement montrer cette attractivité, notamment au travers du rayonnement du musée urbain Tony Garnier. Il souligne les actions que nous portons d'ores et déjà depuis un certain nombre d'années et qui portent aujourd'hui leurs fruits.

Evidemment nous allons continuer sur le quartier des Etats-Unis, je pense que ce projet de 8^e Art a probablement été mal aiguillé dès le départ et probablement porté un peu trop sur les épaules de GrandLyon Habitat. Ce n'était probablement pas la mission de GrandLyon Habitat de réaliser cette opération, nous sommes aujourd'hui dans un autre contexte en matière de financement et il faut prendre aussi compte de cette réalité.

En tout état de cause, GrandLyon Habitat souhaite aujourd'hui se concentrer sur ses missions de bailleur, à savoir développer et entretenir son patrimoine, et en l'occurrence sur le quartier des Etats-Unis, GrandLyon Habitat porte deux grands programmes, d'une part l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine conçu par Tony Garnier dans les années trente, et une opération de démolition-reconstruction sur le secteur de Kleinclausz. Tout ceci montre aujourd'hui que GrandLyon Habitat est complètement concentré sur ses missions de bailleur et notamment sur le quartier des Etats-Unis pour faire en sorte que justement l'attractivité de ce quartier soit encore renforcée dans les années à venir.

Plus largement, je pense que ce projet a quand même permis de mettre en exergue un certain nombre d'acteurs culturels sur le quartier des Etats-Unis et leur a permis de travailler les uns avec les autres. Ce travail, cette cohérence entre les différents acteurs, on a pu les retrouver notamment lors du spectacle qui a été organisé et dont la première a été donnée vendredi dernier à la Maison de la Danse, le spectacle Babel 8.3 qui est un élément significatif de ce que l'on peut faire lorsque l'on fait travailler ensemble un certain nombre d'acteurs culturels sur un quartier, et en tout cas cette première a montré toute la réussite et l'implication des acteurs du 8^e sur un projet culturel qui associait des très jeunes, car un certain nombre d'acteurs de ce spectacle sont des enfants des groupes scolaires Pasteur et Péguy du 8^e arrondissement, et aussi des personnes âgées actuellement hébergées au sein d'un EHPAD du 8^e arrondissement. Donc c'était bien un spectacle pour les 7 à non pas 77 ans, mais à 94 ans qui a montré toute sa réussite vendredi dernier.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Guiland, Conseiller intéressé, ne prend pas part au vote.)

2015/1160 - Fête des Lumières 2015 - Financement et partenariat privé - Modèles de conventions de mécénat (Direction des Evènements et Animation)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Cette délibération concerne une proposition récurrente qui est la présentation des modèles de convention de mécénat pour la prochaine fête des Lumières, déjà en

cours de préparation. Je n'ai pas besoin de rappeler ce qui est parfaitement décrit dans la délibération, c'est-à-dire les différentes formes de mécénat d'une part, les partenaires fondateurs et puis les autres partenaires chaque fois avec un niveau d'entrée, et puis les partenaires institutionnels. Nous sommes donc déjà en route vers l'édition 2015.

M. DAVID Jean-Jacques : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'édition 2015 de la fête des Lumières est prévue du 5 au 8 décembre 2015. Or, il ne vous a pas échappé que le Gouvernement avait fixé le premier tour des élections régionales au dimanche 6 décembre. Cette concomitance risque d'être fâcheuse pour le bon déroulement du scrutin électoral. En effet, il est d'usage que le Maire de Lyon demande au Préfet une dérogation pour reporter la fermeture des bureaux de vote à 20 h.

Allez-vous faire cette demande Monsieur le Maire, et auquel cas comment allez-vous assurer la libre circulation des citoyens jusqu'aux bureaux de vote, je pense particulièrement à ceux de la presque île ? Parallèlement, ne pas faire cette démarche risque d'être préjudiciable à la participation car un certain nombre de nos concitoyens sont habitués à cette fermeture tardive.

Autre question, c'est celle du retour des présidents de bureaux de vote et des secrétaires vers les mairies d'arrondissement, notamment celles des 1^{er} et 2^e arrondissements.

Pour terminer, une dernière question, celle de la capacité logistique de la Ville à assurer ensuite la remise en état des écoles pour que la classe puisse se dérouler dans de bonnes conditions dès le lundi 7 décembre.

Je vous remercie pour les réponses que vous pourrez apporter à ces différentes questions.

M. LE MAIRE : Monsieur David, il est difficile de repousser la fête des Lumières du 8 décembre à une autre date. Notre collègue Boudot nous l'avait suggéré il y a quelque temps mais cela m'aurait semblé hardi. On ne peut demander à la France entière de s'aligner sur Lyon, ce qui pourrait également sembler hardi.

Donc nous sommes en train de regarder avec la Préfecture les difficultés évidentes qui peuvent être posées par la concomitance des deux dates. Je suis sûr que vous nous faites confiance pour les régler au mieux.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1169 - Programmation financière 2015 du volet culture de la politique de la ville (Direction du Développement Territorial)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Sur ce dossier, comme il est de coutume nous avons présenté arrondissement par arrondissement l'ensemble des projets et la commission a donné un avis favorable.

M. GEOURJON Christophe : Nous profitons de cette programmation culturelle pour vous interpeller sur l'éducation artistique et culturelle dans les écoles. Le 2 avril vous avez annoncé la suppression du Centre de ressources Enfance Art et Langage et des résidences d'artistes dans les écoles.

Ce dispositif que vous aviez lancé en 2002 a initié 37 résidences d'artistes dans 31 écoles maternelles, s'adressant à plus de 10.000 enfants des quartiers prioritaires de Lyon.

Cela se traduit concrètement par exemple dans le 7^e arrondissement, par l'arrêt brutal de l'accueil d'artistes à l'école Gilbert Dru dans le quartier de la Guillotière. Sans porter de jugement sur le fond et sans contester la nécessité de faire des économies, nous le disons souvent dans notre groupe, nous constatons qu'il s'agit là d'un abandon post-électoral d'une de vos promesses de campagne. Une de plus qui passe à l'as.

Dans votre programme, page 312, vous aviez pourtant écrit, je cite, il était long : « nous soutiendrons les projets innovants à travers les résidences d'artistes en maternelle, programme enfance et langages ». Pourtant à l'époque le coût de la réforme des rythmes scolaires et les contraintes budgétaires étaient connues et ce, d'autant plus...

M. LE MAIRE : Mais pas la baisse des dotations !

M. GEOURJON Christophe : C'était déjà dans les tuyaux, c'était déjà évoqué, on retrouvera les articles de presse si vous le souhaitez Monsieur le Maire, et ce d'autant plus que vous étiez à la fin de votre deuxième mandat, donc vous devez bien connaître le coût des actions municipales. Cette décision de stopper net a été prise unilatéralement sans dialogue ni avec les partenaires, ni avec les acteurs. En douze ans un travail a été réalisé au sein de l'Enfance Art et Langages par les enseignants, les ATSEM, les artistes, les structures culturelles, les chercheurs, les inspecteurs de l'Education nationale, les conseillers pédagogiques et les enfants.

Vous-même avez jugé le programme pertinent avec un intérêt notamment pour l'apprentissage du langage. Que répondez-vous à l'équipe d'Enfance Art et Langages qui vous demande du temps pour laisser s'achever les 5 résidences encore en cours et qui propose de redimensionner le projet en fonction des attentes liées aux rythmes éducatifs, aux enjeux de l'éducation artistique et culturelle ?

Plus globalement, pouvez-vous nous éclairer sur votre politique éducative et artistique dans les écoles ? Toujours dans votre programme électoral, mais un peu moins loin cette fois page 278, vous aviez parlé d'un programme coordonné de l'offre d'éducation artistique et culturelle en faveur de l'enfance avec une mission dédiée à la direction des Affaires culturelles de la ville.

L'école est le berceau d'une république qui appartient à tous, elle est le cœur battant de la commune, elle mérite des engagements clairs et moins d'électoralisme.

Plus généralement, nous aurons enfin une PPI début juillet, nous avons aussi besoin d'un PPE (Plan pluriannuel des économies) afin d'avoir une vision globale des économies, car le budget de fonctionnement constitue, lui aussi, un axe politique et doit être présenté en toute transparence et débattu avec les élus et présenté devant les Lyonnais.

Je vous remercie.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Je vais dire quelques mots, et si besoin en collaboration avec ma Collègue Anne Brugnera.

Nous sommes bien d'accord, je pense Monsieur Geourjon que ce rappel à l'importance de la culture dans les écoles, vous pensez bien que nous avons également une opinion sur cette question.

« Enfance, art et langages » va s'arrêter au mois de décembre prochain. Je rappelle que c'est un dispositif expérimental que nous avons mené pendant 13 ans et qu'il s'agissait du volet « maternelle » à l'époque du plan « Lang - Tasca » qui depuis a été largement réduit et ceci depuis début 2004.

En 2003, nous avions 10 écoles maternelles. Je vous rappelle qu'il existe 103 écoles, cela n'a donc jamais concerné toutes les écoles maternelles de notre territoire, mais uniquement 10 d'entre elles, et que la part de l'Etat, à l'époque, représentait 60 % du budget, soit 223 000 euros.

En 2014, nous étions déjà réduits à 8 écoles et la part de l'Etat était passée à 32 000 euros, ce qui ne représente plus que 11 % du total. C'est dire qu'au fil de ces dernières années, la Ville a dû prendre en charge la quasi-totalité du budget.

Je rappelle qu'il s'agissait d'un projet expérimental ayant pour but de mener le travail de ces artistes en continu avec la pédagogie dans les écoles, avec un volet recherche qui intéressait également l'Education nationale. Il n'a jamais été prévu un élargissement ou une durabilité longue. Il a permis incontestablement, aujourd'hui, d'enrichir notre vision de l'art, la présence de l'art à l'école, et donc de prévoir de nouvelles actions, car nous avons la volonté de capitaliser toutes ces expériences.

Vous l'avez dit, aujourd'hui, le paysage a changé avec la modification des rythmes scolaires pour les maternelles et les écoles élémentaires, et ce sont de nouveaux temps pour la découverte de l'art et de la culture, et croyez bien que nous en sommes plus que jamais convaincus, que ce soit l'Adjoint à la Culture ou l'Adjointe à l'Education.

Nous allons poursuivre notre investissement d'une manière différente et je suis sûr que nous trouverons, avec une partie des acteurs, et encore une fois en élargissant le dispositif à l'ensemble des maternelles et des écoles, une présence artistique plus que jamais démontrée dans ce qu'elle a de constructeur, dans les identités et dans le travail.

Je recevais, hier, M. Schleicher, l'un des responsables du PISA à l'OCDE, venu à Lyon pour voir ce qui se passait à la Maison de la Danse et à l'ONL, je vous parle de « Babel 8-3 » et avec qui nous avons largement discuté. Il a été enthousiasmé de voir en quoi ce travail mené avec des écoles, mais aussi avec des maisons de retraite, de manière intergénérationnelle, peut avoir un rôle déterminant dans les résultats scolaires et dans la motivation des enfants.

Nous n'avons pas, évidemment, de fierté à stopper « Enfance, art et langages », mais nous sommes dans des contraintes dont nous aurons encore à parler dans les semaines qui viennent.

M. LE MAIRE : Mme Brugnera étant enchantée de cette réponse, nous en resterons là !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1083 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Région Rhône-Alpes du 22 juin 2009, relative à la poursuite de l'inventaire général du patrimoine de Lyon 2009-2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté.)

2015/1084 - Accord de classement au titre des Monuments Historiques de l'orgue Merklin de l'église de la Rédemption 17, rue Godefroy à Lyon 6^e (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté.)

2015/1085 - Attribution d'une subvention d'investissement de 9 500 euros au Musée Urbain Tony Garnier à Lyon 8^e pour l'entretien et la restauration des 25 fresques murales - Approbation d'une convention d'application (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté.)

2015/1092 - Attribution de subventions de fonctionnement à quatre associations patrimoniales et à l'Université Lyon 2 sur le Fonds d'Intervention du Patrimoine -FIP-, pour un montant global de 7 500 euros (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté.)

2015/1086 - Approbation d'une convention portant cession de droits et acceptation de don entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et M. Nicolas Roux Dit Buisson concernant 10 œuvres issues de l'exposition «Le végétal sublimé - Hommage au Jardin Botanique de Lyon» (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1089 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Service Archéologique Municipal et la société NOAHO pour la réalisation de fouilles archéologiques sur le terrain des 11-17 rue des Tanneurs à Lyon 9^e (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1090 - Approbation d'une convention de partenariat pédagogique et scientifique entre la Ville de Lyon/ Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1093 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association «La Part du Lyon» pour l'organisation de «Montchat Philosophe, un festival d'idées» les 30 mai et 13 juin 2015 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1094 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à 13 associations pour un montant global de 166 500 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1097 - Approbation des dispositions tarifaires entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon / Musées Gadagne et l'Association Lyon Bande dessinée de Lyon les 12, 13 et 14 juin 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1098 - Approbation d'une convention de dépôt d'une œuvre de Louis Bouquet au musée des Beaux-Arts de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1099 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Musée des Beaux-Arts et l'Ecole du Louvre en vue de l'organisation de cours d'histoire générale de l'art (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1100 - Approbation de la gratuité d'une conférence et d'une visite guidée dans le cadre des journées nationales de l'archéologie 2015 aux musées Gadagne (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1137 - Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit au profit de l'Association « Club de Saint Rambert » pour la mise à disposition du Théâtre de Vaise, sis 23 rue de Bourgogne à Lyon 9^e, pour l'organisation d'un gala de danse les 12 et 13 juin 2015 - EI 09 048 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1140 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 188 000 euros - Enveloppe « Casino » et « Fonds d'Intervention Culturelle – FIC », participation financière du Grand Casino de Lyon -Groupe Partouche- à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1146 - Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2015 - Approbation de conventions types (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1147 - Signature d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et le Comité des Fêtes et d'Animation de la Ville de Lyon et du département du Rhône pour le versement d'une subvention de 60 000 euros - Année 2015 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1155 - Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs de la Compagnie des Zonzons – Guignol de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1156 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la société Givaudan dans le cadre du programme intitulé « le musée du bout des doigts » (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1158 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/ Théâtre des Célestins et France 3 dans le cadre de la saison 2015-2016 du Théâtre des Célestins (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

**COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET
ARTISANAT**

2015/1119 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Collectif des Associations de Développement en Rhône-Alpes -CADR- pour soutenir les activités liées aux échanges solidaires (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ma réponse va être très rapide. Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de 3 000 euros au CADR (Collectif des Associations de Développement en Rhône-Alpes) pour des échanges solidaires.

Il est important toutefois, de rappeler que la Ville de Lyon poursuit, depuis 2001, une politique emblématique en matière de consommation responsable. Egalement, le réseau « Départ », émanation du CADR que nous soutenons dans le cadre de cette action, est le premier réseau créé en 2001 qui permet de promouvoir le tourisme éthique et responsable. Je vous invite à vous documenter et vous rappelle que, demain, nous avons une journée mondiale du tourisme responsable avec, comme thème le « green washing » et je tenais à rappeler, aussi, que le CADR joue un rôle important en matière de solidarité internationale.

Comme vous le savez, ces acteurs là créent de l'innovation sociale sur le territoire. En tout cas la Commission a donné un avis favorable.

M. LAFOND Luc : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous vous avons déjà interpellé au sujet de votre politique de subventionnement qui, parfois, ressemble à un saupoudrage tous azimuts, sans ligne directrice et sans priorité.

Aujourd'hui, vous proposez une subvention de 3 000 euros au Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes, pour des actions de tourisme solidaire. Nous n'avons pas d'objections sur le fond, mais sur la forme.

On aimerait y voir plus clair dans votre politique de soutien à l'économie sociale et solidaire. Cette subvention tombe un peu comme un « cheveu sur la soupe ».

Le financement de ce type d'action relève, à notre avis, de la Région ou de la Métropole qui a la compétence tourisme.

Où est la logique et où est la cohérence que notre chère Métropole doit favoriser ?

Votre Adjointe, Mme Dounia Besson, avait dit en 2014, qu'elle présenterait au premier trimestre 2015, une délibération cadre sur la politique municipale en faveur de l'économie sociale et solidaire. Cela permettrait sans doute d'y voir plus clair. Mais nous sommes bientôt à la fin du deuxième trimestre, et nous n'avons toujours rien vu passer !

Cela nous fait dire que l'année qui s'est écoulée depuis votre réélection a été, dans ce domaine comme dans d'autres (la culture, la PPI par exemple), une année blanche. Une année blanche dans une période noire !

Seriez-vous en panne d'idées nouvelles ? Seriez-vous déjà en panne d'enthousiasme ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Comme je l'ai déjà dit, ce week-end les Lyonnais étaient plein d'enthousiasme. Il n'y a que vous pour voir les choses en « noir » dans cette ville !

Mme BESSON Dounia, Adjointe : Je tiens à dire que la délibération cadre passera au Conseil municipal de septembre.

Vous savez qu'en matière d'économie sociale et solidaire, la politique est très claire, notamment sur cette délibération, car si vous l'avez lue, vous avez pu remarquer que nous avons une baisse de 2 000 euros. Cette action correspond à du tourisme social, mais sur le quartier de la Guillotière avec une action emblématique, médiatisée par LCP et qui permet de mobiliser et de travailler avec tous les acteurs du territoire de la Guillotière qui représentent notre population lyonnaise dans toute sa diversité.

En tout cas, je vous encourage à aller sur le lien de LCP et vous pourrez voir qu'au niveau national, nous sommes reconnus au niveau de la dynamique en matière d'économie sociale et solidaire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1124 - Attribution d'une subvention à l'Association Jacques Cartier pour l'organisation des 28^{es} Entretiens Jacques Cartier en 2015 (Direction des Relations Internationales)

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport concerne le renouvellement de la gouvernance pour les entretiens Jacques Cartier, cette année, avec l'arrivée de Frédéric Bove en tant que délégué général.

Pour rappel Frédéric Bove a été, pendant un temps, directeur général du réseau « LUCI » initié par la Ville de Lyon. Il est aujourd'hui directeur du pôle de recherche spécialisé en management de la créativité à HEC Montréal.

Nous attendons donc un changement conséquent dans le format et dans le fond, tout en conservant les principes qui font la singularité de cet événement, à savoir le croisement des perspectives des vues entre chercheurs, entreprises et politiques. L'innovation va d'ailleurs devenir un thème central ainsi que la défense de la francophonie.

Pour rappel, les entretiens Jacques Cartier se tiendront du 30 novembre au 3 décembre, avec un nombre plus concentré de colloques. A souligner également, que le soutien financier est en baisse.

Avis favorable de la Commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Juste pour une explication de vote. Nous prenons acte de la présentation faite et des évolutions présentées.

Pour autant, au regard de l'historique de ce dossier et dans la continuité de nos votes précédents, et en attendant de voir, nous nous abstenons sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Lyon citoyenne et solidaire et Ensemble pour Lyon – UMP et apparentés se sont abstenus.)

2015/1130 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à Tendance Presqu'île, l'Association de Management de Centre-Ville de la Presqu'île de Lyon et approbation d'une convention cadre et d'une convention d'occupation du domaine privé (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport est l'illustration de notre politique volontariste qui vient en soutien au commerce de proximité, tant pour les accompagnateurs de projets, mais surtout au tissu associatif, et notamment dans le cadre des associations de management de centre-ville, puisque la Ville a fait le choix de s'impliquer activement, dès 2006, dans cette politique et dans le cadre de ses instances partenariales.

L'objectif est effectivement de maintenir une diversification, une richesse, un dynamisme de ce commerce de proximité, dans le cadre d'une démarche qui permet de mêler à la fois les acteurs privés et les acteurs institutionnels et qui nous permet effectivement d'assumer la pérennité de ces commerces de centre-ville et de répondre aux attentes de nos citoyens.

Je rappelle que le management de centre-ville a une mission essentielle, non pas de remplacer les acteurs en place, mais de pouvoir coordonner un certain nombre d'actions, d'harmoniser les projets de développement et de dynamiser les centres-villes.

Son intérêt est double : d'abord parce que c'est une instance partenariale : c'est donc important ! Elle regroupe plus de 60 % d'acteurs privés, non seulement des grandes enseignes, mais également des petits commerces, des indépendants et puis aussi les associations de commerçants, elles-mêmes, à côté des

collectivités, comme la Ville, la Métropole, l'Etat, mais aussi les Chambres consulaires. Cela permet d'avoir une lecture et une politique menée sur le territoire beaucoup plus efficace.

Cela permet aussi d'être un outil d'animation fort en matière d'activités : on l'a vu récemment avec l'illustration et la mobilisation de Tendance Presqu'île, dans le cadre du Festival des Roses, qui a permis effectivement d'animer tous les acteurs sur le territoire et d'accompagner l'ensemble du dispositif de la Ville.

Je rappelle aussi :

- que c'est un territoire fort, puisque c'est la première destination touristique ;
- qu'à elle seule, la presqu'île rassemble plus de 1 500 commerces ;
- et que le chiffre d'affaires de ce seul territoire dépasse les 600 M€.

L'ensemble des actions menées dans le cadre de cette association de management de centre-ville, est donc conforté et la Ville a d'ailleurs récemment participé, le 13 avril dernier, au comité stratégique pour décliner ses orientations, puisque dans le cadre d'un travail partenarial et d'orientations partenariales, la Ville de Lyon a souhaité que les efforts soient poursuivis, maintenus dans le cadre de cette association de management, avec une action forte, bien sûr, au Nord de la place Bellecour, mais également au Sud, avec l'accompagnement de la nouvelle association des commerçants de la rue Victor-Hugo, mais également avec tout le territoire de Confluence.

Donc, au regard de l'ensemble de ces enjeux stratégiques de territoire, de la nécessité d'accompagner le commerce de proximité, quand on sait que l'on est dans une période où le commerce vit difficilement et qui permet effectivement de saluer le dynamisme du commerce de proximité et du commerce de centre-ville dans la presqu'île et dans notre ville, grâce à l'ensemble des dispositifs qui ont été menés par la Ville, les associations de management de centre-ville en sont une partie, ainsi que l'ensemble du soutien aux associations.

Donc, dans le cadre de ce rapport, Monsieur le Maire, nous vous proposons de reconduire notre soutien à cette association de management de centre-ville Tendance Presqu'île et de reconduire la subvention qui a été votée à l'identique.

Je rappelle que, lors des dossiers suivants, nous aurons également à voter la poursuite de notre soutien à l'Association de management de centre-ville en cette rive gauche, puisque nous disposons de deux associations au sein de notre territoire. Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : M. Royer qui devait intervenir sur ce dossier, a été retenu à la Chambre de Commerce, je vais donc faire son intervention.

Permettez-nous de formuler quelques réserves justement au sujet de ce soutien financier à Tendance Presqu'île.

L'action collective et la promotion économique et commerciale de la Presqu'île sont indispensables : ce n'est pas nous, élus de la presqu'île, qui allons dire autre chose, mais le management de centre-ville ne peut pas se limiter à des actions de communication ou à des actions de marketing.

La qualité des espaces publics joue aussi un rôle déterminant dans l'attractivité commerciale et il faut, pour avoir des chiffres d'affaires en augmentation, une capacité de stationnement suffisante, une signalétique performante, la propreté, la sécurité et l'aménagement des rues : ce sont des conditions indispensables à la vitalité commerciale du centre-ville.

C'est une préoccupation forte des commerçants qu'il faut aussi prendre en compte et faire entendre.

Regardez la rue Victor Hugo, par exemple : les façades et les vitrines sont taguées, les pavés se détachent du sol, le mobilier urbain est dégradé, un certain nombre de lampadaires d'éclairage public ne fonctionnent pas et il ne faut pas y déambuler très longtemps pour se rendre compte du piteux état de cette artère qui est pourtant le trait d'union justement du quartier dont vous parliez Madame Bouzerda, entre Bellecour, Perrache et la Confluence. Elle n'a pas connu de travaux de réfection de grande envergure depuis près de quarante ans et nous estimons que sa rénovation est indispensable pour redynamiser le commerce et booster le chiffre d'affaires des commerçants, qui ne peuvent pas attendre encore dix ans pour cette rénovation !

Alors, je sais que c'est un sujet qui nous préoccupe tous. Monsieur le Maire de Lyon, vous êtes venu, il y a quelques jours rue Victor Hugo, pour vous rendre compte par vous-même de la situation et nous sommes sensibles à cette attention. Ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que votre police, sans doute

avertie de votre passage, avait chassé la quinzaine de SDF largement alcoolisés, qui occupaient la place Ampère et qui sont revenus une vingtaine de minutes juste après votre départ.

Mais pour revenir à notre dossier, nous aimerions que Tendance Presqu'île soit aussi proche de ces enjeux, avec un rôle d'alerte et de proposition en matière d'urbanisme commercial et d'aménagement urbain au sens large et vous l'avez dit, qu'il travaille en partenariat, peut-être travailler plus en partenariat, avec tous les partenaires et non pas uniquement ceux de leur choix.

Alors, jusqu'à présent nous avons toujours soutenu Tendance Presqu'île, puisque nous avons participé à sa création il y a quelques années, mais notre soutien aujourd'hui n'est pas forcément définitif. Nous voterons cette subvention en 2015. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. En tout cas, moi ce que j'ai vu, c'est une belle mobilisation derrière Tendance Presqu'île avec le PDG d'ADIA qui était présent pour lancer «rue de la République», avec le Directeur du Printemps, qui était très partie prenante et qui nous disait : « Nous voulons vraiment développer nos investissements sur Lyon. » Ils n'ont pas eu l'impression que Lyon était une ville à l'abandon, c'est au contraire là qu'ils veulent concentrer leurs efforts et donc nous les en remercions.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1142 - Programmation financière 2015 au titre de l'emploi et l'insertion professionnelle (Direction du Développement Territorial)

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Rapidement, parce que je crois que l'intervention demandée a été retirée, Mme Lévy n'étant pas là, pour dire qu'il y a eu un avis favorable de la Commission pour cette programmation des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Pour le volet « Insertion » je voulais juste rappeler que pour 2014, c'était 2 400 Lyonnais qui ont pu bénéficier d'un accompagnement renforcé vers l'emploi : un tiers de ces personnes résidant en quartiers prioritaires et 40 % étant bénéficiaires du RSA.

Et puis, pour le volet « Emploi », je voulais rappeler que l'intervention du service aux entreprises, tel qu'il est mutualisé Maison de l'Emploi et Mission locale, regroupe les moyens existants autour de la mobilisation des entreprises et de l'aide au recrutement. Ce qui bénéficie à l'attractivité de notre territoire.

Je rappellerai simplement concernant cette attractivité : Lyon est effectivement la métropole la plus attractive en terme d'emplois et de salaires après Paris, comme l'a souligné le journal des entreprises du 22 mai dernier, qu'il s'agisse des cadres, des professions intermédiaires, des employés ou des ouvriers, elle a le plus faible taux de chômage et le salaire net moyen le plus élevé.

C'est grâce à l'ensemble de ces axes de travail que la Ville de Lyon développe aujourd'hui une politique locale en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle, ouverte à tous les Lyonnais et lisible pour tous les publics.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Mme Balas, Conseillère intéressée, ne prend pas part au vote.)

2015/1123 - Convention tripartite de coopération décentralisée entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Ville de Porto Novo -Bénin- pour la période 2015-2017 (Direction des Relations Internationales)

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire, pour cette convention qui vise à reconduire pour trois ans notre coopération entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Ville de Porto Novo.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1131 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association Lyon Côté Croix-Rousse pour la mise en œuvre du programme d'actions 2015 et approbation d'une convention d'application (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

2015/1135 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association de Management de Centre Ville Lyon 7 Rive Gauche - Approbation et autorisation de la signature de la convention cadre afférente (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

2015/1136 - Illuminations 2014 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 15 289 euros (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire, l'ensemble de ces dossiers qui illustre le soutien aux associations de commerçants a reçu un avis favorable de la Commission. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2015/1114 - Programmation financière 2015 au titre de la politique de la ville -volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité et participation des habitants- (Direction du Développement Territorial)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit donc de la programmation financière 2015 au titre de la politique de la ville.

L'une des modalités d'intervention de la politique de la ville consiste à définir une programmation annuelle d'actions et de projets, financés sur des crédits spécifiques, en concertation avec différents partenaires du contrat de ville. Au regard des besoins des territoires, des appels à projets sont adressés chaque année aux acteurs locaux, pour développer des actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Cette délibération porte donc sur la programmation financière 2015, au titre de la politique de la ville sur les volets « Lien social » « GSUP » et « Participation des habitants ». Je ne rentrerai pas dans le détail des actions de cette programmation, soyez-en rassurés, je veux simplement rappeler que celle-ci vient en complément des programmations thématiques qui vous ont également été présentées ce jour par les différentes délégations sur l'emploi et l'insertion, la culture, la santé, le projet éducatif ou le volet « Prévention Sécurité » qui le sera tout à l'heure par notre collègue Jean-Yves Sécheresse.

Cette année, cette programmation prend cependant une résonance toute particulière, car elle intervient à un moment charnière, une période de transition, au cœur de la réforme de la politique de la ville. Le contexte de resserrement de la géographie prioritaire de l'Etat, cumulé à celui d'un cadre budgétaire contraint pour l'ensemble des financeurs, nous a conduits à repenser cet exercice de programmation, en concertation avec l'ensemble des Adjointes concernés, Maires et élus d'arrondissement.

Cette redéfinition des priorités dans un souci de ne laisser aucun habitant à l'écart des dynamiques de développement global de notre Ville, a nécessité certaines inflexions et notamment :

- de prioriser les actions en matière éducative et sur l'insertion des 16-25, de dégager des marges de manœuvre pour mieux prendre en compte le niveau des difficultés observé sur certains territoires ;
- de conforter le tissu associatif dit de « veille active », qui soutient des dynamiques sociales et je pense notamment aux Pentes de la Croix Rousse et au quartier de la Guillotière ;
- et enfin rendre plus lisibles et identifiables nos crédits d'intervention spécifique au regard de ceux qui relèvent du droit commun.

Donc, dans les grandes masses pour notre collectivité, ce sont quelque 1,6 million d'euros de budget spécifique et 1,75 million d'euros de budget de droit commun, hors dotation globale de fonctionnement des équipements socio-éducatifs qui sont ventilés sur les territoires.

Nous attendons de la part de nos partenaires environ 1,6 million d'euros de l'Etat, 1 million d'euros de la Métropole et 500 000 euros de la Région.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, j'ai bien conscience et je le partage que ces exercices de programmation peuvent manquer pour certains de lisibilité et de vision globale. En dépit d'un partenariat de qualité avec les principaux financeurs, la complexité des instructions collectives déjà ordinairement fastidieuses, très chronophages et parfois morcelées, s'est amplifiée dans ce contexte, de nouvelles géographies prioritaires et de réduction des finances publiques.

Une simplification des procédures ne peut être que souhaitable et je profite de l'occasion qui m'est offerte pour saluer le travail exemplaire, véritable travail de bénédictin, fourni par les agents des services de la ville qui concourent à la mise en œuvre de cette programmation.

Comme je vous l'ai déjà évoqué et pour la bonne information de tous, je vais vous présenter l'état d'avancement de la construction de ce nouveau contrat de ville, que nous allons bientôt signer, au tout début du mois de juillet, le 2 juillet.

C'est un outil contractuel qui remplacera le contrat urbain de cohésion sociale et qui sera élaboré à l'échelle de la Métropole avec l'Etat, la Région, les communes et les autres partenaires institutionnels.

Il a pour vocation la mobilisation plus forte des politiques de droit commun et être davantage piloté à l'échelle intercommunale.

Ce contrat de ville que je considère comme étant l'acte fondateur d'une nouvelle politique de développement territorial équilibré sera alimenté par les conventions locales d'application des communes.

Dans un souci d'efficacité et de ne pas attendre les différentes ou diverses contributions de l'ensemble des signataires de ce contrat de ville, il a été décidé, avec l'Etat, d'élaborer un contrat cadre répondant aux enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de développement urbain. Et comme je l'ai indiqué, il sera signé le 2 juillet prochain à la Duchère.

Ce document, toujours en cours de réalisation, fait l'objet de contributions croisées entre les différents services de l'Etat et la Métropole. Un récent comité de pilotage le 6 mai dernier en a validé le contenu général.

Concernant la convention locale d'application lyonnaise, la direction du Développement territorial coordonne son élaboration en relation avec les différents services municipaux et institutionnels concernés sur la base des analyses des besoins des territoires actualisées pour chaque quartier prioritaire ou en veille active.

Cette convention devra donc formaliser les engagements des politiques de droit commun pour l'ensemble des partenaires et nous avons organisé la semaine passée un premier point d'étape avec l'ensemble des adjoints mobilisés sur ces questions et cette convention sera donc soumise à votre approbation lors d'un prochain Conseil municipal de rentrée.

Comme vous l'avez compris, Monsieur le Maire, chers Collègues, les négociations en cours dans le cadre de ce contrat métropolitain et notre convention locale d'application qui nous engageront jusqu'en 2020 revêtent une grande importance.

Au-delà des crédits spécifiques que nous mobilisons aujourd'hui dans le cadre de nos programmations financières, ce sont essentiellement les politiques de droit commun que nous devons encore mieux territorialiser avec nos partenaires pour réduire les fractures sociales que nous identifions tous.

C'est uniquement à l'aune de ces futurs engagements que nous pourrons ainsi parfaire notre idéal d'une ville solidaire et équilibrée. Merci. Je répondrai ensuite aux différentes interventions.

Mme MADELEINE Christelle : Monsieur le Maire, chers Collègues, un contrat de Ville nouvelle génération va succéder aux CUCS et constituera le cadre d'une politique de la ville profondément rénovée.

Ce document est en cours d'élaboration et va être signé début juillet. Nous n'en connaissons pas le contenu et il est regrettable encore une fois, que vous n'ayez pas voulu organiser une Commission générale. Ce n'est pourtant pas trop demander !

Plusieurs milliers de Lyonnais sont concernés et 6 des 9 arrondissements sont impactés avec des quartiers rentrant en politique de la ville (9 quartiers) et des quartiers en veille (5 quartiers).

Par ailleurs, la politique de la ville a eu des résultats pas toujours à la hauteur des attentes, notamment en termes d'emploi. Cette énième réforme vise à simplifier, à renforcer les moyens à destination des quartiers prioritaires par une remobilisation du droit commun.

Elle affiche une volonté forte : faire du développement économique un pilier des futurs contrats de ville, et une composante essentielle du nouveau programme de renouvellement urbain. Une volonté qui doit pour le Groupe UDI se traduire en actes et surtout en résultats.

Le CUCS de Lyon avait bien intégré un volet spécifique sur le développement économique, mais l'articulation avec les besoins des habitants pour l'accès à l'emploi est restée insuffisante.

La part des publics habitant les quartiers relevant de la politique de la ville reste dans une proportion stable surreprésentée parmi les personnes en situation de chômage. Même chez les plus diplômés, le décrochage en matière de taux d'emploi entre ZUS et unité urbaine est très net chez les femmes, les jeunes et la population immigrée.

Au Vergoin, dans le 9^e, par exemple, le chômage a connu en 2008, la plus forte progression de l'ensemble des quartiers CUCS et connaît depuis, des phases de stagnation et d'amélioration.

Les « projets de territoire » qui seront le socle du contrat de ville, doivent permettre de réintégrer la dimension économique dans le processus de développement des quartiers. C'est impératif, sinon les autres mesures d'ordre urbanistique et social resteront inefficaces et coûteuses.

Le ministère de la ville a engagé depuis début 2014, des moyens sur cet enjeu, par le soutien à l'entrepreneuriat et la création d'activité, et plus largement un soutien aux investissements économiques. De même, la Caisse des Dépôts prévoit d'accentuer son action en faveur de la politique de la ville, en l'axant d'abord sur le développement économique. Il faut s'en saisir.

Le contrat de ville peut aussi être l'occasion de promouvoir d'autres formes d'entrepreneuriat issues de l'économie sociale et solidaire. Au passage, j'attends toujours une réponse au projet du « Village des solidarités » que je propose d'installer dans le 9^e arrondissement.

Avec 9 quartiers prioritaires à Lyon, c'est le sort de milliers d'habitants dont la grande majorité souffre aujourd'hui de chômage et de discriminations plurielles, qui est en jeu.

Nous voulons que le développement économique soit remis au centre de la politique en faveur de ces quartiers. Nous voulons un contrat de ville efficace et non un « fourre-tout ».

Enfin, je conclurai par une note personnelle. Je trouve particulièrement maladroit de faire coïncider la date de la signature du contrat de ville avec la démolition de la barre 230 de la Duchère. Même si cette forme d'habitat a vécu, elle a marqué la vie de nombreux habitants. Elle fait partie de l'identité et de la mémoire du quartier. Il ne faut pas en faire un événement. Cela donne le sentiment que vous voulez tirer un trait trop rapide sur cette identité et cette mémoire. Il me paraît plus facile de modifier la date de démolition de cette tour que l'agenda d'un ministre. Je vous remercie.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce jour, comme nous l'a indiqué notre Collègue M. Le Faou, nous sommes invités à voter près de 80 % du budget mobilisé en 2015 pour porter des actions concrètes dans les arrondissements et quartiers concernés par des dispositifs nommés « politique de la ville ». Sur la forme, nous aurions juste souhaité que les votes à la Métropole puis de la déclinaison locale soient faits avant de voter l'ensemble de ces crédits. Toutefois, nous comprenons bien le fait de devoir continuer des actions et nous ne doutons pas du dialogue constant et précis que l'Adjoint a avec les arrondissements et les acteurs engagés.

En cette année de transition, ce ne sont plus 17 % des Lyonnais qui vont être concernés par cette dynamique dite de cohésion sociale, mais bien 7 % à 8 % des Lyonnais, ceci étant dû à la tension des finances

publiques, je le rappelle, il y a quand même 8 % de baisse du Budget national alloué aux actions dites de la politique de la ville et bien entendu les écologistes le regrette.

Concrètement, ceci nous amène trois remarques :

Première remarque constante chez nous, c'est la nécessité d'agir encore plus et mieux sur les causes en articulant les politiques publiques, qui, effectivement peuvent être parfois de droit commun. Pour ne donner qu'un seul exemple très parlant, et qui fera sens pour notre collègue qui vient de s'exprimer, lorsque les écologistes parlent de l'isolation des logements anciens très présents dans notre ville, c'est non seulement pour éviter à des ménages des factures énergétiques élevées, mais aussi pour maintenir et créer des emplois utiles y compris pour nos jeunes, pour maintenir et créer des entreprises pour maintenir de l'artisanat local. Si les écologistes en appellent à une transition globale de notre modèle de développement, ce n'est pas juste pour le plaisir de faire voter des lois de transition énergétique en assemblée, c'est pour que chacun puisse dans notre pays, voir ses besoins fondamentaux assurés et être acteur de son quotidien sans piller des ressources ici et ailleurs.

Deuxième remarque, l'obligation de maintenir un effort financier de notre ville pour que ces familles, ces jeunes, ces hommes et ces femmes se voient proposer des outils, des lieux, des services et des expériences pour aller vers la voie de l'autonomie.

L'Exécutif semble avoir retenu comme priorité l'emploi, l'insertion, la lutte contre le décrochage scolaire, ceci nous semble essentiel. Toutefois la question de l'accompagnement des enfants et des jeunes devrait faire l'objet de dépenses publiques considérées comme une non-dépense dans quelques années ou comme un investissement rentable à moyen terme. En ce sens, le plan de réussite éducative est un très bon outil qu'il conviendrait de renforcer. En effet, la lutte contre les inégalités sociales commence dès le berceau, comme le pointait un rapport de Terra Nova l'année dernière.

Nous nous interrogeons, nous vous interrogeons sur la priorité donnée à l'éducation et à l'éducation populaire, sur le bien-fondé de la suppression de certains services jadis et encore cette année proposés à des maternelles et à des primaires -on l'a évoqué à Enfance et Langages- mais aussi les services rendus par l'internat Favre. Nous nous interrogeons aussi sur la proportion des élèves issus des quartiers populaires qui suivent véritablement les activités liées à la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe en charge de l'éducation, vous pourrez toujours compter sur l'implication et le soutien des écologistes pour voter des crédits publics alloués à des expérimentations pour que notre ville investisse avec et pour sa jeunesse !

Dernier point : une évolution qui nous concerne tous, élus, agents de la ville et associations, structures engagées aussi dans ces démarches dites de cohésion sociale, c'est la création des conseils citoyens. Il ne s'agit pas ici de doubler des conseils de quartier mais pourquoi pas d'expérimenter des nouvelles formes de participation avec des outils à inventer. Je ne doute pas de la capacité d'écoute et d'inventivité de notre collègue adjoint en charge de la démocratie participative. Une fois de plus les écologistes évoquent et proposent ce droit à l'expérimentation, c'est-à-dire le droit à travailler en mode projet élu-agent-habitant-e et à accepter le droit à l'erreur.

Nous voterons avec plaisir ces délibérations, comme nous avons voté les délibérations passées. Monsieur le Maire, vous pouvez compter sur notre vigilance à la métropole et à la ville sur cet enjeu autour de l'éducation au sens large du terme.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous avons et allons aborder au cours de ce conseil un certain nombre de dossiers ayant trait à la programmation financière au titre de la politique de la ville. Ils viennent donc entériner les financements des structures qui participent au volet dit soft de cette politique. Nous les voterons car avec les élus de Lyon Citoyenne et Solidaire, nous croyons en l'action de proximité qu'exercent ces associations sur notre territoire en faveur de la réduction des inégalités territoriales.

Nous remarquons par ailleurs que l'ensemble des programmations financières ont été globalement reconduites par rapport aux années précédentes. Nous tenions à souligner cet effort de la part de l'exécutif municipal de mobilisation du droit commun à la fois des nouveaux quartiers prioritaires, mais aussi aux quartiers de veille active. A noter que d'autres villes ont choisi de faire un effort plus important, à l'instar de la municipalité de Grenoble qui, face au repli de l'Etat, a augmenté de 10 % sa participation.

Quelques remarques toutefois, des remarques de forme et de méthode tout d'abord. Ce vote est un vrai soulagement pour les structures associatives. Et j'oserai dire, enfin !

En effet, la réforme de la politique de la ville et sa loi du 21 février 2014 nous avaient annoncé un resserrement de la géographie prioritaire, faisant passer nationalement le nombre de quartiers concernés de 2.350 à 1.300. C'était en février 2014 et on savait déjà que l'Etat cherchait à se désengager. Je ne reviendrai pas ici sur le débat du critère unique du revenu médian qui lisse les disparités territoriales et écrasent les singularités des territoires.

Finalement, à Lyon, ce désengagement entraîne une diminution de la couverture des personnes concernées de 17 à 7 %. Conscient de cet enjeu, les élus du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire avaient depuis l'année dernière entrepris un certain nombre d'initiatives.

Notre souhait : proposer une méthode de travail afin d'accompagner les quartiers vers une nouvelle forme de la politique de la ville. Parmi les préalables à ce débat, nous demandons une évaluation globale des effets de la politique de la ville dans nos quartiers, une refonte des projets de territoire à partir des réalités territoriales des quartiers (leurs atouts et leurs difficultés), comme base de discussion à la priorisation de l'action publique et des programmations financières, et enfin une implication des acteurs associatifs et des citoyens dans ce processus. Initiatives qui sont restées lettre morte. Nous avons alors parlé d'une commission générale à ce sujet en septembre, nous l'attendons toujours !

Alors, certes l'Etat a tardé à nous faire parvenir une cartographie claire et définitive, mais n'aurions-nous pas pu profiter de ce laps de temps pour engager une dynamique avec les quartiers ? N'aurions-nous pas pu mobiliser citoyens et associations en vue de ces nouveaux projets de territoire ?

Pourquoi cette attention sur la forme et la méthode ? Parce que j'ai pu lire le rapport «Pour une réforme radicale de la politique de la ville - Ça ne sera plus sans nous !», remis à Philippe Lamy, alors Ministre de la Ville en juillet 2013.

Ce rapport, écrit par Marie-Thérèse Bacqué et Mohamed Mechmache, a été l'objet d'une mobilisation des acteurs associatifs et citoyens des quartiers afin de tirer un bilan de leurs actions. Voici ce qu'on peut y lire : *«La politique de la ville est restée une politique conduite et décidée « par le haut » avant tout initiée par des professionnels et des élus locaux. Certes, elle n'a pas été sans effets concrets en termes d'aménagements urbains ou de renforcement des services publics de proximité mais elle n'a pas produit la dynamique sociale attendue.»*

Finalement, nous ne faisons que répéter la même méthode de travail, une méthode descendante, sans implication des usagers, celle dénoncée dans ce rapport, une méthode reproduisant à coup sûr ces erreurs du passé. Deux remarques de fond ensuite.

Où est donc passée la transversalité à Lyon ? On a plus l'impression ici de voir la déclinaison de soutiens auprès d'acteurs locaux, sans chapeau commun, sans mise en perspective globale sur les disparités territoriales des quartiers. Nous votons d'ailleurs aujourd'hui un projet morcelé en 8 programmations différentes abordant chacune un thème spécifique.

Nous savons aussi que sans la signature des projets de villes, l'Etat ne s'engagera pas dans les opérations de renouvellement urbain. Or, le constat du rapport Bacqué/Mechmache est sans appel : *« La logique première des opérations d'aménagement du PNRU n'a pas été d'améliorer la convivialité des quartiers mais le rattrapage avec les autres quartiers de la ville. »*

Donc, allons au plus vite sur le volet soft pour attaquer le dur, celui du béton ! Ce volet hard qui permet de rééquilibrer la sociologie des quartiers, sans réellement résoudre les problèmes des populations vulnérables.

En conclusion, oui nous voterons des programmations financières, mais avec les élus de Lyon Citoyenne et Solidaire nous souhaitons plus d'innovation et d'ambition à la fois dans le processus, mais aussi dans le contenu des projets de territoire car à Lyon nous faisons une politique de la ville descendante, basée sur des principes généraux, et tant pis pour les réalités et spécificités locales, ainsi que l'expression citoyenne ! Au pire, on fera des avenants à la convention...

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous votons ce soir un ensemble de délibérations sur la politique de la ville. Nous sommes dans un entre-deux, avec des programmations 2015 en transition avant la signature du Contrat de ville au niveau métropolitain.

Tout d'abord, le groupe Lyon Gauche Solidaires ne peut que regretter une nouvelle fois que l'Etat n'ait tenu compte que du seul critère du revenu fiscal annuel pour définir la nouvelle géographie prioritaire, et qu'il s'obstine à réduire ses financements, alors que tout le monde sait que les difficultés sociales, dont la

pauvreté, augmentent en France. 17 % de la population lyonnaise était concernée auparavant par la politique de la ville, et 7 % désormais. On peut accepter que la localisation et même certaines formes d'interventions évoluent : la vie évolue. Mais on ne peut pas penser que les problèmes sociaux ont diminué de 10 % à Lyon ou en France ! Dans un contexte budgétaire national et local restreint -mais nous rappelons que d'autres choix économiques sont possibles- nous affirmons que les politiques de solidarité devaient être sanctuarisées, ce qui n'est plus le cas.

Deux points positifs pour l'Etat : le fait de faire entrer de nouveaux partenaires que je qualifierai de naturels, dans les Contrats de ville, comme l'Education nationale, la CAF, l'ARS, Pôle Emploi, etc. Et aussi la détermination de la secrétaire d'état Myriam El Khomri à valider des contrats de qualité qui remplissent tous les axes proposés.

La Ville de Lyon et le Grand Lyon se sont beaucoup mobilisés lors de ces deux derniers mandats pour rééquilibrer les territoires, pour investir dans les quartiers populaires, pour développer les services de proximité, pour attirer les entreprises et créer de l'emploi, pour construire du logement accessible en nombre, pour renforcer partout les transports en commun, pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques, pour créer du lien social, bref pour réduire les inégalités. Cela a été pour notre groupe une cause profonde de notre engagement et de notre participation dans les majorités municipales et d'agglomération.

Nous nous félicitons du choix de la Ville de Lyon de maintenir le financement d'actions dans les territoires sortants, dits « quartiers en veille active », ce qui permet une continuité de nos efforts. Nous approuvons aussi la volonté d'analyser les actions en cours pour les prolonger ou les adapter finement, voire même en développer de nouvelles. Nous remercions Michel Le Faou de sa volonté d'associer les élus à la réalisation du Contrat de ville.

Nous alertons et formulons cependant quelques recommandations : tout d'abord, la sur-mobilisation du droit commun doit compenser les baisses de crédits politiques de la ville, c'est nécessaire. Le nouveau pilotage métropolitain y aidera-t-il ? C'est une question en cours.

Ensuite, la moitié des 360 premiers contrats de ville envoyés ces jours à la Ministre ont été retoqués car non conformes, en particulier concernant la concertation avec les habitants. 50 réunions avec les habitants ont été organisées à Lyon depuis janvier, gros effort en quelques mois des élus concernés et des services que nous saluons. Mais la loi oblige à créer des Conseils citoyens dans chaque territoire, c'est une condition de l'efficacité de l'action publique, de la reconnaissance de l'expertise des habitants usagers de la ville et de la reconnaissance de leur légitimité dont ils ont grand besoin. Nous apprécions, de ce point de vue, notre volonté d'associer de nouveaux publics comme les jeunes et les mères de famille. Nous sommes intéressés aussi par la possibilité de tirage au sort qui permet d'avoir des personnes que l'on n'aurait pas touchées autrement.

Concernant les programmations thématiques, nous soulignons que la santé et la culture sont deux marqueurs lyonnais à préserver. Nous sommes attentifs à la possible réduction des actions culturelles qui sont au cœur des enjeux du vivre ensemble, et aussi au cœur d'une appropriation des pratiques culturelles diverses nécessaires à l'épanouissement de chaque être humain et à l'ouverture au monde.

De ce point de vue, nous regrettons la fin de l'action « Enfance, art et langages ». Il faudra s'assurer que les petits enfants concernés par cette forme d'éducation très originale, gardent des activités de ce style, réorganisées certes, mais pour toucher encore plus d'enfants. Sinon, ce sera une perte sèche.

Quant à l'unique classe-passerelle de la ville, elle devrait être reproduite en nombre, car c'est un moyen concret de réussite des enfants en respectant leur rythme.

Nous devons aussi valoriser et renforcer l'économie sociale et solidaire dans ces quartiers, ce qui crée des emplois et permet d'entreprendre autrement, de façon souvent innovante.

Enfin, nous alertons sur le fait de regarder toutes nos actions au prisme du genre, c'est-à-dire des constructions sociales inégalitaires entre les hommes et les femmes. Par exemple, on entend dire que le chômage ne touche désormais pas plus les femmes que les hommes. C'est à regarder de plus près : si on regroupe le chômage et le sous-emploi -c'est-à-dire le temps partiel non souhaité et le halo du chômage avec des personnes non disponibles immédiatement, c'est le cas des femmes- le non-emploi des femmes reste bien supérieur à celui des hommes, et les politiques publiques doivent rester mobilisées sur cette thématique !

D'une façon générale, travailler sur l'égalité et pas seulement sur la sécurité et l'urbanisme, réserver des financements pour ceci dans la politique de la ville, est crucial.

Oui, ces politiques ont un coût. Mais le coût de leur abandon ou de leur restriction serait bien plus élevé : coût social, économique, culturel, républicain !

M. LE MAIRE : Puisque vous aimez les chiffres, je vais vous en donner deux.

Le premier plan ANRU : 12,3 milliards d'euros, et le deuxième plan : 2,5 milliards d'euros.

Après évidemment, on peut écrire, et l'écrit peut être beau. On peut même demander des rapports, mais ce qui compte, c'est ce qu'il y a derrière.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Mme Balas, Conseillère intéressée, ne prend pas part au vote.)

2015/1116 - Adhésion au label «Espace sans tabac» de la Ligue contre le cancer (Direction de l'Ecologie Urbaine)

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le festival mondial des roses, qui a connu son apogée ce week-end, a quelque peu éclipsé une journée hautement symbolique, celle de la journée internationale de lutte contre le tabac.

Nous nous y associons aujourd'hui avec cette délibération qui permet à la Ville de Lyon d'adhérer au label « espaces sans tabac » proposé par la Ligue contre le Cancer. Et je salue Céline Faurie-Gauthier qui m'a proposé l'idée, ainsi que tous les élus qui, lors de notre commission, ont voté cette orientation. Mais également la Ministre de la Santé qui a annoncé, vendredi, qu'elle allait généraliser ce dispositif dans quelques mois.

Pour ma part, j'ai décidé de déployer le label dans les aires de jeux des grands parcs (Tête d'Or, Gerland, Chambovet, Clos Layat, Vallon et Blandan), pour deux raisons :

Un : nos parcs participent activement à la santé des habitants, comme support à la mobilité douce, comme invitation à une pratique sportive gratuite (je sais que Yann Cucherat souhaite développer ce champ), mais ils ne protègent pas les plus vulnérables, les enfants notamment, des dangers de la cigarette.

Deux : les aires de jeux, car les effets du mimétisme social sont très puissants.

Les chiffres indiqués dans la délibération sont d'ailleurs assez flagrants, je vous laisse en prendre connaissance. En tout cas, la cigarette doit s'éloigner de l'univers des enfants.

Je voudrais remercier :

- en tout premier lieu, Céline Faurie-Gauthier,
- Yves Barou, bénévole de la ligue avec qui nous avons mis en place le dispositif,
- son président, le Docteur Peschaud,
- Sophie Pamiès, directrice de l'écologie urbaine,
- Daniel Boulens, directeur des espaces verts,
- et les équipes d'Isabelle Chagnot.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : C'est une belle idée et si vous pouviez élargir les espaces sans tabac aux espaces sans fumée, ce ne serait pas plus mal non plus !

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, chers Collègues, Monsieur l'Adjoint aux espaces verts, merci d'avoir adhéré à cette proposition que m'avait faite la Ligue contre le Cancer pour lutter contre le tabac et ce, avant même qu'un décret ne vienne le rendre obligatoire. Merci aussi à l'engagement de notre député Jean-Louis Touraine en la matière.

Si notre groupe espère qu'un jour nous arriverons à ne pas trouver liberticide le fait d'interdire de fumer dans nos parcs –comme c'est le cas dans de célèbres parcs comme Central Park- il est bien de commencer par ces 12 aires de jeux afin de :

- promouvoir l'exemplarité,
- limiter l'exposition des enfants au tabagisme passif,
- préserver l'environnement des mégots,

- encourager l'arrêt du tabac.

Une fois de plus, Lyon est une ville motrice. Car rappelons les enjeux de santé :

- Le tabac est facteur de risque prouvé pour de nombreux cancers : le poumon bien connu, mais aussi le cancer du sein, du colon et des voies respiratoires.

- Le tabac est la principale cause de mortalité évitable. Il est responsable en France, chaque année, de 79 000 décès. A Lyon, il représente 13 % des décès.

- Le coût du tabac en France, c'est un coût annuel de 47 milliards d'euros, alors que les taxes ne rapportent que 15 M€ à l'Etat.

C'est pourquoi la Ville de Lyon s'engage dans des actions de prévention, car les chiffres font peur :

- 9 % de nos jeunes entre 12 et 14 ans sont fumeurs,

- 41 % chez les 15-19 ans et l'addiction devient réelle à partir de 100 cigarettes.

Il nous faut éveiller les consciences car avec 30 % de fumeurs, la France est loin d'avoir atteint les objectifs du plan cancer qui voulait faire passer le taux d'adultes fumeurs de 30 à 20 %, et hélas, les femmes enceintes françaises détiennent le record d'Europe ! D'autres pays comme l'Angleterre, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, se situent entre 14 et 18 % de fumeurs.

Un grand merci aux services, à la Ligue contre le Cancer, notamment à MM. Peschaud, Barou et Istier pour ce partenariat et pour leur travail quotidien dans cette lutte et cet accompagnement des personnes malades. Merci aussi à l'Agence Régionale de Santé, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, aux professionnels de santé et à toutes ces associations qui s'engagent dans cette lutte : Courir pour elles, Europa Donna et tant d'autres au côté de nos concitoyens.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1144 - Programmation financière 2015 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés (Direction du Développement Territorial)

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vais être très rapide car j'ai très souvent évoqué ces sujets.

En effet, cette délibération concerne la programmation financière 2015 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés, et c'est pour moi également l'occasion de remercier les services, la Direction du Développement territorial, le service des espaces verts et également Michel Le Faou qui permet de financer des jardins partagés dans les quartiers en politique de la ville.

Avis favorable de la Commission.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, les jardins lyonnais, qu'ils soient ouvriers, familiaux, partagés, collectifs, participatifs, ont de multiples fonctions et usages tous plus bénéfiques les uns que les autres pour les habitant-e-s et notre environnement. Je vais en citer quelques uns.

Ils créent des îlots de fraîcheur, permettent à nos aînés de nous transmettre leur savoir-faire, font découvrir aux plus jeunes les plaisirs du jardinage et le cycle de vie de notre alimentation, facilitent les rencontres dans le quartier, et parfois mêmes nourrissent certains d'entre nous, de fruits, légumes et miel...

Cette délibération mobilise 60 000 euros pour accompagner des dizaines de dynamiques collectives autour et dans des dizaines de lieux et parcelles mis à disposition par notre Ville. Vous conviendrez que ce montant n'est pas exorbitant.

S'il est une chose qui a une valeur immense de nos jours et qui est créateur de richesses matérielles et immatérielles, c'est tout simplement le sol et si possible un substrat bien vivant, avec des lombrics entre autres, non malmené par des intrants en tout genre, un substrat par exemple qui peut filtrer nos eaux de ruissellement.

C'est pourquoi les écologistes en appellent au respect de ce bien commun qu'est la terre avec des politiques publiques, en tous sens, qu'ils demandent et mettent en oeuvre parfois depuis des dizaines d'années, à savoir :

- la protection et la gestion du foncier,

- la préservation et le développement de la biodiversité y compris en milieu urbain,
- le développement de mode de production éco-responsable et d'alimentation en circuits courts,
- la gestion durable des espaces verts,
- la prévention des déchets avec des actions de compostage et de lombrics compostages.

Toutes ces politiques visent au développement local de solutions collectives à notre désordre global pour assurer à chacun et chacune un cadre de vie respirable et une alimentation saine et accessible.

En ce sens, dans ce mandat, les écologistes vous proposent de développer encore et toujours ces jardins, parce que certains arrondissements en ont encore très peu. Ils vous proposent d'aller encore plus loin en expérimentant les propositions faites par des habitants, à savoir des cultures sur toits et façades en complément des micro implantations, que nous avons su intégrer grâce à une personne tout à fait bienveillante au sein des espaces verts, M. Bernard Maret, en pied d'immeubles, de la mise à disposition du foncier de communes de la Métropole, si la Ville ne peut pas le faire, pour les adhérents des épiceries sociales et solidaires, des bacs à jardiner dans des écoles volontaires, et beaucoup d'autres propositions que je ne peux pas vous lister ce soir.

Je conclus en vous disant, Monsieur le Maire, que Lyon, capitale de la gastronomie, pourrait proposer à celles et ceux qui le souhaitent, de vivre une expérience du compost à l'assiette zéro gaspi, tout en local ! Je le souhaite à certains membres de ce Conseil municipal, qui, bien entendu ont écouté avec attention cette intervention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1113 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local au titre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon (Direction du Développement Territorial)

M. KISMOUNE Ali, rapporteur : Monsieur le Maire, comme vous pouvez le noter, en matière de politique de la ville, il faut relever un certain nombre de défis. Je me réjouis qu'un certain nombre de nos collègues partagent les orientations que nous déclinons sur notre territoire.

Un certain nombre de dispositifs se développent également sur notre ville. Et en écho à ce que dit notre collègue Thomas Rudigoz, un épitomé s'impose. Par conséquent, avis favorable pour ce rapport.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1145 - Dispositif de propreté berges du Rhône - Avenant n° 1 à la convention conclue avec la Ville de Lyon (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain
(Adopté.)

2015/1162 - Remplacement et renforcement d'un parcours sportif sur les berges du Rhône à Lyon 7^e (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain
(Adopté.)

COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

2015/1154 - Lyon 1^{er}, 3^e, 6^e, 8^e, 9^e - Approbation de 5 conventions d'occupation temporaire à titre gratuit consenties par la Ville de Lyon au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon - CCAS-, pour les biens immobiliers destinés à accueillir les antennes de solidarité de Lyon sises 2 bis rue Terme à Lyon 1^{er} -EI 01 055-, 60 rue de Sèze à Lyon 6^e -EI 06 015-, 15 avenue Jean Mermoz à Lyon 8^e -EI 08 251-, 11 rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9^e -EI 09 037- et le restaurant social sis 19 rue Etienne Dolet à Lyon 3^e -EI 03 028- (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit au travers de la délibération n° 2015/1154 d'approuver cinq conventions d'occupation temporaire à titre gratuit consenties au profit du CCAS pour les biens immobiliers destinés à accueillir les antennes de solidarité de Lyon qui sont situées dans les 1^{er}, 2^e, 8^e et 9^e et pour le restaurant social 19 rue Etienne Dolet dans le 3^e arrondissement.

Mme BAUGUIL Véronique : Monsieur le Maire, nous profitons de ce dossier pour poser la question de l'avenir des antennes de solidarité de la Ville de Lyon dans le cadre du paysage métropolitain.

Maintenant que les Maisons du Rhône sont sous votre responsabilité, ne pensez-vous pas que des mutualisations et des synergies pourraient être rapidement envisagées entre ces structures d'accueil ?

Nous avons d'un côté, les 9 antennes de solidarité et leurs 98 agents qui sont aujourd'hui implantés dans chaque arrondissement. Nous avons de l'autre côté, avec la Métropole, 33 Maisons du Rhône principales (dont 11 à Lyon), 27 Maisons du Rhône secondaires et 11 permanences, soit 71 sites pour un total de 2 235 agents sur la métropole.

Ces mutualisations permettraient de faire des économies de structure, bien sûr, mais aussi de faciliter les démarches des citoyens et d'améliorer l'efficacité de l'action publique.

Le CCAS et ses antennes sociales ont comme atout commun, de par leur mode de gestion, avec des budgets propres, une souplesse d'intervention, une capacité de réactivité, y compris dans les situations d'urgence financière. Ils ont une bonne connaissance des habitants, mais aussi des dispositifs et services existant sur leur territoire.

Les Maisons du Rhône sont le lieu de passage obligé pour les usagers concernés par les services sociaux et médico-sociaux des compétences départementales aujourd'hui métropolitaines. Il faut conjuguer la connaissance du terrain et la capacité de réaction du CCAS et de ses antennes avec l'expertise technique des grandes politiques sociales (RSA, APA...) des Maisons du Rhône.

La complémentarité des interventions des professionnels de l'action sociale ne peut être effective et efficace que si les différentes organisations sanitaires et sociales fonctionnent de façon coordonnée. C'est là un enjeu majeur de l'action sociale territoriale. C'est justement ce que peut permettre la Métropole. Elle est une opportunité pour renouveler la façon d'envisager l'action sociale par une approche traitant la situation particulière de chaque individu de façon globale.

Pour cela, nous souhaitons donc que ces antennes de solidarité de la ville et les Maisons du Rhône forment une porte d'entrée unique et deviennent des « maisons métropolitaines de la solidarité » par exemple, appelons ça comme vous voulez. Cela permettrait de faire le lien et la coordination autour de la personne, de sa situation et de ses besoins. Ce serait à terme plus d'efficacité et la réduction des délais de réponse et des déplacements pour les usagers souvent ballotés d'un guichet à l'autre en fonction de leur demande.

Dans l'architecture déjà très complexe de l'action sociale, la Métropole doit être synonyme de plus d'économie des deniers publics, de plus de proximité, de plus de clarté et plus de simplicité avec un meilleur service.

Ne l'oubliez pas : réussir la Métropole, c'est aussi réussir l'action sociale !

M. LE MAIRE : Merci. Très bonne suggestion, Madame Bauguil.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Mmes de Lavernée, Sangouard et M. Blache, Conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.)

2015/1172 - Bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice 2014 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Le dossier suivant correspond au bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice 2014, que ce soit pour les acquisitions ou les cessions. Avis favorable de la Commission.

Mme MADELEINE Christelle : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération sur le bilan des opérations foncières tombe bien et permettez-moi de m'en saisir pour faire un point sur votre politique immobilière.

Songez que vous étiez sur le point de céder à « prix discount » l'immeuble Serin, dans le 4^e arrondissement ! 1 020 000 euros HT pour un bâtiment de 1 682 m² et un terrain de 2 406 m² ! Un prix cassé, défiant toute concurrence... Les soldes avant l'heure en quelque sorte.

Bien que cette vente ne figure pas à l'ordre du jour de ce Conseil, elle nous a été présentée en Commission avec un projet de délibération tout à fait clair sur vos intentions. Nous avons pointé les aberrations flagrantes de cette cession (prix notoirement bas, compromis de vente mal ficelé, pas de dépôt de garantie, pas de concurrence...). Et comme tout le monde a l'air de bonne humeur, je vous épargne les détails sur le profil judiciaire du promoteur chanceux que vous aviez sélectionné !

Vous avez ensuite fait marche arrière toute et retiré une nouvelle fois ce dossier. Nous sommes heureux de vous avoir permis d'éviter une fort mauvaise affaire pour les finances de la Ville !

Cet épisode montre, qu'après la SACVL et Grolée, votre gestion peut, à tout moment, retomber dans les errements du passé qui ont déjà coûté très chers aux Lyonnais.

Je vous remercie.

M. HAMELIN Emmanuel : Cette délibération concerne le bilan des opérations foncières réalisées en 2014 et c'est bien de ces opérations dont je souhaite parler.

Comme ma collègue, je souhaite commencer sur les deux délibérations qui ont été retirées à deux reprises de nos Conseils municipaux, celui du 27 avril d'abord et celui d'aujourd'hui ensuite, qui concernent le collègue Serin, anciennement SEPR.

Dans ces délibérations, il était prévu de vendre un bâtiment en pierre de taille de 1 680 m² à 220 000 €, sur un terrain de 2 400 m² à 800 000 €.

Vous nous avez justifié son premier retrait par le fait que le projet de compromis de vente, communiqué aux élus du 4^e arrondissement, était différent de celui transmis aux Conseillers municipaux. Soit. Pour justifier votre deuxième retrait, vous nous avez expliqué que les 51 000 € de garantie, qui devaient être payés dans les 10 jours suivant la signature du compromis, n'avaient pas été versés par l'acquéreur. Je vous avoue qu'on a un peu de mal à croire qu'un acquéreur ait oublié de payer 51 000 € tant l'affaire était belle mais aussi parce que c'est surtout cet argument qui aurait dû justifier le premier retrait du Conseil du 27 avril qui se tenait 18 jours après la signature dudit compromis.

En réalité, cette affaire est curieuse depuis le début.

A toutes les questions pourtant légitimes que nous nous sommes posées, dont certaines par écrit par Josselin Edouard au Maire du 4^e, aucune réponse ne nous a été donnée.

Pourquoi vendre à si bas prix le patrimoine des Lyonnais ? Le seul bâtiment a été proposé à 131 € le m² à la Croix-Rousse !

Pourquoi nous dire qu'il y a de l'amiante dans le bâtiment, alors que vous écrivez vous-même que deux rapports ont été réalisés sur ce point et qu'ils sont contradictoires (rapports que nous avons demandés et que nous n'avons pas obtenus) ?

Pourquoi un appel d'offres fermé, sur un dossier comme celui-ci qui crée la suspicion, alors que votre équipe en Commission Immobilier dit régulièrement que les appels d'offres ouverts permettent de vendre en général plus cher ?

Pourquoi a-t-il fallu attendre vendredi dernier pour obtenir les noms des autres soumissionnaires, soit 16 jours après notre demande en Commission, sans connaître bien sûr le motif du rejet des autres candidats, ni leurs propositions ?

Pourquoi justifier ce prix si bas par un devis de 3 M€ de travaux, devis que nous avons demandé et que nous n'avons jamais eu ?

Pourquoi justifier votre prix de vente par l'estimation des Domaines, alors que vous savez mieux que quiconque que cette estimation est souvent très éloignée du prix du marché ? J'en veux pour preuve, la consultation ouverte sur les anciennes archives départementales dont le prix de vente à 9 M€ a plus que doublé l'estimation des Domaines qui était de 4 M€.

Vous comprendrez que nous sommes plus qu'inquiets sur ce dossier suspect, où face aux questions légitimes que nous posons, nous n'avons droit qu'à l'opacité la plus totale.

Alors oui, nous nous réjouissons que votre projet en l'état soit abandonné mais nous souhaitons malgré tout des réponses à nos questions.

Nous souhaitons également que le projet à venir soit réalisé dans le cadre d'un appel d'offres ouvert et dans la plus grande transparence, pour une raison simple, Monsieur le Maire : c'est le bien du patrimoine des Lyonnais dont il s'agit et cela mérite clarté et bonne gestion.

Si nous exprimons aujourd'hui des inquiétudes, c'est que ce n'est pas la première fois que les Lyonnais se sentent lésés par votre gestion pour ce qui concerne leur patrimoine. Le meilleur et plus emblématique exemple reste encore le quartier Grolée dont nous avons si souvent parlé ici.

En 2004, pour justifier de la perte d'au moins 12 millions d'euros de plus-value au détriment des Lyonnais, vous n'avez cessé de promettre une transformation de ce quartier avec l'implantation de nombreuses enseignes de luxe. Non seulement, aucune enseigne n'est arrivée, malgré vos messages réguliers ici-même, mais tous sont partis et la Poste a fermé il y a 15 jours. Pour ce qui est des travaux en cours, ils ne sont malheureusement pas l'annonce d'arrivées prochaines mais seulement de mises aux normes obligatoires.

Pour finir, Monsieur le Maire, nous vous demandons solennellement de nous informer de votre stratégie sur l'avenir du patrimoine des Lyonnais. Celui-ci ne peut être une variable d'ajustement pour votre budget afin de pallier aux baisses des dotations de vos amis du Gouvernement.

Les Lyonnais sont en droit de savoir ce que vous envisagez de faire avec leur patrimoine, et il est important si j'en crois le dernier Compte administratif. Vous avez vendu, en 2014, pour un montant de 3,15 M€. Nous voulons savoir ce que vous prévoyez de vendre d'ici la fin du mandat et en fonction surtout de quelle stratégie ?

Nous souhaitons enfin que ce débat ait lieu rapidement dans le cadre de la Commission Immobilier, qu'il soit fait dans la transparence la plus totale pour que les Lyonnais soient informés et rassurés.

Je vous remercie.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, juste quelques mots uniquement sur Serin. D'abord pour souligner que M. Hamelin qui, depuis des années maintenant, explique que le foncier et l'immobilier sur ce quartier baissent à cause des aménagements que nous avons faits, aujourd'hui reconnaît tout l'intérêt de ces aménagements et que finalement le prix de ce foncier et de ses mobiliers était intéressant.

Monsieur Hamelin, je sais que c'est une habitude que vous me repreniez la parole en conseil d'arrondissement, si vous voulez bien en conseil municipal Monsieur le Maire distribuer la parole, je me permettrai d'aller jusqu'au bout de mon intervention.

Deuxièmement, vous nous avez interpellé en conseil d'arrondissement, je ne crois pas que ce soit une fin de non-recevoir mais vous relirez le compte rendu de conseil d'arrondissement. Nous avons amené un certain nombre d'éléments à deux reprises d'ailleurs sur les questions que vous vous posiez.

Troisièmement, comme maire d'arrondissement l'important de ce dossier pour moi c'est l'utilisation prochaine de ce bâtiment et pour nous, accueillir de l'activité et a fortiori une école nous paraît essentiel dans ce quartier. Je rappelle que ce bâtiment accueillait auparavant une école, et lorsqu'il a été jugé que la qualité du porteur immobilier et la mauvaise relation avec le futur utilisateur n'assuraient pas l'accueil d'activités dans de bonnes conditions, il nous est apparu que la meilleure solution était de tout mettre à plat. C'est le cas, et je crois que vous avez eu cette communication en conseil d'arrondissement, en commission me semble-t-il.

Je crois qu'il est important de valoriser notre patrimoine et de le faire en consignat avec les usages, c'est le sens à mon avis de cette décision. Je remercie le Maire de Lyon d'avoir pris la décision de remettre ce dossier à plat avec le souci de l'usage de ce bâtiment.

M. LE MAIRE : Quelques mots simplement pour rappeler que sur les opérations Grolée que citait tout à l'heure M. Hamelin, l'offre de Grolée nous a permis d'obtenir 87 millions d'euros, ce qui a permis une partie du financement que nous avons examiné tout à l'heure dans les comptes administratifs de ces deux mandats, et que par rapport à ce qui avait été fait dans la municipalité précédente, c'est environ trois fois le prix au mètre carré qui avait été obtenu sur les mêmes immeubles dans le même quartier de Grolée.

Sur la suite, vous verrez dans les mois à venir quelles sont les enseignes qui viennent. A mon avis elles ne sont pas mal et le quartier de Grolée va devenir un beau quartier. Sur le reste, je fais confiance aux services, il se peut que parfois ils se trompent mais je leur fais confiance, ils essayent de gérer les biens de la ville de la meilleure façon possible. De temps en temps, il se peut qu'un service dans les périmètres qui entourent la Ville de Lyon puisse avoir des difficultés.

Monsieur Hamelin, je me souviens sur les opérations SACVL avoir vu un marchand de biens qui alors, pour le coup, s'était servi. Dès que nous sommes arrivés et que nous avons vu cela, nous avons arrêté et nous n'avions pas proposé de décoration pour cette personne. Ceux qui connaissent un peu le passé de Lyon, puisqu'on parlait un peu par référence aux uns et aux autres, comprendront ce que je veux viser.

M. HAMELIN Emmanuel : Rapidement, quelques réponses. Je veux bien entendre tout et n'importe quoi, mais parfois les choses deviennent pénibles. Je dirai juste à M. Kimelfeld que s'il trouve un propos dans ma bouche ou dans mes écrits qui parlaient du foncier du quai Gillet qui serait à la baisse en fonction des actions ou des aménagements que vous avez faits, et bien vous me le montrerez et à ce moment-là je pourrai dire que vous aviez raison, mais aujourd'hui je vous dis que vous avez tort et c'est un mauvais procès que vous êtes en train de me faire. Première chose.

Deuxième chose, Monsieur Colomb, bien sûr vous avez vendu 87 millions d'euros et c'est une bonne chose, vous avez pu faire des choses avec et Dieu merci. Sauf que moins d'un an après les Cargil à qui vous aviez vendu le quartier Grolée a vendu pour 99 millions d'euros les seuls rez-de-chaussée de ce quartier, faisant une plus-value sur les rez-de-chaussée et une autre sur le reste des immeubles.

Ensuite, je veux bien entendre les propos concernant la décoration de Mme Agnès Dahan, puisque c'est d'elle dont vous parlez. J'ai effectivement fait la demande et elle lui a été attribuée. Je rappelle juste que toute votre équipe d'adjoints était présente à cette remise de décoration et que vous étiez même sur le carton. Moi je veux bien entendre tout et ce que vous voulez, mais il faut juste arrêter de dire n'importe quoi.

M. LE MAIRE : Je regardais effectivement ce qui se passait à l'époque et ce que vous souteniez contre les intérêts de la Ville de Lyon. Vous nous demandiez alors 49 millions d'euros de dédommagement, je crois qu'il y en a eu 1,2 pour avoir rompu des pactes qui étaient léonins.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1128 - Lyon 5^e - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit non constitutive de droits réels en vue du passage de câbles d'alimentation électrique souterraine pour le Stade Alexandre Morin sis 21 avenue Général Eisenhower – EI 05087 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1133 - Rochetaillée - Musée Malartre - Approbation de l'acte de renonciation au droit d'usage et d'habitation Madame Malartre / Ville de Lyon - EI 99016 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1150 - Lyon 9^e - Rectificatif à la délibération n° 2014/668 du 24 novembre 2014 relative à l'acquisition du nouveau groupe scolaire Antonin Laborde sis rue des Docks - EI 09343 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/1151 - Lyon 5^e - Echange foncier entre la Ville de Lyon et la SACVL en vue de l'aménagement du jardin André Malraux - Site de l'Antiquaille - EI 05110 - 05133 et 05244 - N° d'inventaire entrant 05110V001 - Régularisation et sortant 05133A00 - 05133T001 - 05244T001- Affectation d'une partie de l'AP 2015-1 - Opération 05110001 - Programme 00020 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(M. Guillard, Conseiller intéressé, ne prend pas part au vote.)

2015/1152 - Lyon 9^e - ZAC de la Duchère - Résiliation partielle du bail emphytéotique du 28 novembre 2002 entre la Ville de Lyon et la SACVL – Cession par la Ville de Lyon de lots de copropriété au profit de la SERL – Acquisition par la Ville de Lyon de volumes à la SERL – Modification du bail emphytéotique du 28 novembre 2002 entre la Ville de Lyon et la SACVL – 225-226 Avenue du Plateau – EI 09107 et 09241 – Numéros d'inventaire entrant 09107V001, 09107V002 – sortant 09107A001 - régularisation 09241T001, 09241V001 – 09241V002, 09241V003 - Affectation d'une partie de l'AP 2015-1, Opération 09107001- Programme 00020 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

(M. Guillard, Conseiller intéressé, ne prend pas part au vote.)

2015/1153 - Lyon 9^e - Autorisation pour le dépôt d'un permis de construire avant la cession du terrain communal sis 70 rue des Docteurs Cordier à la Société Noaho pour la construction de logements sociaux - EI 09256 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/1157 - Opération n° 09338001/09326003 : Démolition en vue de la construction du Groupe Scolaire et de la crèche Joannès Masset, avenue Joannès Masset à Lyon 9^e - Lancement des travaux préparatoires - Opération n° 09338002 : Construction du Groupe Scolaire et de la crèche Joannès Masset, avenue Joannès Masset à Lyon 9^e - Lancement des études et prestations préalables de l'opération de construction et adaptation de l'autorisation de programme n° 2011/3 - Programme n° 00006 - Election des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/1159 - Lyon 2^e - Déclassement du tènement sis 72 quai Perrache cadastré BE 13 - EI 02094 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1170 - Patrimoine bâti de la Ville de Lyon - Application des décrets numéros 2001-840 et 2012-639 - Opération 60021779 - Programme 20020 - Montant de l'opération : 3 065 000 euros TDC - Actualisation du montant de l'opération et affectation complémentaire de l'autorisation de programme 2008-1 «Conservation du patrimoine bâti tous secteurs» (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1171 - Bourse du Travail - Remplacement du monte-décors - 205 place Guichard à Lyon 3^e - Opération n° 03020581 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2008-1, programme 20020 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1174 - Opération complémentaire à la liste d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de petits travaux d'investissement (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1175 - Lyon 7^e - Autorisation sollicitée par l'association Canoë Kayak Lyon Oullins la Mulatière - CKLOM- de déposer une demande de permis de construire sur une partie du Parc des Berges situé 3 rue Antonin Perrin / quai du Canada – EI 07 290 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1134 - Lyon 8^e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association Les Restaurants du Cœur de locaux sis 56, 58 cours Albert Thomas à Lyon 8^e - EI 8255 (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah
(Adopté.)

2015/1139 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre et de mise à disposition de locaux signée le 12 février 2014 entre la Ville de Lyon et l'Association Les Grands Concerts relative à la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2^e – EI 02112 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1173 - Conventions entre la Ville de Lyon et respectivement les Associations «Aqua Synchro Lyon», «Lyon Natation» et «Lyon Plongeon Club» pour la mise à disposition de locaux à la piscine de Vaise, 50 avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9^e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

COMMISSION SECURITE, DEPLACEMENTS, VOIRIE

2015/1122 - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon pour la mise en place d'un dispositif d'accès au droit anti-discrimination (Direction Sécurité Prévention)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, depuis 2012 afin de faciliter l'accès au droit anti-discrimination, la Ville de Lyon et les avocats du Barreau de Lyon travaillent en partenariat. Nous souhaitons continuer de permettre aux citoyens victimes de discrimination qui se présentent dans nos maisons de justice et du droit de pouvoir recourir à un avocat, la Ville de Lyon prenant en charge financièrement la première consultation avec un avocat volontaire, spécialisé dans le traitement des faits de discrimination.

Il s'agit ce soir de renouveler cette convention avec le barreau. Avis favorable de la commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers et adjoints, la Ville de Lyon comme cela a été dit, et l'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon ont conclu en 2012 un conseil de partenariat pour la mise en place d'un accès au droit anti-discrimination. Ce partenariat permet aux habitants qui se présentent en Maison de Justice et du Droit de Lyon, et pour lesquels une situation de discrimination est identifiée, d'avoir recours à un avocat avec la première consultation prise en charge financièrement par la Ville.

Nous saluons ce partenariat entre notre Ville et le Barreau de Lyon, ainsi que l'engagement sur cette thématique du Premier Adjoint Georges Képénékian, de même que le travail de la mission égalité de notre Ville.

Dans le cadre de ce partenariat, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire veut rappeler deux principes auxquels il est particulièrement attaché : équité et proximité.

Équité : il est indispensable de déployer notre politique publique anti-discrimination de manière équitable sur l'ensemble de notre territoire. Tous nos concitoyens, où qu'ils habitent à Lyon, doivent pouvoir accéder au dispositif mis en œuvre par notre Ville et le Barreau de Lyon.

Proximité : il est indispensable de s'appuyer sur un niveau fin des connaissances des phénomènes de discrimination pour pouvoir les traiter efficacement. En cela, nous estimons que les arrondissements sont un bon niveau de connaissance et d'intervention en partenariat bien sûr avec la municipalité et le Barreau.

Pour joindre l'acte à la parole et bien sûr dans le cadre de ce partenariat, et selon ces deux principes, les élus du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire ont décidé de prendre toute leur part à cette action municipale. C'est pourquoi la Mairie du 1^{er} arrondissement met en place un plan d'action en matière de lutte contre les discriminations, un plan en trois actes.

Acte 1 : sensibilisation et formation des personnels et des élus. Cette formation est co-dispensée par la Mission Égalité de la Ville et ISM Chorum. Elle concerne tous les personnels de la mairie d'arrondissement mais aussi tous les élus du 1^{er}, quelle que soit leur appartenance politique car nous considérons que la lutte contre les phénomènes discriminatoires ne souffre pas de gestion politicienne. Nous considérons aussi que nous, mairie, avons un devoir d'exemplarité.

Acte 2 : état des lieux, diagnostic des discriminations sur le territoire du 1^{er} arrondissement, sur la base d'un cahier des charges que nous voudrions réaliser avec l'aide de la Mission Égalité, si vous en étiez d'accord. Un diagnostic qui dessinera le visage du 1^{er} arrondissement en matière de lutte contre les discriminations, ses points forts mais aussi ses faiblesses.

Acte 3 : mise en place en mairie d'arrondissement d'un pôle d'accès aux droits pour proposer un accueil et une aide en proximité aux personnes victimes de discrimination, avec deux actions pour cet acte 3 :

- la mise en place en mairie du 1^{er} dès septembre 2015, et nous sommes en train de le finaliser, d'une permanence d'un défenseur des droits ou d'un avocat ,
- et la mobilisation d'un réseau associatif institutionnel de vigilance, de veille, et bien sûr d'action de prévention en lien avec le diagnostic que nous aurons dressé.

Monsieur Képénékian, je viens tout juste de vous adresser un courrier en ce sens et j'espère que nous aurons l'occasion prochainement de vous présenter plus en détail ce plan d'action, et que nous pourrons avancer de concert sur ce sujet qui nous importe.

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : C'est l'occasion pour moi de rappeler que la convention que nous présentons aujourd'hui concerne un des éléments importants de la politique de la ville dans la lutte contre les discriminations.

Je voudrais rappeler à cette occasion, que cette politique s'articule sur plusieurs axes et plusieurs délégations car il s'agit en vérité d'une volonté de transversalité de notre part, et de mobiliser les principales délégations dans cette stratégie.

Plusieurs axes disais-je : d'abord et je voudrais renforcer, ou remettre en contexte ce que Mme la Maire du 1^{er} arrondissement vient d'évoquer, la ville comme employeur. Nous avons mis en place le label Afnor diversité, qui vient d'être reconduit, avec la reconnaissance du travail qui est mené, la sensibilisation des agents de la Ville à la lutte contre les discriminations, les principales discriminations.

A ce jour, 21 Directions sont déjà concernées et nous devrions atteindre 29 Directions à l'échéance 2015.

Nous avons amorcé aussi un travail prospectif, avec le 3^e, le 7^e et le 8^e arrondissements : donc bienvenue au 1^{er} dans le cadre des réflexions qui sont déjà en cours.

L'accès aux droits ensuite : c'est la création de deux réseaux d'accès aux droits pour le public, avec les Maisons de Justice et le Barreau qui est présentée aujourd'hui et pour les agents, avec la constitution de la cellule Egalité Santé au Travail.

C'est aussi la ville, comme porteuse de politiques publiques, la mise en œuvre de plans d'actions spécifiques concernant l'égalité femmes/hommes et l'emploi des personnes en situation de handicap. Je rappelle que ces deux plans d'actions sont portés par la Délégation de Thérèse Rabatel et que, bien entendu, elle participe largement à notre politique très transversale.

Je pense aussi, et je voudrais les citer, aux actions menées dans le cadre des politiques d'insertion, dans le cadre de la Délégation d'Anne-Sophie Condemine. Et puis, bien sûr, dans le domaine culturel, la mise en valeur de la diversité, en particulier dans le cadre de la charte de coopération culturelle qui est plus opérante que jamais.

Je le disais donc, plusieurs délégations sont concernées : la Délégation aux Droits des Citoyens, la Délégation à l'Insertion, à l'Egalité Femme/Homme, à la Sécurité, au Logement, aux Ressources Humaines, à la Culture, et ce sont bien aussi des questions qui concernent l'Education. C'est cette vision transversale et globale que nous voulons faire avancer.

La lutte contre les discriminations, vous l'avez dit, est l'affaire de tous, nous devons travailler toujours plus en réseau pour mener ce travail. Nous allons, de notre côté, étudier également avec le Défenseur des Droits, nouvellement nommé -nous avons déjà eu une rencontre avec Jean-Louis Touraine, dans l'autre mandat et M. Baudis- nous avons eu auparavant avec le Directeur de la Halde, M. Schweitzer, une signature de convention. Donc on est dans le droit fil et je crois savoir que le Défenseur des Droits souhaite s'appuyer sur notre ville, compte tenu du travail qui est mené. A nous de rassembler au niveau local tous les acteurs potentiellement inscrits dans cette action.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1143 - Programmation 2015 au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions à différentes associations (Direction du Développement Territorial)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit dans le cadre de la stratégie territoriale, de proposer pour trois ans, 2014-2017, un nouveau programme de travail du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Ce contrat a été signé en décembre 2014 avec l'ensemble de nos partenaires : le Préfet, le Procureur de la République, l'Education nationale, l'ancien Conseil Général du Rhône. Fait nouveau, pour la première fois, M. le Président du Tribunal de Grande Instance de Lyon a également souhaité formaliser son engagement à l'égard de la politique de prévention, que nous vous présentons ce soir. Il est donc associé à nos travaux.

Les grands enjeux de cette stratégie partenariale décidée avec les services de l'Etat, sont fondés sur l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité enregistrée à Lyon.

A cet égard, je veux vous rappeler les excellents chiffres enregistrés depuis quelques temps en matière de délinquance sur Lyon. Le mois de mars, sur la période cumulée janvier-mars 2015, les données issues de la Police nationale font état d'une baisse générale de 10 % sur la totalité des faits recensés par rapport à la même période en 2014. Pour ceux qui veulent plus de précisions, il s'agit de 9 924 faits commis en 2015, contre 11 061 pour l'année 2014.

Au plan des arrondissements, la baisse est enregistrée dans sept de nos arrondissements : une baisse de 5 % dans le 2^e, de 12 % dans le 3^e, de 5 % dans le 5^e, de 19 % dans le 6^e, de 44 % dans le 7^e, de 14 % dans le 8^e et de 2 % dans le 9^e arrondissement.

Vous le voyez, ces chiffres sont tout à fait intéressants. Il n'empêche que nous ne devons pas baisser la garde. Notre vigilance passe en particulier par le Conseil Local de Sécurité, dont nous analysons ce soir les projets. Ce programme d'action se traduit par un certain nombre de projets qui vous sont proposés. J'y reviendrai tout à l'heure si vous le souhaitez, suite au débat qui va avoir lieu. Je vous remercie.

Avis favorable de la Commission.

M. LAFOND Luc : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, mes chers Collègues, nous profitons de cette délibération pour redire les positions de notre Groupe sur les outils de la sécurité publique dans notre Ville.

Par pragmatisme, nous sommes favorables à la vidéo protection. Son efficacité n'est plus à prouver en matière de prévention et de dissuasion, comme en matière d'élucidation de faits délictuels. Elle ne saurait se substituer aux agents de police. Elle vient en appui à la présence humaine.

Notre crainte porte sur l'avenir. Depuis 2007, le déploiement de la vidéo protection a été cofinancé à un bon niveau par l'Etat, via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Est-ce que ce fonds est pérenne ? Est-ce que l'Etat pourra continuer à s'engager financièrement à un bon niveau ? C'est une question importante, car vous voulez poursuivre le déploiement de caméras sur ce mandat. Le désengagement de l'Etat, déjà perceptible dans cette programmation, pourrait conduire la Ville à mettre un peu plus la main à la poche.

En revanche, nous sommes opposés à la détention d'armes à feu pour les policiers municipaux. Bien sûr la protection de nos agents est indispensable, mais les missions de la Police municipale sont claires et complémentaires de celles de la Police nationale. La sécurité est d'abord le rôle de l'Etat. La collaboration quotidienne et étroite entre polices municipale et nationale, est le gage d'une politique de sécurité publique efficace.

Pour cela, il faut utiliser au mieux les outils en place, comme la vidéosurveillance ou le « Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ».

La tranquillité publique est au cœur de nos préoccupations. Nous voulons traiter cet enjeu sans angélisme, sans démagogie, avec modération et efficacité. Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, une intervention très rapide sur ce dossier de la programmation 2015 au titre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance avec deux questions que je voulais aborder :

La première, c'est celle de la gouvernance de ce Contrat et des priorités qui pourraient y être fixées. Dans le rapport qu'avait fait la Chambre Régionale des Comptes, il y a quelques années, sur l'audit des

politiques de sécurité de la Ville de Lyon, était pointé le fait qu'il fallait donner à ce Conseil Local de Sécurité, une dimension un peu plus –non pas pertinente-, mais en tout cas, fixer des priorités plus claires. Où en êtes-vous de cette réflexion ? C'est ma première question.

Deuxième point sur lequel je veux intervenir, c'est bien sûr celui de l'armement de la Police municipale : a priori le dialogue social est au point mort, en ce qui concerne cette question. Je redis, et contrairement à ce qui avait été dit la dernière fois, que nous y sommes favorables. Nous y sommes favorables pas pour tous les policiers municipaux et au terme d'une formation adéquate pour l'ensemble des policiers municipaux qui seraient concernés.

La dangerosité du métier d'un certain nombre de policiers municipaux justifie cette demande et en tout cas fonde leur demande. Ils expriment cela à travers le fait qu'ils souhaitent pouvoir, eux aussi, se protéger en cas d'agression.

C'est un sujet qui, je le crois, ne doit pas être balayé d'un revers de main, mais doit faire l'objet d'un examen, d'une discussion, d'un débat serein, de façon à éviter que les uns et les autres se sentent rejetés de toute discussion et de tout débat. Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je souhaitais dans cette intervention, pointer publiquement le fait insupportable que les statistiques de la Police nationale ne sont pas sexuées, à la différence de la gendarmerie qui précise si les « atteintes aux personnes » (mot neutre) touchent en réalité les femmes ou les hommes.

Or, ce n'est pas pareil, personnes, hommes ou femmes : il est très important d'avoir cette précision. Les violences faites aux femmes restent, en effet, fortes et ne diminuent pas en France. Le viol -qui est un crime qui conduit le ou les auteurs au Tribunal d'Assises- reste un fléau : toutes les semaines le Journal Le Progrès se fait écho d'une affaire de viol dans notre agglomération, sans compter tout ce qui ne sort pas dans la presse ; une femme est violée en France toutes les huit minutes, et si elle n'en meurt pas, elle en reste blessée à vie dans son âme et dans son corps. Donc les statistiques sexuées sont indispensables pour savoir, puis pour agir, en mettant les moyens là où il faut.

Or je viens d'apprendre il y a 4 jours, suite à mes questions, que la police nationale est enfin en train de faire évoluer son logiciel. Car c'est une affaire de logiciel, me répète-t-on depuis des années, ce qui a le don de me révolter. Nous sommes soumis à une machine à qui, pourtant, nous sommes supposés encore donner des ordres. Donc, la police nationale va enfin faire évoluer son logiciel pour produire des statistiques sexuées et coordonnées avec la gendarmerie.

J'attends donc, en tant qu'adjointe chargée des droits des femmes, de voir cela et j'espère que tous ensemble -police nationale, police municipale, gendarmerie- nous serons désormais de raccord et pourrons nous servir de ces chiffres pour mieux lutter contre cette marque d'une société aux mentalités encore arriérées. 1 femme sur 2 est victime de violences dans sa vie. Le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, dont un des axes concerne ce fléau, les violences faites aux femmes, n'en sera que plus précis et donc plus efficace et nous y veillerons, Jean-Yves Sécheresse et moi-même. Merci.

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Quelques mots très rapidement.

Bien entendu Mme Rabatel le sait très bien, il y a un certain nombre d'objectifs dans le document, pour les trois années qui viennent, qui concerne cette question cruciale des femmes et plus précisément cette difficulté de pouvoir agir dans des milieux privés, y compris pour les forces de police.

Je me réjouis aussi que les logiciels se mettent enfin à la page, cela m'a été confirmé il y a peu de temps par le Directeur départemental, c'est une bonne chose. Espérons que cela va arriver rapidement.

En tout cas merci pour le travail que vous faites et surtout merci aux associations que nous soutenons l'un et l'autre et qui font un travail assez formidable sur notre ville.

Concernant l'intervention de M. Lafond, relative au premier aspect du contrat, je dois dire que je suis absolument d'accord avec ses remarques et bien entendu, l'ensemble de ces outils doivent être utilisés tous, on ne doit pas en privilégier un. L'inventaire que vous avez esquissé me convient tout à fait.

En ce qui concerne le FIPD puisque vous abordez justement cette question, je viens de signer la demande de subvention. Dès que je le pourrai, bien entendu, je le dirai à la commission. Je ne sais pas ce que l'avenir va nous réserver, mais j'ai quelques craintes moi aussi, compte tenu de la conjoncture.

Concernant les problèmes de gouvernance que M. Havard a posés, sachez que nous commençons à décliner, selon les principes de réorganisation que nous avons indiqués dans tous les arrondissements, cette

nouvelle gouvernance du CLSPD. J'ai fait le tour de l'ensemble des mairies, il y a environ un an. Nous sommes en train de commencer de faire le tour des arrondissements pour un premier point cette année. Nous l'avons déjà fait il y a environ un mois, dans le 3^e arrondissement. Nous sommes attentifs, notamment avec l'éducation nationale et en particulier quant aux collèges.

Je n'ai pas exactement les dates en tête, mais nous allons bientôt voir M. Broliquier dans le deuxième, nous allons aller un peu partout dans les deux ou trois mois qui viennent. C'est l'idée de cette nouvelle refonte du fonctionnement local, sachant, je vous le rappelle Monsieur Havard, que chaque mois, chaque maire avec les policiers et s'il le souhaite les bailleurs ou toute force utile à la discussion, rencontrent ses partenaires et c'est bien entendu, dans ces points police, que s'exerce le suivi. Cette façon de faire est particulièrement nécessaire et importante.

Je ne reprendrai pas l'ensemble des points puisqu'ils n'ont pas été abordés, qui concerne ce Conseil, et qui nous conduira jusqu'en 2017 et je vais céder la parole à M. le Maire qui va répondre sur les questions liées à l'armement de la police municipale. Merci.

M. LE MAIRE : Je veux rappeler ce qui est ma position constante. On voit bien aujourd'hui qu'il peut exister un certain désengagement de l'Etat. Je pense que l'Etat doit au moins remplir ce qui est engagement régalien. Et la sécurité est d'abord ce que doit assurer l'Etat. Donc, il y a une police nationale et son rôle, pour moi, doit être distinct de celui des polices municipales. Et donc je fais confiance à la police nationale.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion de regretter la diminution du nombre de fonctionnaires en poste sur Lyon et après avoir attiré l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur à de nombreuses reprises, celui-ci m'a répondu le 13 mai dernier en me disant qu'au 31 mars 2015, la DDSP compte 3 053 policiers dont 2 337 policiers du code d'encadrement et d'application, que d'ici au 30 septembre 2015, il y avait 60 départs programmés, mais qu'ils seraient compensés par l'arrivée de 124 personnes supplémentaires. Donc, pour la première fois, je l'espère nous allons reprendre avec une augmentation des effectifs de police dans l'agglomération.

Parce que j'ai cette conception, je ne souhaite pas que la police municipale de Lyon soit armée. Je constate d'ailleurs, parce que je regarde un peu l'évolution de la criminalité, que ce n'est pas forcément dans les villes qui ont armé leur police municipale que le taux de délinquance est le moins élevé et un certain nombre de ville où l'on parle beaucoup de délinquance ont un nombre de faits par habitant beaucoup plus élevé que dans notre ville.

Pour moi, le problème n'est pas de parler et d'être dans la surenchère sur ce domaine parce que si on est dans la surenchère il y aura toujours plus loin, dans la surenchère. Il est dans l'efficacité réelle.

Les policiers municipaux qui viennent à Lyon savent quel est le cadre et quel contrat ils passent. S'ils souhaitent aller dans une police municipale armée, il y en a un certain nombre en France. Ils peuvent y aller. Ce n'est pas notre conception. Et s'ils veulent aller dans d'autres polices, ils seront sans doute les bienvenus parce qu'une fois qu'on est passé dans la police municipale de Lyon, ailleurs, on considère qu'on a effectivement une qualification.

Mais je veux leur dire que ce qui s'est passé tout à l'heure est totalement inadmissible et j'irai le leur dire en face -inadmissible-. Parce que la police c'est une image de l'autorité. Et on ne peut pas dégrader pour des revendications particulières cette image de l'autorité, parce qu'après, au nom de quoi dira-t-on qu'il y a trouble à l'ordre public lorsque dans un certain nombre de quartiers on fera péter des feux d'artifice, des pétards ? Et on viendra leur dire « c'est interdit ». Et on aura donné l'exemple soi-même, 15 jours avant. Je pense qu'en agissant ainsi on dégrade son autorité.

Je le leur dirai. J'espère que ce sera dit une fois pour toute, parce qu'autrement, c'est l'image de la police municipale de Lyon qui serait abimée.

Je regardai un peu les pancartes aussi. « Non à la verbalisation, oui à l'armement de la police ».

Comment, on dénonce les collègues agents qui verbalisent, qui, parce qu'ils verbalisent, font en sorte que dans la Ville de Lyon le trafic soit assuré, le stationnement soit assuré. On appelle à la désorganisation de la Ville. Ce n'est pas possible, je le dis ici à la fois sur la position de fond et sur la position de forme.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1126 - Dénomination d'un espace public à Lyon 5^e : «Allée Lucius Munatius Plancus» (Direction Déplacements Urbains)

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, un dossier un peu moins tendu, je l'espère, pour évoquer la dénomination d'un espace public dans le 5^e arrondissement, allée Lucius Munatius Plancus.

Le 19 février 1945, le Conseil municipal donnait le nom de Lucius Munatius Plancus à une rue attenante à la rue Roger Radisson, l'ancien chemin des Belettes. Cependant, elle fut intégrée au parc archéologique en 1974 et elle n'existe plus aujourd'hui.

Depuis lors, seule une stèle placée fort discrètement dans un renforcement d'immeuble en face du Musée Gallo-Romain, rend hommage au fondateur de Lugdunum. Le bimillénaire de son décès survenu en 15 avant notre ère, qui aurait pu, de ce fait, être commémoré en 1986, est passé quasiment inaperçu. Il fallait redonner une dénomination à Lucius Munatius Plancus.

L'origine de Lugdunum se situant sur la colline de Fourvière, il était logique d'y rechercher un emplacement. Je remercie Céline Faurie-Gauthier d'avoir eu l'idée de celui que nous vous proposons, à savoir la promenade reliant le Parc de la Visitation au Théâtre Gallo-Romain. Je remercie Alain Giordano d'avoir accueilli avec enthousiasme cette proposition, qui vient donner un sens historique fort à ce beau Parc de la Visitation en cours de rénovation.

La dénomination sur laquelle je vous demande de vous prononcer est le fruit de la convergence de vues, Monsieur le Maire, de trois de vos adjoints et du Maire du 5^e arrondissement, M. Thomas Rudigoz, et d'une belle collaboration avec les associations du 5^e arrondissement, je pense notamment à Renaissance du Vieux-Lyon et au Comité d'intérêt local de Saint-Just - Saint-Irénée - Fourvière, attentives à la transmission de la mémoire.

Lucius Munatius Plancus est, en effet, le fondateur de Lugdunum en 43 avant Jésus Christ. Ce proche de César, puis d'Octave, a jeté les bases de notre ville actuelle en traçant le Cardo et le Decumanus, les deux axes majeurs de toute ville romaine. Nous savons, grâce aux fouilles archéologiques récentes, notamment place Abbé Larue, que le site était occupé par une ville gauloise probablement importante. Mais il est indéniable que Munatius Plancus a établi les bases de la belle aventure humaine qu'est la Ville de Lyon aujourd'hui.

Son choix fut renforcé en 16 par Octave, devenu l'Empereur Auguste, qui fit de Lugdunum, placé sur un site d'exception, au carrefour de routes fluviales et terrestres, la capitale des Gaules et la dota de monuments prestigieux. Cette fondation a été jugée en son temps si importante, qu'une inscription sur l'immense mausolée qui accueillit sa dépouille à Gaète, rappelle non seulement ses nombreuses fonctions exercées au cours d'une riche carrière, mais aussi la fondation de Lugdunum.

C'est pourquoi, je vous remercie d'adopter cette délibération.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, voilà une délibération que nous allons voter avec enthousiasme ! Nous sommes heureux de voir qu'une de nos voies publiques reprend le nom du fondateur de Lugdunum.

Car à entendre certains de vos discours, on pouvait avoir l'impression que c'était vous le fondateur de Lyon...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas faux !

(Rires.)

M. BROLIQUIER Denis : ... que Lyon vous devait tout, ou presque, et qu'avant mars 2001, entre Saône et Rhône, il n'y avait rien ou presque !

Mais notre ville est le fruit d'une histoire bimillénaire façonnée par des générations de ses habitants, et cette dénomination est la bienvenue pour rappeler à tous ce long et précieux héritage.

Mme SANGOUARD Joëlle : Monsieur le Maire, chers Collègues, à la fin de l'année dernière, et sur l'initiative de Grégory Sansoz, Conseiller du 2^e arrondissement de Lyon, et de quelques élus d'opposition, une lettre vous avait été adressée pour vous alerter de l'absence d'un lieu, ou d'une rue, dédié à la mémoire du fondateur de notre ville, Lucius Munatius Plancus, qui fut un homme politique avisé, et cela il y a plus de 2000 ans.

Ce manque de reconnaissance, d'attachement à l'identité et à l'histoire de notre ville, fut-elle colonisée, n'a pas manqué de vous faire réagir, puisque bientôt, une allée portera son nom dans le Parc de la Visitation, dans le 5^e arrondissement de Lyon.

Nous remercions votre Adjoint délégué au Patrimoine, à la Mémoire et aux Anciens combattants, M. Jean-Dominique Durand, de mettre fin à cet oubli.

Dans cette France où l'enseignement du latin fait débat, il est important que chacun connaisse ses racines pour construire son identité et son avenir. C'est une force, pour nous, que Lyon, ville frontière entre les mondes méditerranéen et gaulois, n'oublie pas son origine.

Comme vous l'avez compris, Monsieur le Maire, nous voterons pour ce rapport. Je vous remercie.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, chers Collègues, juste pour dire, Madame Sangouard, que le Maire en prenant cette décision ne réagit pas, mais agit, ce qui n'avait pas, hélas été fait, depuis 1974.

C'est en cette 710^e année depuis la fondation de Rome, que Lucius Munatius Plancus assiste à la cérémonie de création d'une nouvelle colonie romaine.

M. LE MAIRE : Vous voyez ce que cela va être dans 2000 ans !

(Rires.)

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline : Ce sera peut-être un peu différent !

Le soc tiré par un taureau et une vache, trace dans le sol de la « colline aux corbeaux » le sillon quadrangulaire de l'enceinte de la future capitale des Gaules.

Un acte fondateur, fondateur pour qui et pour quoi ?

Fondateur pour qui ? Lucius Munatius Plancus, que César lui-même a nommé au poste de Proconsul de la Gaule Chevelue, se doit de réaffirmer, en cette période de troubles, la présence de la République Romaine. Cela fait un an que le dictateur a été assassiné aux ides de mars. Les Gaulois, le peuple des Allobroges, rallument le flambeau de la guerre qui s'était éteint à Alésia et pillent Vienna. Les citoyens romains se retirent en Celtique, entre Rhodanus et Arar (la Saône), sur les hauteurs ségusiaves.

Munatius Plancus offre ainsi un nouveau départ à ces réfugiés, un lopin de terre aux vétérans des légions qu'il a commandées durant les 8 années qu'a duré la guerre des Gaules et les 5 autres de la guerre civile contre Pompée.

Fondateur pour quoi ? Pour contrôler ce point stratégique que constitue le confluent entre deux routes commerciales. Car, partant du port d'Arelate (Arles), c'est le vin, l'huile, qui remontent jusqu'à l'océan Atlantique, la mer du Nord, et que l'on échange contre l'étain. Mais c'est aussi jusqu'au Rhénus, la frontière avec la Germanie.

Lugdunum sera un des carrefours principaux des voies romaines que les soldats mettent en œuvre. Il permettra aux légions d'Auguste, fondateur de l'Empire romain, qui n'est pour l'heure que le jeune Octave, de porter les aigles de Rome au-delà des forêts impénétrables de la Germanie jusqu'à l'Elbe.

Un, non, des actes fondateurs. Lugdunum, au fil des siècles, deviendra Lyon. Notre ville se reconstruira, s'étendra, se régénérera sur elle-même. De Fourvière, de la Croix-Rousse, des faubourgs de Vaise et des Terreaux, elle conquerra la presqu'île jusqu'à la Mulatière. Strates après strates, elle franchira le Rhône. Toujours plus à l'Est, elle asséchera les Brotteaux, intégrera la Guillotière, développera Gerland et la Part-Dieu, aujourd'hui le cœur de notre Métropole, jusqu'à devenir Patrimoine de l'Humanité.

Tour à tour, Lyon verra des hommes la refonder et lui permettre d'accueillir les grandes foires médiévales, l'imprimerie, la banque, la soierie, les industries chimiques, mécaniques, pharmaceutiques et aujourd'hui les biotechnologies, l'ingénierie énergétique et de transports.

Mais avant : Lugdunum ne naît pas sur une terre vierge de toutes occupations, de toute histoire. Une ville, il en existait une autre avant la conquête de Jules César. Elle appartenait à la tribu des Ségusiaves et commerçait avec la colonie grecque de Massilia. Son nom est oublié. Il a fallu attendre 2014, place Abbé Larue, pour retrouver le murus gallicus, l'enceinte de cette cité gauloise.

L'histoire de ses hommes et de ses femmes surgit à nouveau du passé. Mais avant eux, avant la grande migration des Celtes venus de l'Inde au cours des siècles, il y avait, ici même, d'autres femmes, d'autres hommes, d'autres dieux à honorer, d'autres lieux où se rassembler pour simplement vivre ensemble ! Mais le voile de l'oubli recouvre à jamais leur histoire...

C'est pour ne pas oublier, qu'aujourd'hui nous redonnons à une voie de Lyon, le nom du fondateur de Lugdunum. Nous redonnons son nom à une allée du Parc de la Visitation en remerciant, ce qu'a fait Jean-Dominique Durand, le CIL de Saint Just et la RVL.

Avant de commémorer ensemble ce Lyonnais, ce général talentueux, politique habile obtenant du Sénat le titre d'Auguste pour Octave, un ami des lettres, un urbaniste qui fonda non seulement Lugdunum mais aussi Augst en Suisse, je ne résiste pas à vous livrer une anecdote, et j'en terminerai là, que rapportent Pline et Macrobe. Elle n'aurait pas déplu à Rabelais, lui aussi l'un de nos illustres concitoyens.

«C'était à Alexandrie. Lucius Munatius Plancus permit de sauver l'une des deux fabuleuses perles de Cléopâtre. Désigné comme arbitre du défi lancé par la descendante de Ptolémée au Triumvir, il arrêta son bras avant qu'elle ne dissolve dans le vinaigre sa deuxième perle. Outre ce joyau unique, il venait de sauver 10 millions de sesterces. Après le suicide des deux amants à l'issue de la bataille d'Actium, la perle fut récupérée par Octave. Elle fut sciée en deux et alla orner les lobes des oreilles de la statue de Vénus au Panthéon ! »

Je terminerai en citant, puisque Mme Sangouard a fait du latin « Albo latillo diem notare ».

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Il y avait des hommes avant Lucius Munatius Plancus, mais nous n'avons retrouvé que le mammoth de Choulans !

(Rires.)

On a fait le mieux possible.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1101 - Demande présentée par la société COGEDIM dans le cadre du projet d'exploitation géothermique de la nappe pour le chauffage et le rafraîchissement des locaux du futur siège social de SANOFI, situé 29, avenue Tony Garnier à Lyon 7^e (Direction de l'Ecologie Urbaine)

M. GRABER Loïc, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire, sur ce rapport qui porte sur l'avis positif autorisant SANOFI à exploiter la nappe phréatique pour le chauffage et le rafraîchissement de son siège mondial en cours de construction à Gerland.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1125 - Eclairage de mise en valeur du Temple du Change à Lyon 5^e - Autorisation de signer une convention avec la paroisse pour la gestion de l'installation de mise en valeur (Direction de l'Eclairage Public)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Encore un dossier qui fera plaisir à nos amis du 5^e, puisqu'il concerne l'éclairage du Temple du Change.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1127 - Dénomination d'un espace public à Lyon 4^e : «Aire de jeux Frédéric Dard» (Direction Déplacements Urbains)

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit de rendre hommage à un grand écrivain français, Frédéric Dard, connu notamment pour ses ouvrages écrits sous le pseudonyme San Antonio. Au nombre de 175, publiés entre 1959 et 2001, ils mettent en scène des personnages truculents avec un vocabulaire inventif qui renouvelle notre langue.

Très marqué par la Ville de Lyon, en particulier par la Croix-Rousse où il a passé sa jeunesse, où il a appris l'écriture auprès du journaliste et écrivain Marcel Grancher, fondateur des Editions Lugdunum et du

journal « Le mois à Lyon », il est également l'auteur de nombreux autres romans policiers de facture plus classique, mais aussi de livres de souvenirs, et d'un conte pour enfants.

Humaniste, auteur également d'un livre d'entretiens avec Monseigneur Pierre Mamie, évêque de Fribourg, intitulé « D'homme à homme », Frédéric Dard se montre toujours indigné par l'injustice, notamment à l'encontre des enfants.

Dans le volume « San Antonio chez les gones » publié en 1962, il laisse libre cours à sa colère contre la maltraitance des enfants. Il fut lui-même confronté à un drame personnel lorsque sa fille Joséphine alors âgée de 13 ans, fut kidnappée en 1983. Je me réjouis une nouvelle fois de la collaboration confiante qui nous a unis Alain Giordano, David Kimelfeld et moi-même autour de ce projet qui unit cet écrivain hors norme et une aire de jeu. La Ville de Lyon qui est devenue l'un des principaux lieux de rencontre de la littérature policière au niveau international avec le Festival international Quai du Polar rend ainsi un bel hommage à un auteur incontournable en la matière après avoir vu éclore sa vocation.

Je vous remercie d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE : C'est là où on voit la grande culture lyonnaise qui passe de Lucius Munatius Plancus à San Antonio, et on balaye 2.000 ans d'histoire...

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

2015/1141 - Programmation financière 2015 au titre du projet éducatif de territoire -volet extra-scolaire- (Direction du Développement Territorial)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport concerne la programmation financière 2015 au titre du projet éducatif de territoire en ce qui concerne l'un de ses volets, celui du temps extra-scolaire, c'est-à-dire le temps qui n'est pas touché par la réforme des rythmes scolaires. Avis favorable de la commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Ce rapport concernant la programmation extrascolaire est une quasi-reconduction de la précédente et n'appelle pas de remarques particulières. En revanche, je souhaite vous interpeler ce soir au sujet du volet périscolaire du Projet éducatif de territoire.

Pour la prochaine rentrée, vous avez annoncé très récemment que l'organisation actuelle sera maintenue. Le décret prévoit effectivement que cette expérimentation doit se poursuivre pendant 3 ans, ce qui signifie que les petits lyonnais iront en classe le mercredi matin, tout comme les activités périscolaires seront poursuivies le vendredi après-midi. Les horaires de la semaine ne changent pas non plus, et les tarifs des accueils de loisirs non plus : de 20 et 190 € par an et par enfant, en fonction du quotient familial.

A vous entendre, on peut penser que tout va pour le mieux !

On sait que la rose est à l'honneur en ce moment à Lyon mais ce n'est pas une raison pour tout voir en rose ! Nous avons suivi de près la mise en œuvre de cette réforme et force est de constater que des inquiétudes demeurent : où est le bien-être de l'enfant quand on constate une fatigue supplémentaire, surtout pour les élèves de l'âge maternel ?

Le nouveau calendrier scolaire présenté par Mme la Ministre de l'Education n'est pas de nature à nous rassurer d'ailleurs sur cette fatigue des plus jeunes. Avec 10 semaines d'école prévues entre avril et juillet, où est le bien-être des enfants qui vont finir l'année scolaire exténués ?

Ils sont déjà épuisés le jeudi, ce qui est dû au changement de rythmes scolaires. Ce n'est pas moi qui le dis mais ce sont les conseils d'école en majorité et là, on va leur imposer 10 semaines au lieu de 7. Donc, les chrono-biologistes ne sont plus écoutés, alors qu'ils étaient des « saints » pour justifier le changement de rythmes il y a encore quelques années.

Où est le projet de qualité quand les activités proposées sont assurées par des intervenants qui ne sont pas en mesure de s'engager sur une année entière ? Serez-vous en mesure de conserver pour la rentrée prochaine les directeurs et les animateurs si difficilement recrutés l'an dernier, ou devons-nous repartir de zéro ?

Où est le projet de qualité lorsque les équipements sportifs sont en nombre insuffisant pour accueillir les enfants et que la proposition culturelle se fait toujours attendre ? Où sont pris en considération les avis et les attentes des parents ? Des conseils de vie périscolaires ont été mis en place dans les écoles afin de permettre aux parents et à la communauté scolaire de s'exprimer sur les changements opérés et leur impact sur nos jeunes générations au regard des objectifs poursuivis.

Quel en est le bilan et comment seront prises en compte les demandes ? Serez-vous en mesure d'apporter la flexibilité attendue par un certain nombre de parents qui souhaitent inscrire leurs enfants non pas à l'année mais au trimestre, voire sur un cycle plus court ?

Où est l'égalité, pourtant si fortement revendiquée par le Gouvernement dans sa politique éducative, quand cette organisation engendre en plus une discrimination par l'argent entre les familles qui peuvent faire financer des activités éducatives et celles qui ne le peuvent pas ?

Le bilan très en amont que nous avons demandé pour organiser des changements pour la rentrée scolaire prochaine arrive trop tard puisqu'il sera fait en juin, comme nous le redoutions. Nous avons demandé une autre méthode et il est regrettable que nous n'ayons pas été écoutés.

Il est urgent à notre avis, nous, élus UDI, de créer les conditions d'un projet réellement partagé par l'ensemble des membres de la communauté éducative. Nous sommes persuadés que cela peut être fait l'année prochaine mais c'est pour nous, encore une fois, une année de perdue.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de cette délibération, nous voulons vous faire part de questionnements et inquiétudes sur la mise en place du Projet éducatif de territoire.

Nous partageons les grands principes sur lesquels s'appuie ce projet éducatif, à savoir le droit à l'éducation pour chacun et pour tous, l'équité et la lutte contre les discriminations et les inégalités territoriales, la coéducation et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant. Pour cela, l'expérimentation de la nouvelle répartition des temps de l'enfant et l'instauration du périscolaire le vendredi après-midi doit être réellement évaluée au regard de ces principes.

Or, la mise en place de cette évaluation est lente à se mettre en place. Le premier rapport d'étape ne devrait être disponible que fin juin et nous espérons qu'il comprendra une batterie d'indicateurs permettant d'évaluer tous les impacts de l'expérimentation sur les différents temps et apprentissages des enfants.

Le fait que les activités du vendredi après-midi soient fréquentées par près de deux tiers des élèves, cette proportion étant plus faible dans les quartiers populaires ne va pas dans le sens du principe d'équité et de lutte contre les discriminations et les inégalités territoriales. Nous souhaiterions d'ailleurs, et nous l'avons demandé, connaître plus précisément cette fréquentation dans les nouveaux quartiers prioritaires. Pouvez-vous nous dire ce qui est envisagé pour que plus d'enfants de ces quartiers fréquentent les vendredis après-midi ?

Le fait que des dispositifs comme Enfance Art et Langages soient supprimés nous inquiète sur un transfert possible de certaines activités culturelles et sportives du temps scolaire vers le temps périscolaire. Au côté des apprentissages classiques, l'apprentissage par la pratique de l'art permet aux enfants de s'épanouir, aux parents de s'ouvrir à des expériences nouvelles et aux enseignants de diversifier leurs méthodes pédagogiques. C'est précieux et l'on sait que cela peut permettre à un certain nombre d'enfants en difficulté ou décrochage scolaire de se réconcilier avec l'école.

Nous souhaitons que dans le contexte de contrainte budgétaire que nous connaissons, nous puissions échanger sur les priorités de notre action. L'Education doit faire partie de nos priorités, c'est un investissement sur l'avenir de nos enfants.

Notre groupe votera cette délibération qui concerne le volet extra-scolaire du projet éducatif de territoire.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Juste une réponse sur le processus d'évaluation, pour dire que c'est un processus qui demande du travail, qui ne se décrète pas mais qui se construit. Nous avons mis en place un comité de suivi de la réforme des rythmes qui associe tous les partenaires de cette réforme. Il s'est déjà réuni deux fois : la première fois le travail mené a permis de se mettre d'accord sur les objectifs partagés de cette réforme et c'est fait. La deuxième fois sur quelle méthode évaluative nous mettions en place, et cela a aussi été fait.

A partir de ces deux points importants un groupe technique est au travail pour évaluer ces différents points et nous proposer effectivement un premier bilan fin juin. Ce ne sera qu'un premier bilan puisqu'en fait c'est un rapport que nous renouvellerons ensuite année par année et que nous étofferons.

En ce qui concerne la fatigue des enfants, c'est un sujet que nous entendons régulièrement et qui mérite là, pour la peine, d'être évalué extrêmement précisément par des experts extérieurs et si possible en recueillant la parole des enfants. C'est ce que nous sommes en train d'organiser, avec l'aide d'ailleurs peut-être de la CAF qui est intéressée par cette question.

Une dernière chose, sur la souplesse d'inscription : il n'y aura pas de souplesse d'inscription, on inscrit son enfant à l'année si on veut des animateurs embauchés et formés à l'année.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1161 - Approbation de la convention de mise à disposition de locaux au profit la Croix Rouge Française pour la crèche «Les Oursons et Compagnie», sise 230 rue de Créqui à Lyon 3^e - EI 03208 (Direction de l'Enfance)

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit ici d'un nouvel équipement de trente berceaux qui s'installe dans le 3^e arrondissement, rue de Créqui.

Cette crèche, qui s'appellera « Les Oursons et Compagnie » sera gérée par la Croix-Rouge Française. Dans un mois, dès le 1^{er} juillet, onze enfants de la crèche « Les Oursons », pourront s'installer dans ces nouveaux lieux, libérant ainsi le local qu'ils occupent actuellement.

Dès la rentrée de septembre, la crèche et les professionnels qui auront investi les lieux, pourront accueillir d'autres enfants : il y aura ainsi trente enfants, augmentant ainsi l'offre d'accueil de l'arrondissement.

La crèche s'installe dans des locaux neufs réalisés par GrandLyon Habitat et appartenant à la Ville.

L'objet du rapport qui vous est présenté est de mettre ces locaux à disposition de la Croix-Rouge Française pour les Oursons et compagnie. Avis favorable de la Commission. Je vous remercie.

M. BERAT Pierre : Merci Monsieur le Maire.

Notre Groupe, Ensemble pour Lyon, les Républicains et apparentés, approuve la convention de mise à disposition des locaux du 230 rue de Créqui, au profit de la Croix-Rouge, pour la crèche « Les Oursons et Compagnie », comme nous l'avons fait d'ailleurs pour l'attribution des subventions lors du précédent Conseil.

Nous marquons ainsi notre soutien au développement de l'offre d'accueil de la petite enfance, conformément à nos propositions pendant la campagne électorale.

Concernant cet accueil de la petite enfance, je veux exprimer, à l'occasion de cette délibération, notre inquiétude quant à l'avenir de la crèche Mirabilis à la Part-Dieu, structure qui assure un service aux horaires atypiques, et qui présente également la spécificité de proposer un accueil de nuit.

Des menaces pèsent sur cette structure gérée par la Mutualité française depuis quelques mois. Notre Groupe a abordé la question à deux occasions en Conseil du 3^e arrondissement. Les parents et professionnels sont dans une grande inquiétude sur ce sujet.

On évoque ces jours une fermeture de l'accueil de nuit à partir de septembre. Et, contrairement à ce que nous dit la Mairie du 3^e arrondissement, c'est bien plus de quatre ou cinq familles, usagers des horaires atypiques ou de l'accueil de nuit, qui se trouveraient alors dans la difficulté.

Une telle issue ne serait pas acceptable. Nous évoquons avec cette délibération le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance. Avec la disparition de l'accueil de nuit et la réduction des horaires atypiques à Mirabilis, c'est bien un recul grave de l'offre d'accueil de la petite enfance, auquel nous assisterions.

Monsieur le Maire, une ville métropolitaine comme Lyon ne peut se retrouver sans solution de garde pour la petite enfance la nuit, solution de garde « universelle », c'est-à-dire accessible à tout un chacun.

J'ai trouvé sur le site de l'Espace des temps de la Métropole de Lyon –suite à l'intéressant travail que Mme Rabatel avait fait lors du précédent mandat- une présentation de la crèche Mirabilis. Elle y est décrite

comme une innovation de l'agglomération lyonnaise, créée par la Mutualité française, en étroite collaboration avec la Ville de Lyon.

On nous explique que cette crèche a vocation à accueillir des enfants de familles monoparentales concernées par le travail de nuit, des enfants de cheminots, de postiers, de navigants, d'infirmiers, de militaires...

L'évolution de notre société va-t-elle vers la disparition de ces besoins ? Alors que le combat pour l'emploi est une priorité, faut-il mettre un nouvel obstacle à l'emploi pour les familles monoparentales ou certaines professions ? Je ne le crois pas.

Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la Métropole, il me semble vraiment nécessaire que nos collectivités se mobilisent pour assurer la poursuite de ce service. Certes, c'est d'abord l'affaire de la Mutualité française, mais comme elle l'a fait par le passé, la Ville de Lyon doit s'impliquer dans la recherche de solution.

On peut s'interroger d'ailleurs sur les raisons d'une telle situation, compte tenu d'une délocalisation de la crèche il y a quelques années, avec le soutien de la Ville et de GrandLyon Habitat, qui a visiblement déstabilisé cet équipement.

Pour réussir, une Métropole ne doit pas s'occuper seulement que d'organisation administrative, de répartition des pouvoirs, de rayonnement international et d'opérations d'urbanisme. Elle doit aussi répondre aux besoins de ses habitants.

Il me semble qu'une métropole digne de ce nom ne peut se priver d'une structure d'accueil de nuit de la petite enfance, ouverte à tous et non seulement en lien avec des équipements spécifiques, comme des hôpitaux.

Et je serais étonné d'apprendre que notre Métropole ne compte pas de familles monoparentales avec le parent qui est amené à travailler de nuit, ou de couples dont les deux parents sont susceptibles de travailler de nuit.

Ce qui est en jeu, Monsieur le Maire, c'est bien un service de ville métropolitaine. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : J'ai pris connaissance du dossier et j'ai donc vu que c'était -comme vous l'avez indiqué vous-même d'ailleurs- la Mutualité Française du Rhône qui éprouvait des difficultés de gestion.

A partir de là, je crois que ce qui a été décidé, c'est d'essayer de consolider l'accueil de jour. Evidemment, on peut toujours, avec l'argent public -dont vous savez qu'il est rare !- abonder toutes les structures -et elles sont nombreuses dans notre agglomération-, mais à un moment donné, on ne le peut plus ! C'est donc d'abord l'affaire de la Mutualité Française, de sa gestion et ensuite nous nous donnons la main évidemment, mais nous ne pouvons pas nous substituer à la Mutualité Française du Rhône.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1088 - Dispositif Pass Culture et « Invitations de Lyoncampus » pour la saison 2015-2016 - Approbation d'une convention type de partenariat entre la Ville de Lyon et les structures et établissements culturels partenaires (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2015/1105 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques - Ouverture de l'école Docteur Crestin (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2015/1118 - Attribution d'une subvention 2015 de fonctionnement de 6 000 euros à l'Association «Ludopole», située 112 cours Charlemagne à Lyon 2^e - Approbation d'une convention d'application pour les activités petite enfance (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté.)

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2015/1106 - Modification du Tableau des Effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2015/1112 - Indemnité de départ volontaire (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

Dossier n'ayant pas pu passer pour avis en Commission

2015/1176 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Association Foyer Résidence Rhodanien des Aveugles pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 11 443 907 euros - Opération : construction d'un immeuble comprenant un EHPAD de 74 lits -dont 8 lits d'hébergement temporaire- et de 17 logements PLS adaptés situés 15, rue Crépet à Lyon 7^e (Direction des Finances)

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Ce dossier concerne une garantie à hauteur de 15 % des prêts sollicités par l'Association Foyer Rhodanien des Aveugles, pour la construction d'un immeuble intergénérationnel qui comprendra 17 logements et un EHPAD de 74 places.

Le Foyer Rhodanien des Aveugles situé dans le 7^e arrondissement, est un établissement privé à but non lucratif qui compte aujourd'hui 66 lits, tous habilités à l'aide sociale et qui reçoit des personnes atteintes de cécité. Actuellement les locaux sont très vétustes et cette nouvelle construction était nécessaire.

Ce nouveau bâtiment est construit sur la ZAC des Girondins et s'appellera naturellement « Les Girondines ».

Ce projet d'EHPAD est un beau projet pour le 7^e arrondissement. Il comprendra :

- 52 places en hébergement permanent ;
- 8 places en hébergement temporaire ;
- 14 places en accueil de jour ;
- 1 PASA de 12 à 14 places destinées aux résidents ;
- 1 plateforme de répit pouvant accueillir 14 places, pour apporter une aide aux aidants ;
- 1 Pôle « bien-être » à visée thérapeutique, mais avec une approche non médicamenteuse de la gestion des troubles du comportement.

Je me réjouis de l'arrivée de cet EHPAD au cœur de Gerland. Je vous demande d'apporter votre soutien et de donner un accord sur ce dossier.

M. Le Faou devait faire une intervention concernant l'intégration urbanistique de ce projet. Comme il a dû s'absenter, il a remis son intervention à l'Administration.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, par cette délibération, vous nous demandez de bien vouloir garantir les emprunts de l'Association Foyer Résidence Rhodanien des Aveugles, permettant la construction de leur nouvel EHPAD de 74 lits et de 17 logements PLS adaptés.

Je suis heureux d'avoir l'occasion, à travers cette délibération, de pouvoir vous parler de la future résidence « les Girondines ». Comme l'a évoqué Mme Rivoire, ce projet permettra de valoriser les liens intergénérationnels et accompagnera les résidents en fournissant des services adaptés et évolutifs selon les situations.

Ce projet a pu aboutir grâce à un partenariat étroit et privilégié avec la SACVL, qui a permis la cession de leur foncier. En effet, la vente s'est opérée dans des conditions avantageuses, permettant l'émergence du projet, grâce à des négociations de qualité, pour lequel l'ensemble des acteurs se félicitent de l'aboutissement.

Le site se composera de trois bâtiments permettant un mode de vie adapté, tout en laissant de la place aux visiteurs, avec des espaces de rencontre. Un espace « bien-être » pour la détente, comme pour les soins, apportera des conditions de vie unique en Rhône-Alpes, puisqu'il sera le seul établissement à proposer un tel lieu à but thérapeutique, tout en étant dévolu au confort de nos aînés. L'accueil est pensé comme une place de village, favorisant ainsi les interactions. La mixité des populations fréquentant le site pourra se retrouver dans ces espaces qui promettent d'être agréables.

Le choix de l'installation dans ce secteur de la ville n'est pas anodin. En plus d'une implantation historique dans le 7^e arrondissement, l'Association insère son projet au cœur d'un quartier en pleine mutation. Entre la ZAC des Girondins et la ZAC Bon Lait, ou encore le PUP Gecina, cette résidence pourra bénéficier d'un environnement agréable, totalement repensé. Les usines désaffectées ont fait place à de nouveaux morceaux de ville modernes et esthétiques, véritable signature architecturale de notre temps.

L'EHPAD a fait le choix d'avoir des espaces ouverts sur la ville et nous ne pouvons que nous en satisfaire. Avec un quartier où la place du végétal est réfléchi et au plus près des attentes de nos concitoyens, les résidents bénéficieront d'un cadre de vie de qualité, tout en étant proches de l'ensemble des services de l'agglomération. Le nouveau mail Fontenay sera propice par exemple à un lieu de vie décloisonné permettant l'échange avec les passants. Le projet bénéficiera également des nouveaux espaces publics de la ZAC des Girondins qui l'entoure. Le quartier répondra à une qualité environnementale forte, tout en étant mixte, entre bureaux, logements et équipements.

L'effort de mixité est poussé jusqu'à la programmation de ce site. En effet, l'Association gèrera les 17 logements PLS et favorisera leur accession à des personnes souffrant de handicap, tout en restant autonomes. L'esprit du lieu est bien celui de la rencontre et de l'autonomie, tout en assistant les besoins du quotidien. Ce n'est pas l'entre soi qui est défendu, mais bien l'aide et l'échange avec son environnement immédiat, tout en pouvant solliciter une aide spécialisée selon les besoins. Cette ouverture d'esprit et la prise en compte de l'autre fait bien sûr pleinement résonance aux temps que notre pays traverse actuellement.

En tant que collectivité, nous devons soutenir ces projets qui revendiquent un habitat spécifique pour des accidents ponctuels ou pérennes de nos vies. L'intime de chacun doit pouvoir trouver une réponse dans l'habitat qui est un facteur prépondérant du bien-être de tous. Aussi divers soient-ils, nos concitoyens âgés, handicapés ou traversant une période difficile, doivent pouvoir trouver dans notre parc, un logement répondant à ces réalités. Ce nouvel EHPAD répond à ces besoins avec qualité.

Aujourd'hui, les « Girondines » est en plein chantier. Celui-ci durera tout l'été et nous espérons une inauguration à l'automne, afin de pouvoir vous présenter la qualité et la richesse de ce projet, qui montre que la Ville de Lyon prend chacun de ces habitants en compte. L'urbanisme est donc bien au service des affaires sociales, afin de produire une ville pour tous. Chacun doit y trouver sa place et notre rôle de responsable politique est de les entendre, afin de favoriser un développement juste des territoires.

Je vous remercie. »

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(La séance est levée à 20h10.)